



ARCHIVED - Archiving Content

Archived Content

Information identified as archived is provided for reference, research or recordkeeping purposes. It is not subject to the Government of Canada Web Standards and has not been altered or updated since it was archived. Please contact us to request a format other than those available.

ARCHIVÉE - Contenu archivé

Contenu archivé

L'information dont il est indiqué qu'elle est archivée est fournie à des fins de référence, de recherche ou de tenue de documents. Elle n'est pas assujettie aux normes Web du gouvernement du Canada et elle n'a pas été modifiée ou mise à jour depuis son archivage. Pour obtenir cette information dans un autre format, veuillez communiquer avec nous.

This document is archival in nature and is intended for those who wish to consult archival documents made available from the collection of Public Safety Canada.

Some of these documents are available in only one official language. Translation, to be provided by Public Safety Canada, is available upon request.

Le présent document a une valeur archivistique et fait partie des documents d'archives rendus disponibles par Sécurité publique Canada à ceux qui souhaitent consulter ces documents issus de sa collection.

Certains de ces documents ne sont disponibles que dans une langue officielle. Sécurité publique Canada fournira une traduction sur demande.



N° 85-561-MIF au catalogue — N° 005

ISSN : 1707-5211

ISBN : 0-662-74291-5

Document de recherche

**Série de documents de recherche sur la
criminalité et la justice**

L'exploration des tendances de la criminalité au Canada

par Valerie Pottie Bunge, Holly Johnson et Thierno A. Baldé

Centre canadien de la statistique juridique et Centre de recherche et
d'analyse en séries chronologiques
Statistique Canada, Ottawa, Ontario K1A 0T6.

Téléphone : 1 800 387-2231 Télécopieur : 1 613 951-6615



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Toute demande de renseignements au sujet du présent produit ou au sujet de statistiques ou de services connexes doit être adressée au Centre canadien de la statistique juridique, appels sans frais 1 800 387-2231 ou (613) 951-9023, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, K1A 0T6.

Pour obtenir des renseignements sur l'ensemble des données de Statistique Canada qui sont disponibles, veuillez composer l'un des numéros sans frais suivants. Vous pouvez également communiquer avec nous par courriel ou visiter notre site Web.

| | |
|---------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| Service national de renseignements | 1 800 263-1136 |
| Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1 800 363-7629 |
| Renseignements concernant le Programme des bibliothèques de dépôt | 1 800 700-1033 |
| Télécopieur pour le Programme des bibliothèques de dépôt | 1 800 889-9734 |
| Renseignements par courriel | infostats@statcan.ca |
| Site Web | www.statcan.ca |

Renseignements pour accéder au produit

Le produit n° 85-561-MIF au catalogue est disponible gratuitement. Pour obtenir un exemplaire, il suffit de visiter notre site Web à www.statcan.ca et de choisir la rubrique Nos produits et services.

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois, et ce, dans la langue officielle de leur choix. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle qui doivent être observées par les employés lorsqu'ils offrent des services à la clientèle. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1 800 263-1136. Les normes de services sont aussi publiées sur www.statcan.ca sous À propos de Statistique Canada > Offrir des services aux Canadiens.

Série de documents de recherche sur la criminalité et la justice

L'exploration des tendances de la criminalité au Canada

par **Valerie Pottie Bunge** et **Holly Johnson**, *Centre canadien de la statistique juridique*
Thierno Baldé, *Centre de recherche et d'analyse en séries chronologiques*

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2005

Tous droits réservés. Le contenu de la présente publication peut être reproduit, en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, sans autre permission de Statistique Canada sous réserve que la reproduction soit effectuée uniquement à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé destiné aux journaux, et/ou à des fins non commerciales. Statistique Canada doit être cité comme suit : Source (ou « Adapté de », s'il y a lieu) : Statistique Canada, nom du produit, numéro au catalogue, volume et numéro, de l'issue, période de référence et page(s). Autrement, il est interdit de reproduire quelque contenu de la présente publication, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, ou de le transmettre sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique, mécanique, photographique, pour quelque fin que ce soit, sans l'autorisation écrite préalable des Services d'octroi de licences, Division du marketing, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6.

Juin 2005

N° 85-561-MIF2005005 au catalogue

Périodicité : irrégulière

ISSN 1707-5211

ISBN 0-662-74291-5

Ottawa

This publication is available in English (Catalogue no. 85-561-MIE2005005).

Statistique Canada

Remerciements

Le présent rapport est le résultat d'une collaboration entre Statistique Canada, les membres de l'Entreprise nationale relative à la statistique juridique et des chercheurs universitaires. En particulier, les personnes suivantes ont consacré du temps et ont contribué par leurs connaissances spécialisées à la réalisation de ce projet : Sara Beattie, Jennifer Gotlieb, Jillian Oderkirk, Georgia Roberts, Josée Savoie, Lori Stratychuk, Marnie Wallace (Statistique Canada); Stacie Ogg (Sécurité publique et Protection civile Canada); David Murchie (Ministry of Attorney General, Colombie-Britannique); Phil Arbing (Office of the Attorney General, Île-du-Prince-Édouard); Jay Clifford (Nouveau-Brunswick); Marc Ouimet (Université de Montréal), Julian Roberts (Université d'Ottawa) et Peter Carrington (Université de Waterloo). Enfin, les auteurs désirent remercier particulièrement Danielle Baum pour son travail indispensable de préparation du manuscrit.

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises, les administrations canadiennes et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.

Table des matières

| | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Remerciements | 4 |
| Note de reconnaissance | 4 |
| Résumé | 6 |
| Contexte | 7 |
| Tendances de la criminalité | 8 |
| Changements touchant la société, les politiques, les lois et les pratiques | 16 |
| Tendances de la criminalité dans l'Ouest canadien et le Nord | 43 |
| Relations statistiques entre les tendances de la criminalité et les principales tendances socioéconomiques | 52 |
| Limites et recherche future | 63 |
| Tableaux supplémentaires | 65 |
| Bibliographie | 72 |
| Notes en fin de texte | 80 |
| Index cumulatif | 83 |

Résumé

Le présent document de recherche donne un aperçu des tendances de la criminalité entre 1962 et 2003 en s'attardant particulièrement à la baisse du nombre de crimes déclarés tout au long des années 1990. En outre, on y examine la relation statistique entre les tendances de certains crimes (homicide, vol qualifié, introduction par effraction et vol de véhicules à moteur) et divers changements démographiques et économiques au macroniveau. L'analyse repose sur les données de la criminalité déclarées par la police dans le cadre du Programme de déclaration uniforme de la criminalité, sur l'Indice des prix à la consommation, sur les données de l'Enquête sur la population active et sur les données de la Division des institutions publique sur le contrôle et la vente de boissons alcoolisées au Canada.

De façon générale, les résultats de l'analyse bidimensionnelle indiquent que ce sont les infractions contre les biens, particulièrement celles commises par de jeunes contrevenants, qui ont affiché les plus importantes baisses pendant les années 1990. En outre, on a constaté d'importants reculs en ce qui touche les vols qualifiés, les homicides commis à l'aide d'armes à feu ainsi que les homicides dans leur ensemble.

Les résultats de l'analyse multidimensionnelle révèlent qu'au macroniveau, différents facteurs socioéconomiques influent sur différents types de crimes. En particulier, on a constaté que les fluctuations de l'inflation étaient associées aux variations des crimes imputables à des motifs financiers étudiés (vol qualifié, introduction par effraction, vol de véhicules à moteur). En revanche, on a noté qu'il existait une corrélation entre les changements de la structure par âge de la population et les fluctuations des taux d'introductions par effraction, mais qu'il n'y avait pas de relation statistiquement significative avec les autres types d'infractions examinés. Enfin, on a conclu que les variations de la consommation d'alcool et des taux de chômage étaient corrélées avec les changements des taux d'homicides.

Contexte

Les Canadiens ont été témoins d'un recul sans précédent des taux de criminalité tout au long des années 1990. Les taux d'actes criminels signalés à la police ont chuté de 26 % entre 1991 et 2000, soit de 2 % par année en moyenne (tableau A1). Les taux de crimes contre les biens ont reculé de 34 % au cours de cette période de neuf ans et ceux des autres infractions au *Code criminel*, de 17 %. Le recul des crimes avec violence s'est amorcé en 1993, soit deux ans après le repli observé pour les infractions contre les biens. Entre 1993 et 2000, les taux de crimes avec violence ont fléchi de 9 %. Ces baisses se sont produites après une augmentation assez régulière de la criminalité entre 1962 et le début des années 1990.

La diminution des taux de criminalité durant les années 1990 correspond à une tendance semblable aux États-Unis (Gannon, 2001). Dans ce pays, on a beaucoup débattu les causes de cette tendance à la baisse. Les explications ont gravité autour des changements de la structure par âge de la population; de l'évolution de la situation économique; des changements apportés aux pratiques policières (interventions plus énergiques et évolution vers des services de police communautaire); de l'augmentation du nombre de policiers; du recours accru à l'incarcération; de l'évolution radicale du marché des drogues et des nouvelles valeurs sociales (Eck et Maguire, 2000; Fox, 2000; Johnson et coll., 2000; LaFree, 1999; Markowitz, 2000; Rosenfeld, 2000; Spelman, 2000). La présente étude a pour objet d'éclairer les discussions et d'accroître les connaissances des tendances de la criminalité au Canada en testant certaines de ces théories au moyen de techniques de modélisation statistique.

Structure du rapport

Le rapport comprend cinq parties. La première décrit les tendances de la criminalité entre 1962 et 2003 en s'attardant particulièrement à la tendance à la baisse observée pendant les années 1990. La deuxième partie donne un aperçu des changements touchant les politiques et la société qui sont susceptibles d'avoir influé sur les taux de criminalité au Canada. Dans la troisième section, on examine les régions qui n'ont pas connu de baisse — particulièrement l'Ouest canadien et le Nord. La quatrième présente une analyse des corrélations bidimensionnelles et une analyse de séries chronologiques afin d'évaluer la relation entre les tendances observées pour certaines infractions (vol de véhicules à moteur, introduction par effraction, vol qualifié et homicide) et un certain nombre de tendances sociodémographiques et économiques. Cette section inclut une description des méthodes, des variables et des sources de données utilisées ainsi que des résultats des analyses. Enfin, le rapport se termine par une discussion des limites et de leurs conséquences en ce qui touche la recherche future.

Tendances de la criminalité

On a d'abord examiné l'évolution des tendances de la criminalité afin de déterminer les crimes en recul. L'analyse ci-après porte sur deux grandes périodes : 1962 à 2003, pour ce qui est de l'examen des taux globaux de criminalité¹, et 1977 à 2003, en ce qui concerne l'étude de certains types de crimes.

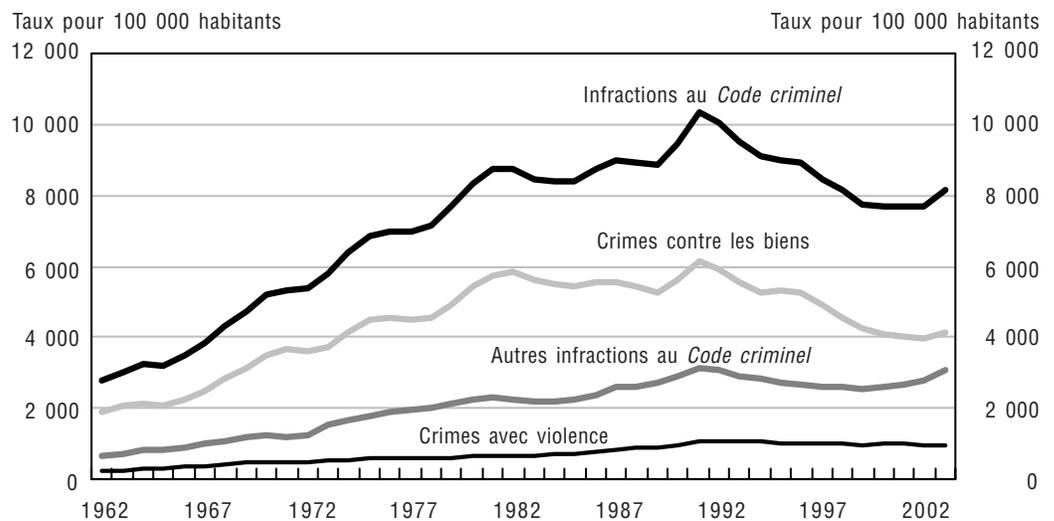
Tendances générales

Comme le montre la figure 1, le taux de criminalité² a affiché quatre tendances générales entre 1962 et 2000. Le taux de criminalité a augmenté assez régulièrement jusqu'au début des années 1980, s'est stabilisé pendant toute la décennie, puis il s'est accru une fois de plus au début des années 1990 avant de fléchir de façon soutenue pendant toute la décennie 1990.

Entre 2000 et 2002, le taux de criminalité a été relativement stable. Toutefois, en 2003, le taux de criminalité national s'est accru de 6 %, soit la première hausse appréciable en plus de 10 ans³. Il est trop tôt pour dire s'il s'agit de l'amorce d'une nouvelle tendance; cependant, il est important de noter que le taux global de criminalité en 2003 était quand même inférieur de 21 % au taux record enregistré en 1991 (tableau A1).

Figure 1

Taux d'infractions au Code criminel, Canada, 1962 à 2003



Source des données : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

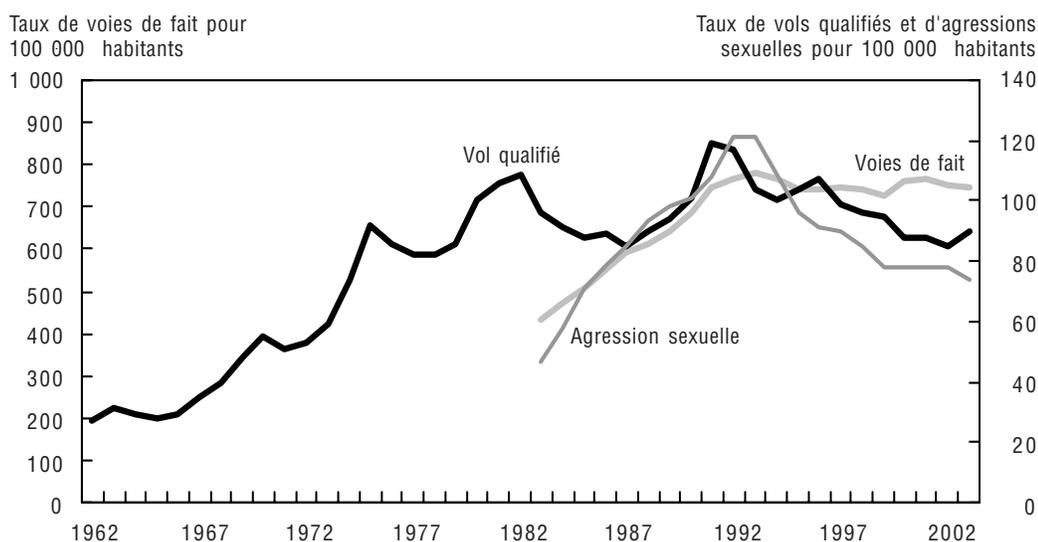
Source de la figure : Statistique Canada, 2005, L'exploration des tendances de la criminalité au Canada, produit n° 85-561-XIF2005005 au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Centre canadien de la statistique juridique, « Série de documents de recherche sur la criminalité et la justice », n° 005.

Infractions avec violence⁴

Le taux de crimes avec violence a légèrement diminué tout au cours des années 1990, après avoir progressé de façon soutenue pendant la majeure partie des années 1960, 1970 et 1980 (tableau A1). La figure 2 présente une comparaison des tendances observées pour certains crimes avec violence, incluant l'agression sexuelle, les voies de fait et le vol qualifié (à noter les différentes échelles utilisées pour tracer les courbes des vols qualifiés et des agressions sexuelles par rapport à celle des voies de fait). Les voies de fait et les agressions sexuelles ont commencé à chuter en 1993, quoique, dans le cas des agressions sexuelles, la chute ait été plus marquée. La baisse des crimes avec violence entre 1991 et 2003 a été particulièrement marquée chez les adolescents inculpés (-9 %), alors que le taux d'adolescentes mises en accusation a progressé de 25 % durant cette période (tableau A2).

Figure 2

Taux de vols qualifiés, de voies de fait (niveaux 1, 2, 3) et d'agressions sexuelles (niveaux 1, 2, 3), Canada



Note : En 1983, on a apporté au *Code criminel* des modifications qui ont eu pour effet de changer le classement des voies de fait et des agressions sexuelles. Par conséquent, les données antérieures à 1983 ne sont pas présentées.

Source des données : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Source de la figure : Statistique Canada, 2005, L'exploration des tendances de la criminalité au Canada, produit n° 85-561-XIF2005005 au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Centre canadien de la statistique juridique, « Série de documents de recherche sur la criminalité et la justice », n° 005.

Une diminution générale des homicides est évidente depuis le milieu des années 1970 (figure 3). Par contraste, les taux de vols qualifiés ont affiché une tendance cyclique, les périodes de hausses (fin des années 1970 et début des années 1980 et fin des années 1980 et début des années 1990) étant suivies de périodes de baisses (figure 2). Bien que le taux global de crimes avec violence soit demeuré relativement stable en 2003 comparativement aux autres années, le taux de vols qualifiés s'est accru de 5 %.

Figure 3
Taux d'homicides pour 100 000 habitants, Canada, 1962 à 2003



Source des données : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, *Enquête sur les homicides*.

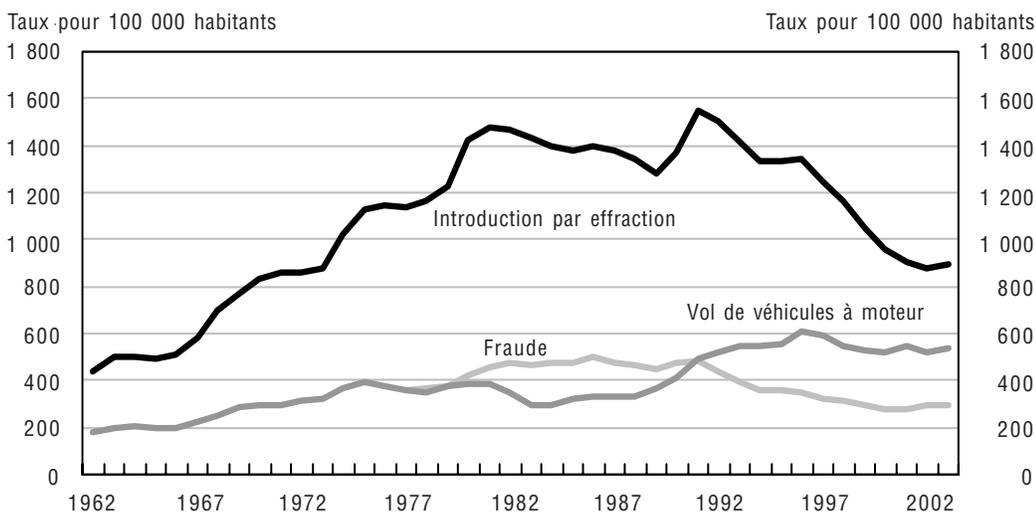
Source de la figure : Statistique Canada, 2005, *L'exploration des tendances de la criminalité au Canada*, produit n° 85-561-XIF2005005 au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Centre canadien de la statistique juridique, « Série de documents de recherche sur la criminalité et la justice », n° 005.

Infractions contre les biens⁵

Les taux globaux de crimes contre les biens ont commencé à fléchir en 1991, ces baisses étant plus prononcées que dans le cas des crimes avec violence (figure 1). Les introductions par effraction et les cas de fraude signalés à la police affichent des diminutions semblables aux tendances globales des crimes contre les biens (figure 4). Tous les types d'introductions par effraction (résidence, établissement commercial, autres endroits) ont reculé à un rythme semblable. Les taux de vols de véhicules à moteur, par contre, se sont stabilisés durant les années 1990, à l'exception de deux années, 1996 et 1997, au cours desquelles les taux étaient élevés. Les vols de camions (incluant ceux des mini-fourgonnettes) ont progressé jusqu'en 1997 et sont demeurés relativement stables entre 1998 et 2002, alors que les vols d'automobiles ont commencé à chuter en 1997, et les vols d'autres types de véhicules à moteur, en 1994.

Figure 4

Taux d'introductions par effraction, de fraudes et de vols de véhicule à moteur, Canada, 1962 à 2003¹



1. Les données sur les tendances globales des crimes avec violence, des crimes contre les biens et des autres infractions au *Code criminel* sont disponibles à compter de 1962. Toutefois, les données sur des types de crime particuliers sont disponibles sur support électronique à compter de 1977. Font exception, les taux d'homicides, de vols qualifiés, d'introductions par effraction et de vols de véhicules à moteur, qui ont été extraits manuellement de publications imprimées portant sur les années entre 1962 et 1977, étant donné qu'ils avaient été choisis pour la modélisation de séries chronologiques (voir la section des méthodes).

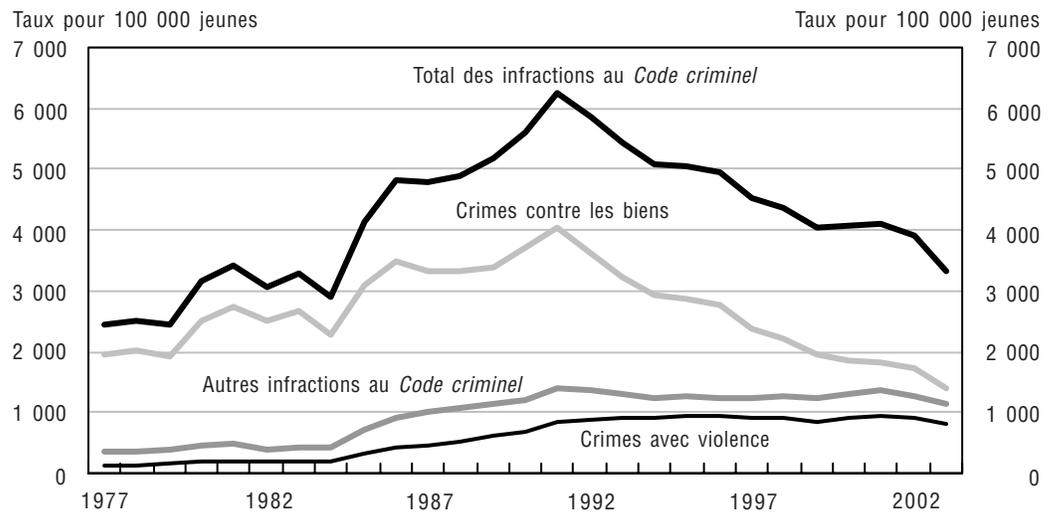
Source des données : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Source de la figure : Statistique Canada, 2005, L'exploration des tendances de la criminalité au Canada, produit n° 85-561-XIF2005005 au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Centre canadien de la statistique juridique, « Série de documents de recherche sur la criminalité et la justice », n° 005.

En ce qui concerne les infractions contre les biens donnant lieu à des accusations, la tendance à la baisse a été observée surtout chez les jeunes contrevenants. Comme le montrent les figures 5 et 6, les taux de jeunes (12 à 17 ans) et d'adultes inculpés d'infractions contre les biens ont sensiblement reculé entre 1991 et 2003 (de 66 % chez les jeunes et de 47 % chez les adultes). Ce recul a été un peu plus marqué chez les jeunes contrevenants que chez les jeunes contrevenantes⁶ (–67 % et –62 %, respectivement) (tableau A2).

Figure 5

Taux de jeunes de 12 à 17 ans inculpés, selon la catégorie d'infractions, Canada, 1977 à 2003

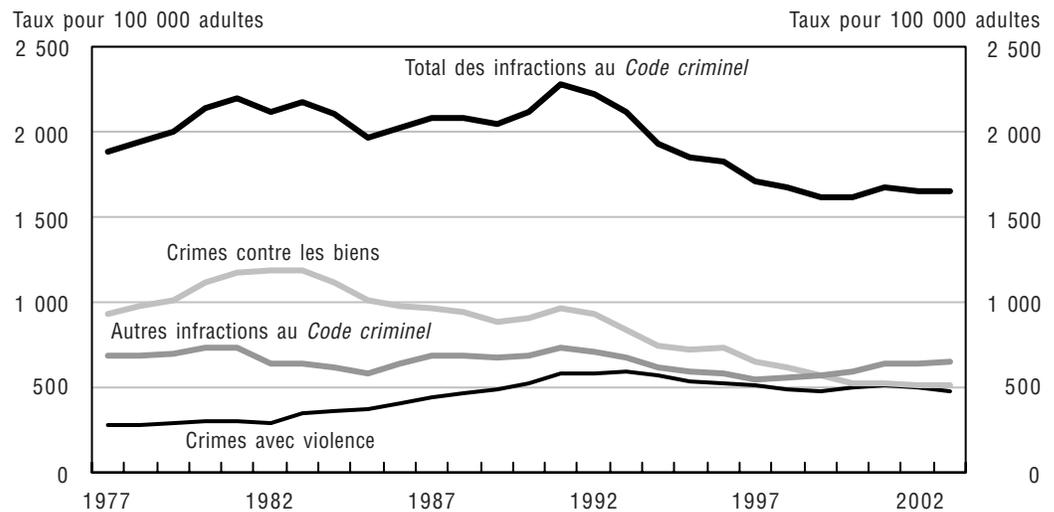


Source des données : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Source de la figure : Statistique Canada, 2005, L'exploration des tendances de la criminalité au Canada, produit n° 85-561-XIF2005005 au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Centre canadien de la statistique juridique, « Série de documents de recherche sur la criminalité et la justice », n° 005.

Figure 6

Taux d'adultes inculpés selon la catégorie d'infractions, Canada, 1977 à 2003



Source des données : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Source de la figure : Statistique Canada, 2005, L'exploration des tendances de la criminalité au Canada, produit n° 85-561-XIF2005005 au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Centre canadien de la statistique juridique, « Série de documents de recherche sur la criminalité et la justice », n° 005.

Pour mieux illustrer ce point, on a utilisé les données du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire, qui indiquent l'âge réel des auteurs présumés, pour calculer les taux féminins et masculins d'infractions par âge à Vancouver et Montréal⁷. Même si les résultats ne sont pas représentatifs des tendances nationales, ils témoignent de la remarquable diminution des accusations portées relativement à des infractions contre les biens et, dans une moindre mesure, à des infractions avec violence chez les jeunes de sexe masculin (tableau 1).

Très récemment, le taux d'infractions contre les biens a crû de 4 %. Il s'agit de la première hausse appréciable en plus d'une décennie. Cette augmentation est attribuable en partie à l'accroissement des taux de vols, d'introductions par effraction et de vols de véhicules à moteur entre 2002 et 2003 (Wallace, 2004). Néanmoins, les taux d'infractions contre les biens en 2003 étaient quand même inférieurs de 33 % au sommet enregistré en 1991 (tableau A1).

Tableau 1
Taux de personnes accusées selon le groupe d'âge et le sexe, Vancouver et Montréal, 1996 et 2003

| Groupe d'âge | Crimes avec violence — hommes | | | | | |
|----------------|-------------------------------|-------|----------------|----------|-------|----------------|
| | Vancouver | | | Montréal | | |
| | 1996 | 2003 | Variation en % | 1996 | 2003 | Variation en % |
| 12 à 14 ans | 1 168 | 436 | -62,7 | 2 031 | 741 | -63,5 |
| 15 à 17 ans | 2 259 | 1 351 | -40,2 | 3 814 | 2 260 | -40,7 |
| 18 à 24 ans | 2 812 | 1 784 | -36,6 | 2 838 | 2 297 | -19,1 |
| 25 à 34 ans | 2 206 | 1 267 | -42,6 | 2 423 | 1 808 | -25,4 |
| 35 à 54 ans | 1 482 | 1 075 | -27,4 | 1 504 | 1 510 | 0,4 |
| 55 ans et plus | 277 | 220 | -20,6 | 298 | 321 | 8,0 |
| Total | 1 590 | 1 001 | -37,1 | 1 678 | 1 362 | -18,8 |

| Groupe d'âge | Crimes contre les biens — hommes | | | | | |
|----------------|----------------------------------|-------|----------------|----------|-------|----------------|
| | Vancouver | | | Montréal | | |
| | 1996 | 2003 | Variation en % | 1996 | 2003 | Variation en % |
| 12 à 14 ans | 2 323 | 586 | -74,8 | 3 953 | 574 | -85,5 |
| 15 à 17 ans | 6 011 | 1 651 | -72,5 | 9 474 | 2 007 | -78,8 |
| 18 à 24 ans | 5 523 | 2 419 | -56,2 | 6 038 | 2 169 | -64,1 |
| 25 à 34 ans | 5 001 | 2 221 | -55,6 | 3 918 | 1 116 | -71,5 |
| 35 à 54 ans | 3 259 | 1 710 | -47,5 | 1 895 | 846 | -55,4 |
| 55 ans et plus | 303 | 190 | -37,3 | 269 | 132 | -51,0 |
| Total | 3 424 | 1 535 | -55,2 | 2 801 | 924 | -67,0 |

| Groupe d'âge | Crimes avec violence — femmes | | | | | |
|----------------|-------------------------------|------|----------------|----------|------|----------------|
| | Vancouver | | | Montréal | | |
| | 1996 | 2003 | Variation en % | 1996 | 2003 | Variation en % |
| 12 à 14 ans | 600 | 175 | -70,8 | 685 | 223 | -67,4 |
| 15 à 17 ans | 675 | 429 | -36,4 | 631 | 539 | -14,7 |
| 18 à 24 ans | 269 | 189 | -29,5 | 317 | 384 | 21,3 |
| 25 à 34 ans | 267 | 169 | -36,7 | 326 | 288 | -11,7 |
| 35 à 54 ans | 167 | 87 | -48,2 | 199 | 228 | 14,5 |
| 55 ans et plus | 15 | 14 | -7,9 | 29 | 29 | 0,1 |
| Total | 195 | 112 | -42,6 | 214 | 204 | -5,0 |

| Groupe d'âge | Crimes contre les biens — femmes | | | | | |
|----------------|----------------------------------|------|----------------|----------|------|----------------|
| | Vancouver | | | Montréal | | |
| | 1996 | 2003 | Variation en % | 1996 | 2003 | Variation en % |
| 12 à 14 ans | 1 033 | 323 | -68,7 | 1 504 | 105 | -93,0 |
| 15 à 17 ans | 1 288 | 501 | -61,1 | 1 704 | 288 | -83,1 |
| 18 à 24 ans | 911 | 589 | -35,4 | 987 | 404 | -59,0 |
| 25 à 34 ans | 861 | 362 | -57,9 | 734 | 288 | -60,9 |
| 35 à 54 ans | 629 | 314 | -50,0 | 471 | 229 | -51,3 |
| 55 ans et plus | 49 | 66 | 36,5 | 93 | 46 | -50,6 |
| Total | 608 | 301 | -50,5 | 537 | 200 | -62,9 |

Note : Les taux sont moins élevés que les taux globaux déclarés dans le cadre du Programme de déclaration uniforme de la criminalité parce que le délinquant n'est pas identifié dans une proportion appréciable de crimes.

Source des données : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Source du tableau : Statistique Canada, 2005, L'exploration des tendances de la criminalité au Canada, produit n° 85-561-XIF2005005 au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Centre canadien de la statistique juridique, « Série de documents de recherche sur la criminalité et la justice », n° 005.

Autres infractions au *Code criminel*

Les taux d'autres infractions au *Code criminel*⁸ ont aussi atteint un sommet en 1991, puis ont accusé une baisse soutenue jusqu'en 1999, alors qu'ils ont commencé à grimper de nouveau (les taux étaient de 21 % supérieurs en 2003 à ce qu'ils étaient en 1999) (figure 1). En 2003, plus de 960 000 affaires ont été classées dans cette catégorie, un nombre en hausse de 10 % par rapport à 2002 (Wallace, 2004). Cette poussée était attribuable aux trois types d'infractions les plus courants de cette catégorie : les méfaits (+6 %), la contrefaçon de monnaie (+72 %) et le fait de troubler la paix (+15 %). Depuis 1977, les autres infractions au *Code criminel* représentent une proportion croissante du taux global de criminalité; leur part est passée de 26 % en 1977 à 37 % en 2003.

Résumé

De façon générale, les taux globaux de criminalité ont reculé sensiblement tout au long des années 1990, ce phénomène étant en grande partie attribuable à la diminution des infractions contre les biens et dans une moindre mesure, au recul des crimes avec violence (particulièrement des voies de fait, de l'agression sexuelle et de l'homicide). La tendance à la baisse a été beaucoup plus évidente chez les adolescents inculpés que chez les adolescentes mises en accusation, en particulier, pour ce qui est des infractions avec violence et des autres infractions au *Code criminel*.

La prochaine section du rapport traite d'un certain nombre de changements touchant la société, les politiques, les lois et les pratiques policières qui sont susceptibles d'avoir influé sur ces baisses générales.

Les enquêtes sur la victimisation présentent un portrait différent

Les enquêtes sur la victimisation donnent un autre aperçu de la criminalité. Toutefois, au Canada, les enquêtes nationales sur la victimisation ont été menées par Statistique Canada au moyen des cycles de la victimisation de l'Enquête sociale générale (ESG), qui ont été réalisés seulement en 1988, 1993 et 1999. Par conséquent, il est possible de dégager les tendances générales à partir des résultats de cette enquête, mais non les détails importants sur les années intermédiaires. Dans l'ESG sur la victimisation, on a interviewé un échantillon aléatoire d'hommes et de femmes âgés de 15 ans et plus au sujet de leurs expériences de huit catégories de crimes, et on a constaté que les taux d'agressions sexuelles, de voies de fait, de vols qualifiés, d'introductions par effraction, de vols de véhicules à moteur, de vols de pièces d'automobile et d'actes de vandalisme n'ont pas beaucoup varié entre 1993 et 1999. Par ailleurs, les taux de vols de biens personnels et de biens du ménage ont augmenté au cours de cette période de cinq ans. Cependant, la proportion de crimes signalés à la police a reculé entre 1993 et 1999, soit de 42 % à 37 %, ce qui peut expliquer en partie l'anomalie entre ces résultats et les données policières. Une des raisons de la déclaration plus faible pourrait être l'augmentation des franchises d'assurance. Les données sur l'industrie de l'assurance indiquent que, en 1994, le montant de la franchise de la plupart (52 %) des polices propriétaires occupants s'élevait à 200 \$, alors qu'en 1998, le montant de la franchise de la majorité (53 %) de ces polices était de 500 \$. Par ailleurs, l'ESG de 1999 a révélé que la valeur des biens volés ou des dommages à la propriété a diminué un peu depuis 1993 (pour un aperçu complet, voir Besserer et Trainor, 2000).

Changements touchant la société, les politiques, les lois et les pratiques

La baisse des taux de criminalité durant les années 1990 s'est produite parallèlement à maints changements touchant la société, les politiques, les lois et les pratiques de justice pénale. Parmi ces changements figurent l'évolution de la structure par âge de la population, l'évolution de la conjoncture économique, les changements quant aux habitudes de consommation d'alcool, les nouvelles pratiques policières, l'augmentation des taux d'incarcération, les changements observés dans le marché des drogues et les nouvelles valeurs sociales. On a accordé une attention considérable à ces facteurs aux États-Unis; leur pertinence dans le contexte canadien est analysée ci-après.

Le Canada a également effectué d'importants changements législatifs, comme les modifications au *Code criminel* concernant les armes à feu (1969, 1977, 1991 et 1995) et la *Loi sur les jeunes contrevenants* (1984 à 2003), qui a été remplacée par la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* le 1^{er} avril 2003. L'incidence possible de ces changements législatifs fera aussi l'objet de la section suivante.

Structure par âge de la population⁹

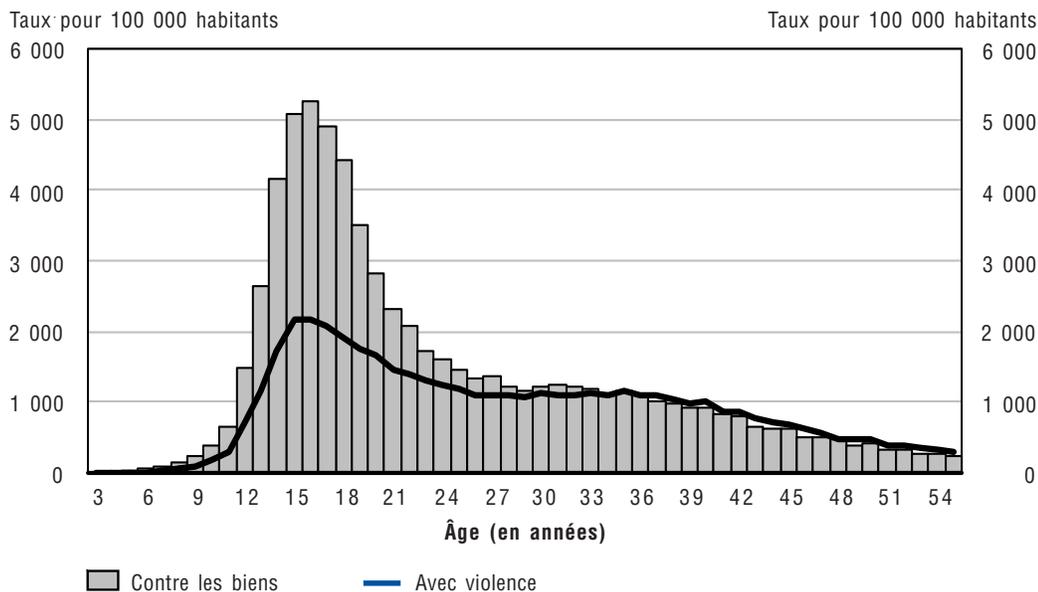
L'âge et le sexe sont les corrélats les plus souvent cités de la criminalité et de la délinquance, des taux plus élevés de délinquance étant observés chez les jeunes de sexe masculin dans l'ensemble du pays (Hirschi et Gottfredson, 1983)¹⁰. Par conséquent, on peut s'attendre à ce que des changements de la taille de ce groupe à haut risque ou des variations de leur taux de perpétration influent sur le taux global de la criminalité. Aux États-Unis, les récentes tendances des infractions avec violence ont été associées à de fortes hausses suivies de baisses des taux de délinquance de jeunes afro-américains de sexe masculin (Blumstein, 2000; Rosenfeld, 2000; Fox, 2000).

Selon les théories fondées sur l'âge, les taux de criminalité devraient reculer à mesure que diminue la part de la population totale occupée par le groupe d'âge des jeunes enclins à la criminalité. Les données du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire indiquent que les personnes de 15 à 24 ans représentaient 14 % de l'ensemble de la population en 2003, mais 45 % des auteurs présumés de crimes contre les biens et 32 % des auteurs présumés de crimes avec violence (Wallace, 2004) (figure 7a). Comme le « baby-boom », qui s'est produit entre 1947 et 1966, a été plus marqué au Canada qu'aux États-Unis et dans d'autres pays occidentaux, il a eu une importante incidence sur tous les aspects de l'économie et de la société canadiennes (Foote, 1996). Les taux de fécondité ont chuté vers la fin des années 1960, lorsque les contraceptifs ont été légalisés et que les femmes

ont commencé à reporter la maternité et à se joindre en grand nombre au marché du travail, et ils sont demeurés faibles depuis le début des années 1970. Avec le vieillissement des « baby-boomers » et leur avancement à l'âge adulte, les personnes faisant partie du groupe des 35 ans et plus ont vu leur proportion augmenter, alors que la proportion du groupe des 15 à 24 ans a diminué (figure 7b). Le pourcentage d'adultes dans la population qui sont âgés de 25 à 34 ans a aussi diminué depuis 1990. Il en a résulté un moins grand nombre de délinquants possibles dans la population dans les années 1990 que ce n'était le cas au cours des deux décennies précédentes. La figure 8 montre que les Canadiens de moins de 25 ans constituaient la plus forte proportion de la population en 1971, mais que ceux âgés de 35 ans et plus étaient proportionnellement plus nombreux en 2003.

Figure 7a

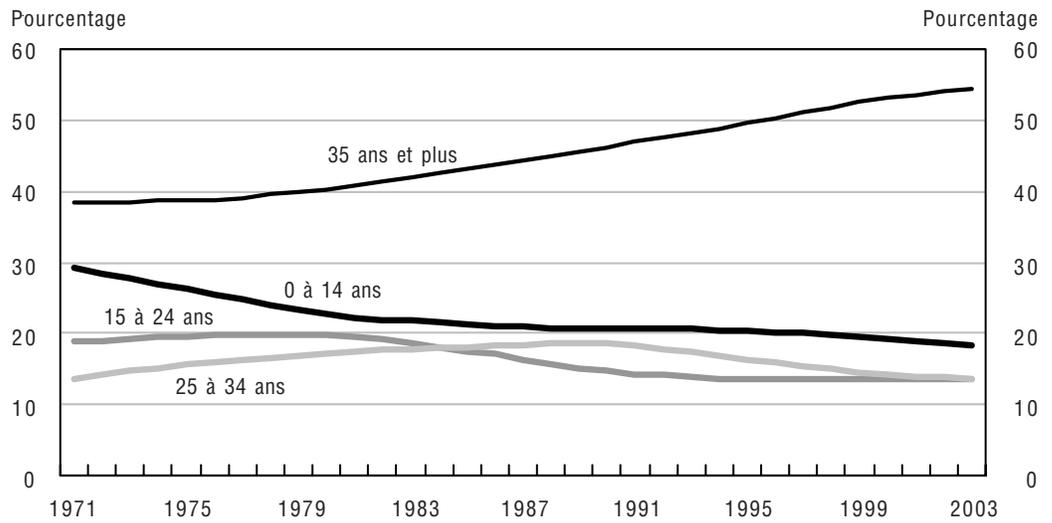
Auteurs présumés de crimes contre les biens et de crimes avec violence, Canada, 2003



Source des données : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Source de la figure : Statistique Canada, 2005, L'exploration des tendances de la criminalité au Canada, produit n° 85-561-XIF2005005 au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Centre canadien de la statistique juridique, « Série de documents de recherche sur la criminalité et la justice », n° 005.

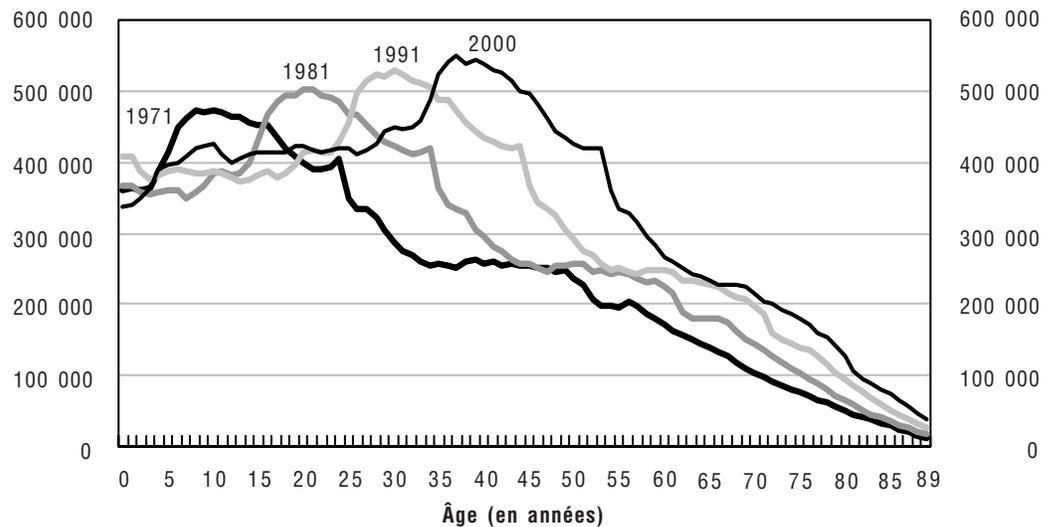
Figure 7b
Pourcentage de la population représenté par chaque groupe d'âge, Canada, 1971 à 2003



Source des données : Statistique Canada, Division de la démographie.

Source de la figure : Statistique Canada, 2005, L'exploration des tendances de la criminalité au Canada, produit n° 85-561-XIF2005005 au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Centre canadien de la statistique juridique, « Série de documents de recherche sur la criminalité et la justice », n° 005.

Figure 8
Population du Canada selon l'âge et l'année, 1971 à 2000



Source des données : Statistique Canada, Division de la démographie.

Source de la figure : Statistique Canada, 2005, L'exploration des tendances de la criminalité au Canada, produit n° 85-561-XIF2005005 au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Centre canadien de la statistique juridique, « Série de documents de recherche sur la criminalité et la justice », n° 005.

La réduction de la taille d'une cohorte encline au crime constitue l'une des façons dont la composition démographique d'une population peut influencer sur le taux de criminalité; l'autre consiste en la réduction de la probabilité de délinquance pour une cohorte donnée. Dans le premier type d'analyse, on accepte comme normal le taux de criminalité particulier à un groupe d'âge, et on suppose que la criminalité est constante dans toutes les générations. Toutefois, les taux de délinquance peuvent varier et changent effectivement au fil du temps. Des fluctuations d'autres conditions sociales ou économiques peuvent interagir avec des conditions démographiques de sorte que de grandes cohortes peuvent faire l'expérience d'une plus forte concurrence pour les emplois, ce qui, à son tour, peut donner lieu à une tendance plus élevée à commettre des crimes motivés par l'appât du gain (Levitt, 1999). Le professeur Ouimet (2002a) prétend que la très grande cohorte de personnes nées au Canada au début des années 1960 a affiché des taux plus élevés de criminalité que toute autre cohorte en raison de leur plus grande difficulté à s'intégrer sur le marché du travail pendant la récession du début des années 1980, et que ce groupe a été criminellement actif pendant une période plus longue que toute autre cohorte. Selon Ouimet, les comportements délictueux de ce groupe ont contribué à prolonger la période de croissance des taux de crimes avec violence pendant une bonne partie du début des années 1990. Le démographe David Foote (1996) signale que le groupe d'âge le plus important pour une seule année au Canada est composé de personnes nées en 1961 et que, comparativement aux premiers membres de la génération du « baby-boom », ce groupe a éprouvé de la difficulté à réussir sa transition vers l'âge adulte. Foote soutient que 1961 a été l'une des pires années du siècle pour naître, en partie parce que la masse des boomers plus âgés qui a précédé ce groupe a fait grimper le prix des loyers et des logements et a pu saisir la plupart des meilleurs emplois et des meilleures possibilités. Pour cette raison, la cohorte plus jeune n'a pu obtenir des emplois et trouver une niche dans la société aussi rapidement que les cohortes antérieures.

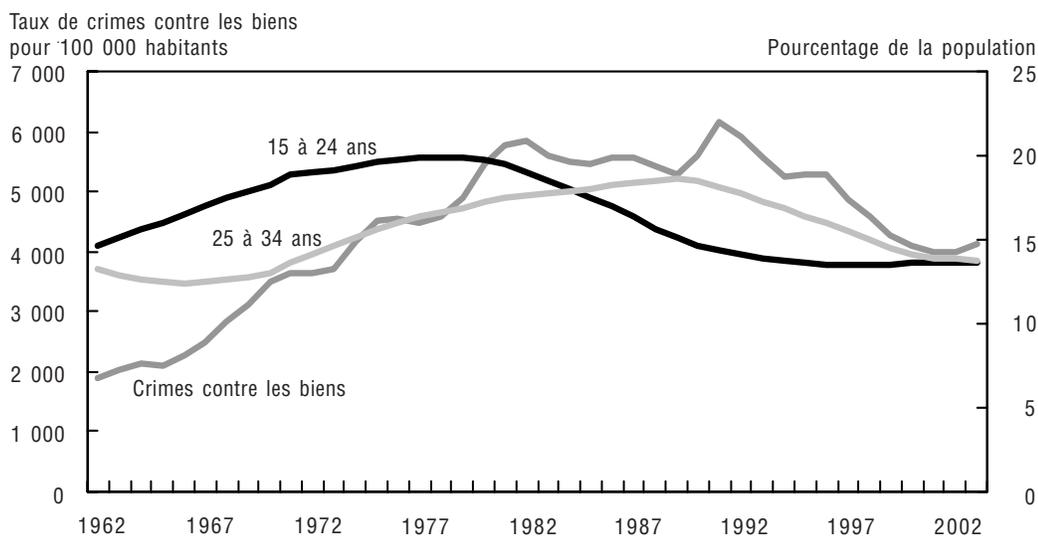
Les chercheurs qui ont vérifié de façon empirique le lien entre la structure d'âge de la population et les taux de criminalité arrivent toutefois à des conclusions différentes selon le type de crime étudié. Steffensmeier et Harer (1999) ont constaté que la structure par âge n'a contribué qu'à une petite proportion de la chute de la criminalité aux États-Unis. Levitt (1999) a aussi observé que l'âge a un effet limité sur les taux de criminalité, soit environ 1 % par an, même pendant les revirements démographiques radicaux découlant du « baby-boom ». Carrington (2001) a prévu un recul de tous les types de crimes au Canada en raison du vieillissement soutenu de la population canadienne. Il a prédit que, toutes choses demeurant égales par ailleurs, les crimes les plus souvent commis par les adolescents et les jeunes adultes, comme le vol qualifié et l'introduction par effraction, diminueraient de façon encore plus marquée, alors que les crimes perpétrés par des délinquants plus âgés, comme l'agression sexuelle et la conduite avec facultés affaiblies, seraient moins touchés par le vieillissement de la population (voir aussi Ouimet, 2002b).

Leenaars et Lester (2004), toutefois, ont constaté que la diminution des taux d'homicides au Canada était surtout attribuable à la proportion que représentaient les 15 à 24 ans dans la population, et ce, même lorsqu'on neutralisait d'autres caractéristiques démographiques, telles que les taux de natalité, de divorce et de chômage. Sprott et Cesaroni (2002) ont estimé que la baisse des taux d'homicides au Canada entre 1974 et 1999 était attribuable dans une proportion de 14 % à l'évolution de la structure par âge de la population.

Les taux de criminalité au Canada ont suivi la tendance prévue avec un certain retard (figures 9 et 10). Les « baby-boomers » ont atteint l'âge de 15 ans entre 1960 et 1980, époque où les taux de crimes avec violence et de crimes contre les biens augmentaient d'une année à l'autre. Les taux de crimes contre les biens se sont stabilisés dans les années 1980, alors que la proportion des 15 à 24 ans a commencé à diminuer, et ils se sont légèrement accrus au début des années 1990 avant d'afficher une baisse spectaculaire lorsque la proportion des 25 à 34 ans a commencé à reculer. Toutefois, les taux de crimes avec violence ne suivent pas d'aussi près les changements démographiques, car ils ont constamment progressé jusqu'en 1993. La tendance à la baisse des crimes avec violence s'est amorcée plusieurs années après que la proportion des 15 à 24 ans ait commencé à diminuer et peu de temps après que la proportion des 25 à 34 ans ait commencé à s'amenuiser.

Figure 9

Comparaison dans le temps des taux de crimes contre les biens et du pourcentage de la population représenté par chaque groupe d'âge, 1962 à 2003

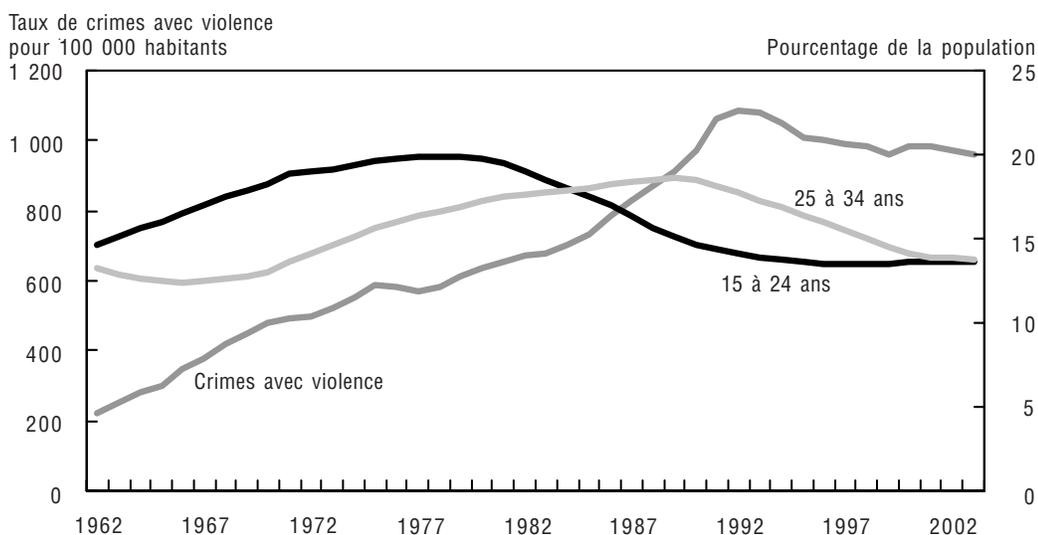


Sources des données : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité; Statistique Canada, Division de la démographie.

Source de la figure : Statistique Canada, 2005, L'exploration des tendances de la criminalité au Canada, produit n° 85-561-XIF2005005 au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Centre canadien de la statistique juridique, « Série de documents de recherche sur la criminalité et la justice », n° 005.

Figure 10

Comparaison dans le temps des taux de crimes avec violence et du pourcentage de la population représenté par chaque groupe d'âge, 1962 à 2003



Sources des données : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité; Statistique Canada, Division de la démographie.

Source de la figure : Statistique Canada, 2005, L'exploration des tendances de la criminalité au Canada, produit n° 85-561-XIF2005005 au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Centre canadien de la statistique juridique, « Série de documents de recherche sur la criminalité et la justice », n° 005.

Chômage

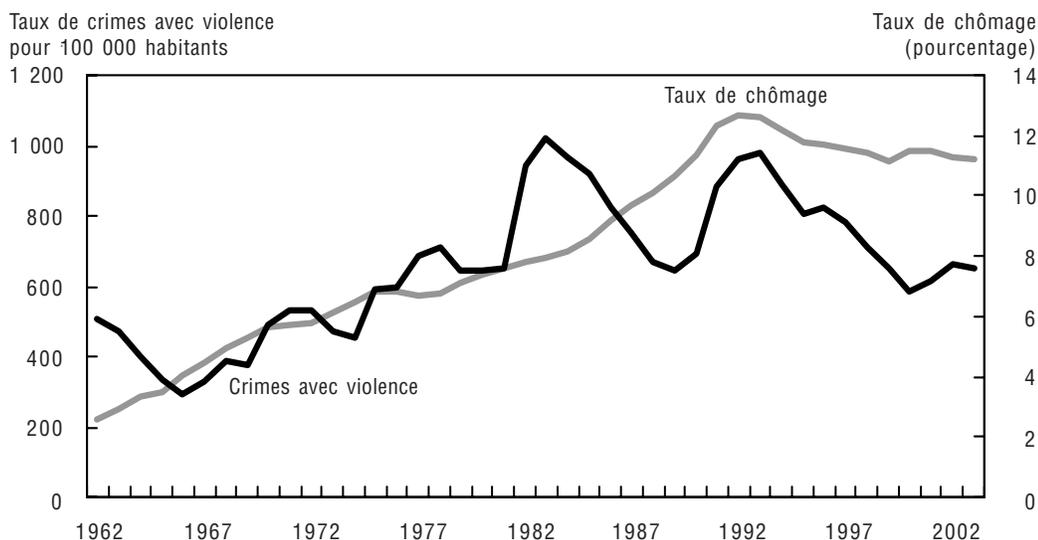
Le chômage et les mesures de pauvreté et d'inégalité du revenu sont souvent cités comme des facteurs de risque pour l'activité criminelle. Les familles et les personnes à faible revenu ont moins de possibilités de participer à des activités récréatives organisées et de se procurer les biens de consommation considérés comme souhaitables et nécessaires dans la société occidentale (Brooks-Gunn et Duncan, 1997). Un emploi peut réduire le risque de comportement criminel en offrant aux adolescents et aux jeunes adultes un revenu stable et un certain pouvoir d'achat; en accroissant le temps qu'ils passent sous la supervision d'adultes; en intensifiant leurs rapports sociaux, ce qui contribue à augmenter le contrôle social informel; et en améliorant leur capacité de s'intégrer avec succès dans la société et la vie économique. Un emploi est un élément important d'une transition réussie vers l'âge adulte et peut avoir un effet positif sur le style de vie tout en réduisant les contacts avec d'éventuels délinquants (Sampson et Laub, 1993).

Selon le professeur Ouimet (2002a), si l'on exclut les jeunes de sexe masculin des moyens de production, cela peut leur causer du stress et de la confusion quant à leur rôle. Le chômage peut créer des difficultés à s'intégrer dans la société et dans la vie économique, particulièrement dans le cas de ceux qui n'ont pas d'autres moyens possibles de réussite, ce qui peut amener certains jeunes à explorer la criminalité et la délinquance comme moyens d'atteindre un certain statut social. Pour la plupart des jeunes, cette période est relativement brève du fait qu'ils se retrouvent bientôt dans des emplois stables, nouent des relations favorables et acquièrent des responsabilités familiales. Toutefois, comme les membres de grandes cohortes se heurtent à une concurrence plus serrée sur le marché du travail, ils ne renoncent peut-être pas aussi facilement à leur délinquance. Chapman et coll. (2002) ont constaté un étroit lien positif entre la perpétration d'infractions contre les biens et l'étendue de la période de chômage chez les jeunes adolescents. Ils soutiennent que les résultats contradictoires obtenus dans les études sur les liens entre le chômage et la criminalité découlent en grande partie du caractère imprécis de ce concept et recommandent qu'on se fonde dans la mesure du possible sur la durée du chômage.

Les taux de chômage sont utilisés dans la présente analyse pour représenter le désavantage économique, de longues séries chronologiques étant disponibles pour cet indicateur. Comme les taux de chômage chez les hommes et les femmes ont donné des résultats semblables dans l'analyse de corrélation, les taux globaux ont été sélectionnés. Comme l'indiquent les figures 11 et 12 (où ces taux sont juxtaposés aux taux de crimes avec violence et de crimes contre les biens), les taux de chômage étaient relativement plus élevés dans les années 1980 et, de nouveau, au début des années 1990. De même, les crimes contre les biens étaient généralement élevés au début des années 1980 et des années 1990. Les taux d'infractions avec violence n'ont pas suivi cette tendance; ils se sont accrus continuellement pendant les années 1970 et 1980, atteignant un sommet en 1991.

Figure 11

Comparaison dans le temps des taux de crimes avec violence et des taux de chômage, 1962 à 2003

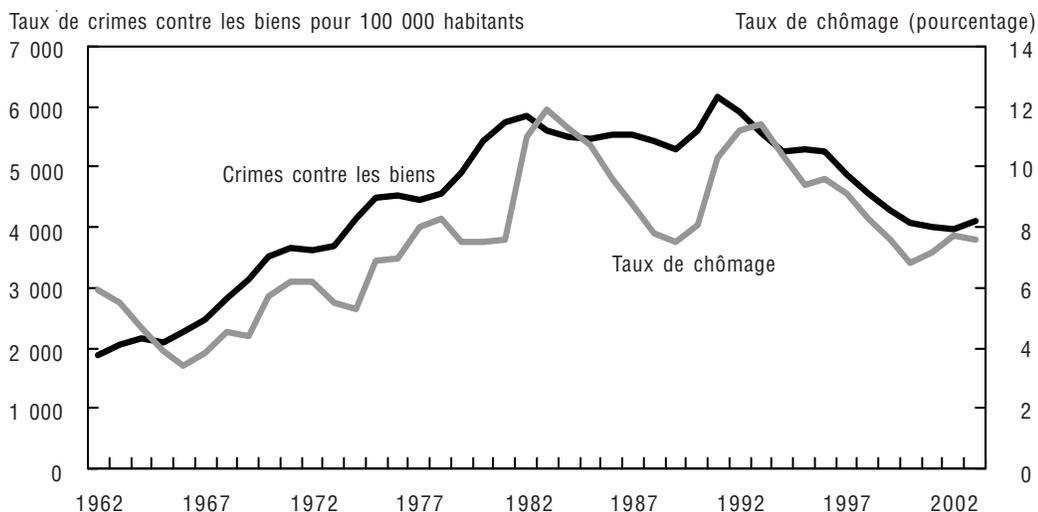


Sources des données : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité; Statistique Canada, Enquête sur la population active.

Source de la figure : Statistique Canada, 2005, L'exploration des tendances de la criminalité au Canada, produit n° 85-561-XIF2005005 au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Centre canadien de la statistique juridique, « Série de documents de recherche sur la criminalité et la justice », n° 005.

Figure 12

Comparaison dans le temps des taux de crimes contre les biens et des taux de chômage, 1962 à 2003



Sources des données : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité; Statistique Canada, Enquête sur la population active.

Source de la figure : Statistique Canada, 2005, L'exploration des tendances de la criminalité au Canada, produit n° 85-561-XIF2005005 au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Centre canadien de la statistique juridique, « Série de documents de recherche sur la criminalité et la justice », n° 005.

Inflation

Le niveau global de difficulté économique dans la société est considéré comme un facteur favorisant des conditions sociales négatives qui minent la légitimité et l'ordre et affaiblissent les liens sociaux (Devine et coll., 1988). Selon Devine et coll. (1988), les modèles du lien entre les conditions économiques dans la société et la criminalité doivent être fondés sur les taux d'inflation et les taux de chômage à titre d'indicateurs de difficulté économique (ou de santé), car le chômage et l'inflation jouent un rôle crucial dans le façonnement des politiques macroéconomiques et de bien-être social ainsi que des comportements individuels.

Devine, Sheley et Smith (1988) soutiennent que l'inflation accroît la « densité motivationnelle criminelle » d'une population. Lorsque de nombreux salariés et personnes à revenu fixe ou faible subissent ou perçoivent une érosion de leur revenu réel, l'inflation déclenche un conflit de distribution et mine la confiance à l'égard des mécanismes institutionnels en place (Hirsch et Goldthorpe 1978; Lindberg et Maier, 1985). Long et Witte (1981) soutiennent eux aussi que les taux de criminalité augmentent avec l'inflation du fait que les temps difficiles favorisent un comportement criminel et que l'inflation entrave la capacité des collectivités de prévenir la criminalité. Dans une analyse comparative des taux d'homicides et de l'inégalité du revenu au Canada et aux États-Unis, Daly et coll. (2001) soutiennent que les fluctuations des taux de violence au fil du temps et selon l'endroit témoignent de la variabilité de la concurrence pour avoir accès aux ressources matérielles et sociales. Ils prétendent que les niveaux d'inégalité du revenu sont suffisants pour expliquer la quadruple différence entre les taux d'homicides des deux pays.

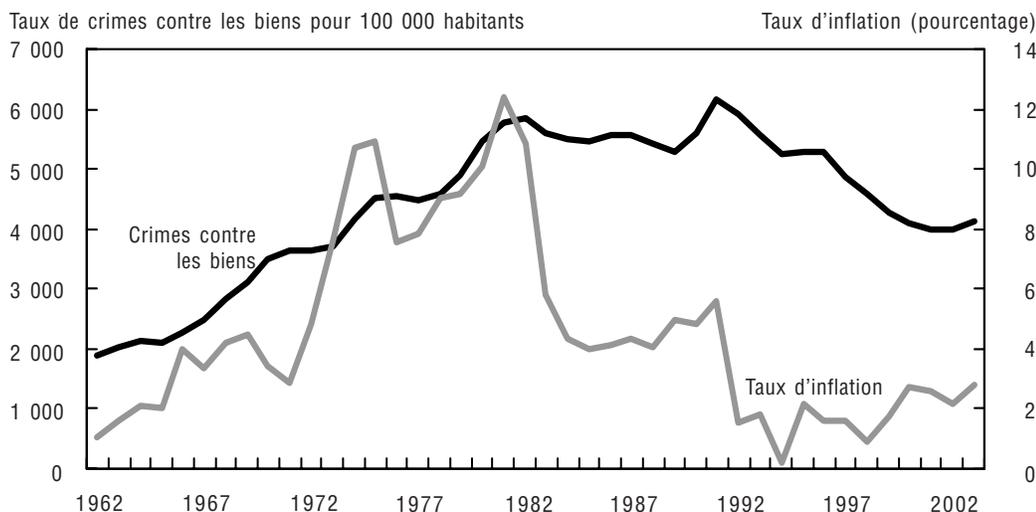
Au Canada, l'inflation a sensiblement augmenté dans les années 1970 et au début des années 1980, puis a fléchi jusqu'en 1984 et de nouveau après 1991. Le taux d'inflation annuel moyen selon l'Indice des prix à la consommation a été de 6 % durant la période de 1981 à 1990 et de 2 % pendant la période de 1991 à 2000 (Longworth, 2002). Les taux d'inflation élevés au cours des années 1970 et au début des années 1980 ont amené le Canada à adopter des objectifs à cet égard en février 1991. Les objectifs initiaux du Canada consistaient à faire chuter l'Indice des prix à la consommation sur 12 mois à 3 % (plus ou moins 1 %) avant la fin de 1992 et à 2 % (plus ou moins 1 %) avant la fin de 1995. Depuis lors, la cible de maîtrise de l'inflation est demeurée inchangée à (2 % — plus ou moins 1 %).

La politique monétaire a permis d'atteindre la cible au cours de la plupart des mois, le taux d'inflation global moyen selon l'Indice des prix à la consommation se chiffrant à près de 2 % depuis décembre 1994 (Longworth, 2002). La diminution des taux d'inflation dans les années 1990 s'est traduite par une réduction des taux d'intérêt à court et à long termes (Longworth, 2002). De plus, durant la deuxième moitié des années 1990, le chômage a été inférieur de plus de 1 point de pourcentage à ce qu'il était dans les années 1980. À la fin des années 1990, il était à son point le plus bas depuis 1976. Bien que cette réduction du chômage tienne à un certain nombre de facteurs, dont la réforme de l'assurance-emploi (Sargent, 1995), la stabilité macroéconomique découlant du niveau faible et stable d'inflation y aurait largement contribué (Longworth, 2002). Comme le montrent les figures 13 et 14 (dans lesquelles ces taux sont juxtaposés aux taux de crimes contre les biens et de crimes avec violence), le taux d'inflation a culminé durant les années 1970, au début des années 1980 et de nouveau au début des années 1990. De même, les taux globaux de crimes contre les biens étaient également élevés au début des années 1980 et des années 1990. Les taux de crimes avec violence n'ont pas suivi la même tendance;

ils se sont accrus régulièrement tout au long des années 1970 et 1980, pour atteindre un sommet en 1991.

Figure 13

Comparaison dans le temps des taux de crimes contre les biens et des taux d'inflation, 1962 à 2003

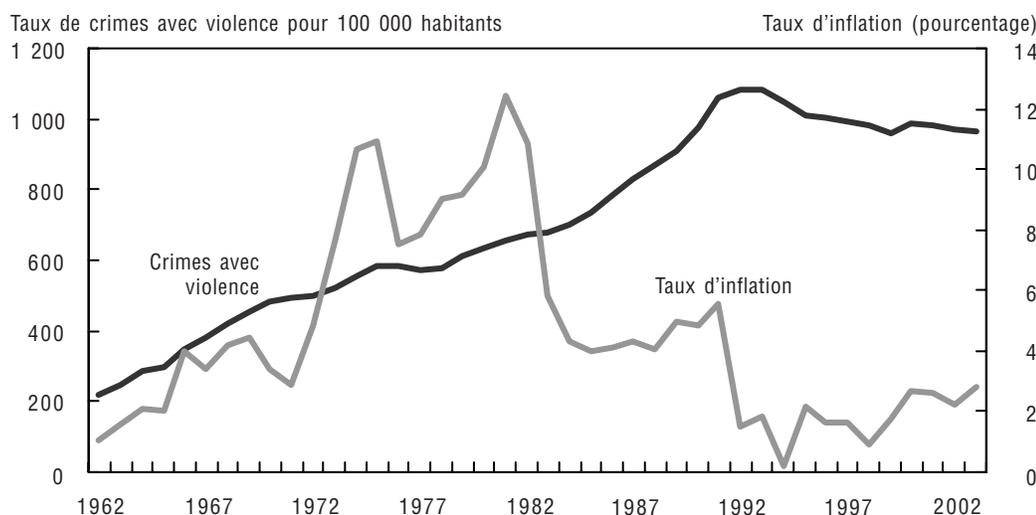


Sources des données : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité; Statistique Canada, Indice des prix à la consommation.

Source de la figure : Statistique Canada, 2005, L'exploration des tendances de la criminalité au Canada, produit n° 85-561-XIF2005005 au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Centre canadien de la statistique juridique, « Série de documents de recherche sur la criminalité et la justice », n° 005.

Figure 14

Comparaison dans le temps des taux de crimes avec violence et des taux d'inflation, 1962 à 2003



Sources des données : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité; Statistique Canada, Indice des prix à la consommation.

Source de la figure : Statistique Canada, 2005, L'exploration des tendances de la criminalité au Canada, produit n° 85-561-XIF2005005 au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Centre canadien de la statistique juridique, « Série de documents de recherche sur la criminalité et la justice », n° 005.

Consommation d'alcool et de drogues

Les ouvrages de recherche reconnus ont régulièrement souligné que la perpétration d'un crime s'accompagne de consommation d'alcool dans une proportion importante de cas. Exemples :

- Une étude canadienne récente a révélé que 40 % à 50 % des crimes étaient liés à l'alcool ou aux drogues, leurs auteurs étant sous l'influence de l'alcool ou de drogues au moment du crime, étant toxicomanes ou alcooliques, ou ayant été motivés par le désir de se procurer des drogues ou de l'alcool (Pernanen et coll., 2002).
- Les drogues ou l'alcool ont joué un rôle dans l'activité criminelle de 40 % des femmes détenues dans les prisons canadiennes, tandis que plus de la moitié des femmes étaient sous l'influence de drogues ou de l'alcool lorsqu'elles ont commis l'infraction à l'origine de leur détention (Shaw et coll., 1991).
- Les taux de violence conjugale sont plus élevés et les blessures plus graves dans les relations où il y a de grands buveurs (Johnson, 2001). Les victimes féminines sont plus susceptibles que les victimes masculines de déclarer que les partenaires violents consommaient de l'alcool au moment de l'incident de violence (Statistique Canada, 2000).
- En 1996, 65 % des détenus des prisons américaines étaient sous l'influence de la drogue au moment de la perpétration de l'infraction (Wilson, 2000).
- En Grande-Bretagne, 40 % des femmes condamnées et 50 % des femmes en détention provisoire étaient toxicomanes dans l'année qui a précédé leur admission dans les prisons britanniques (Home Office, 2002).
- En Australie, 62 % des hommes et des femmes emprisonnés avaient régulièrement consommé des drogues illicites dans les six mois précédant leur arrestation (Johnson, 2004; Makkai et Payne, 2003).

Même si l'on constate souvent un lien entre la consommation d'alcool et de drogues et la criminalité, la plupart des experts croient qu'il n'existe pas de relation directe de cause à effet. En ce qui concerne les drogues, l'abus peut mener à la criminalité en raison des propriétés pharmacologiques de ces substances; parce que le toxicomane a besoin d'argent pour acheter des drogues; ou à cause de la violence liée au commerce des drogues (Goldstein, 1985). Par ailleurs, la criminalité peut affaiblir les liens avec le reste de la société de sorte que la coexistence de la toxicomanie et de la délinquance en vient à faire partie du style de vie. La toxicomanie et l'activité criminelle coexistent dans certains groupes sociaux, et les facteurs qui incitent les personnes à consommer des drogues et à commettre des crimes sont les mêmes — recherche de sensations fortes ou prise de risques (Chaiken et Chaiken, 1990; Denton, 2001; Simpson, 2003;). La toxicomanie et la criminalité peuvent toutes deux favoriser l'adhésion à des groupes sociaux et aider à acquérir un statut au sein de tels groupes en l'absence d'autres options. En outre, la toxicomanie et la criminalité peuvent se manifester simultanément en conséquence d'une troisième cause commune, comme la maltraitance ou les échecs scolaires dans l'enfance, les caractéristiques de la famille ou la désorganisation du quartier (White et Gorman, 2000).

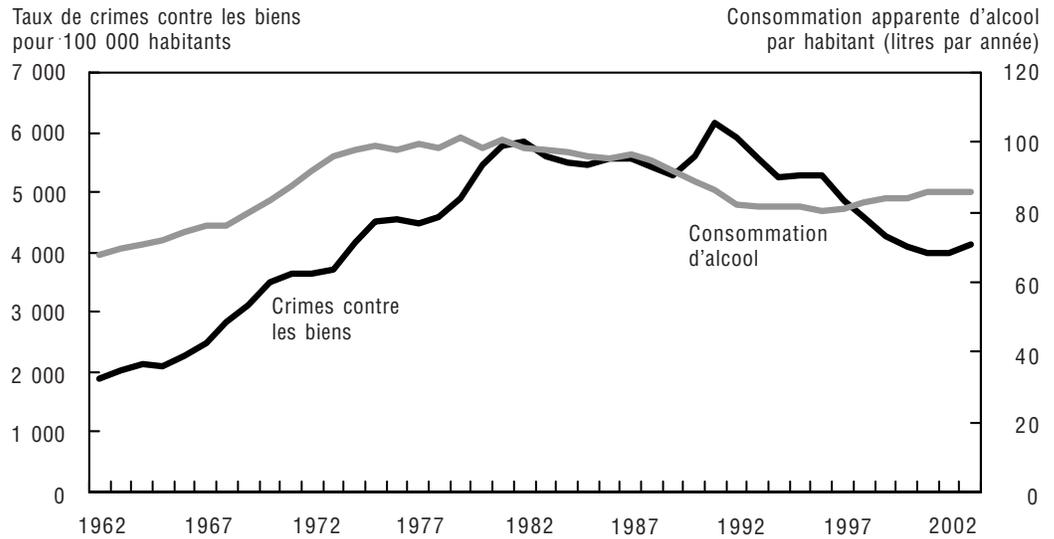
Le plus souvent, l'abus de drogues est lié à la perpétration de crimes contre les biens afin d'obtenir de l'argent pour soutenir une toxicomanie (Makkai et Payne, 2003). Par contraste, la consommation excessive d'alcool est liée plus fréquemment à la perpétration d'un crime avec violence favorisée par l'effet désinhibiteur de l'alcool sur le processus cognitif et les perceptions (Barnett et Fagan, 1993; Fagan et coll., 1988; Parker, 1995). L'alcool peut également agir sur le processus cognitif

au point d'altérer la perception des agissements et des signaux d'autres personnes, ainsi que la capacité de réagir de façon appropriée, ce qui donne parfois lieu à une réaction violente. Divers facteurs interdépendants entrent en jeu, incluant la personnalité, l'âge, le sexe et l'attitude des intéressés; la quantité et la fréquence de la consommation d'alcool; une prédisposition à la criminalité ou à la violence; des facteurs sociaux et culturels; et le contexte (Boles et Miotto, 2003; Fagan, 1990; Graham et coll., 1998). La consommation excessive d'alcool peut accroître la probabilité d'une mauvaise interprétation d'indices sociaux et réduire la capacité de faire face à des situations stressantes. Il se peut également que les délinquants consomment de l'alcool pour trouver le courage de commettre des actes criminels (Pernanen et coll., 2002). Certaines études ont révélé que les personnes qui boivent occasionnellement de façon excessive et celles qui ont des habitudes de consommation d'alcool nocives ou dangereuses déclarent des taux élevés de récidive et de perpétration d'infractions multiples (Makkai, 1998).

Au macroniveau, on a établi un lien entre les taux de vols qualifiés et l'usage de l'héroïne. Chilvers et Weatherburn (2003) ont estimé que chaque augmentation de 10 % du nombre annuel d'héroïnomanes dans un État de l'Australie laisse entrevoir une hausse de 6 % du taux de vols qualifiés. Cook et Moore (1993) estiment qu'une augmentation hypothétique de 10 % de la consommation d'alcool par habitant aux États-Unis se traduirait par une hausse de 6,5 % des agressions sexuelles, de 1 % des homicides, de 6 % des voies de fait et de 9 % des vols qualifiés. Field (1990) a également constaté que les variations de la consommation de bière au Royaume-Uni étaient en étroite corrélation avec les taux de crimes avec violence. En l'absence de données à long terme permettant de déterminer les habitudes des Canadiens d'âge adulte en matière de consommation d'alcool ou d'usage de drogues, cette étude portera sur la consommation d'alcool dans la société. Dans l'ensemble, la consommation d'alcool par habitant a augmenté au Canada jusqu'au milieu des années 1970, s'est stabilisée jusqu'au début des années 1980 et a diminué jusqu'au milieu des années 1990. Depuis ce temps, les taux sont demeurés stables (figures 15 et 16).

Figure 15

Taux de crimes contre les biens et taux de consommation apparente d'alcool par habitant, Canada, 1962 à 2003

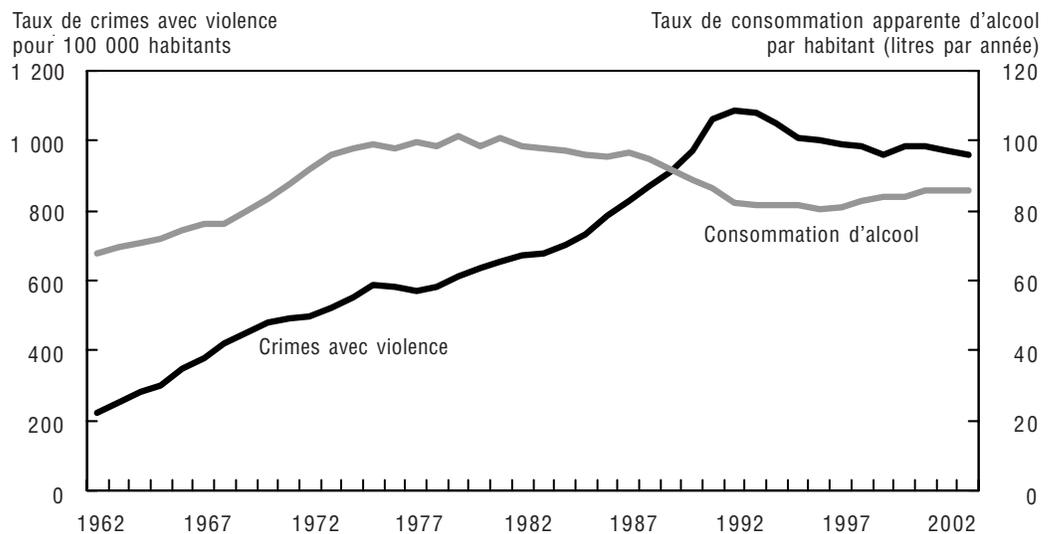


Sources des données : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité; Statistique Canada, 2004, Le contrôle et la vente de boissons alcoolisées au Canada, produit n° 63-202 au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Division des institutions publiques.

Source de la figure : Statistique Canada, 2005, L'exploration des tendances de la criminalité au Canada, produit n° 85-561-XIF2005005 au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Centre canadien de la statistique juridique, « Série de documents de recherche sur la criminalité et la justice », n° 005.

Figure 16

Taux de crimes avec violence et taux de consommation apparente d'alcool par habitant, Canada, 1962 à 2003



Sources des données : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité; Statistique Canada, 2004, Le contrôle et la vente de boissons alcoolisées au Canada, produit n° 63-202 au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Division des institutions publiques.

Source de la figure : Statistique Canada, 2005, L'exploration des tendances de la criminalité au Canada, produit n° 85-561-XIF2005005 au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Centre canadien de la statistique juridique, « Série de documents de recherche sur la criminalité et la justice », n° 005.

Politiques de détermination de la peine et d'incarcération

L'incarcération joue un rôle de dissuasion, de neutralisation et de réadaptation grâce au traitement. Par conséquent, on pourrait soutenir qu'une augmentation du nombre de détenus pourrait contribuer à réduire le taux de criminalité en retirant certains délinquants de la société, du moins temporairement, en dissuadant d'autres personnes de commettre des crimes et en réduisant le comportement criminel grâce à de bons programmes carcéraux de réhabilitation. Les efforts de réduction de la criminalité aux États-Unis ont été axés principalement sur l'imposition de peines d'emprisonnement plus sévères, d'où l'expansion du système carcéral (Irwin et Austin, 1997). Les taux d'incarcération aux États-Unis ont commencé à s'accroître au milieu des années 1970 et, à la fin du siècle, ils avaient quadruplé, faisant grimper le coût des prisons de 20 milliards de dollars par année (Spelman, 2000). Une bonne partie de l'accroissement de la population carcérale peut être attribuée à la guerre contre les drogues et aux politiques plus sévères de détermination de la peine. La plupart des États et le gouvernement fédéral ont adopté dans les années 1980 et 1990 des lois prévoyant l'imposition à certains délinquants de peines carcérales obligatoires minimales (lois de la troisième faute) pouvant aller jusqu'à l'emprisonnement à perpétuité sans libération conditionnelle (Irwin et Austin, 1997). Dans le système carcéral fédéral, où se retrouvent la plupart des personnes ayant commis des infractions relatives aux drogues, plus de 60 % des détenus purgeaient, au milieu des années 1990, des peines pour des infractions relatives aux drogues, soit deux fois plus qu'en 1984.

Spelman (2000) soutient que l'élargissement du système carcéral a été responsable d'environ le quart de la baisse de la criminalité aux États-Unis, et que d'autres facteurs, comme l'amélioration de la conjoncture économique, l'évolution de la structure par âge de la population et d'autres facteurs sociaux, représentaient la majeure partie de la baisse. Devine et coll. (1988) et Marvell et Moody (1997) ont eux aussi trouvé les indices d'un lien entre l'augmentation du taux d'incarcération et la diminution des taux d'homicides, de vols qualifiés et de voies de fait aux États-Unis. Malheureusement, il n'est pas possible d'isoler les effets de l'élargissement du système carcéral sur le taux de criminalité ou, si l'on préfère, de déterminer si les effets observés sont attribuables à la dissuasion, à la neutralisation ou à la réadaptation, ou encore à une combinaison de ces facteurs.

L'argument voulant qu'une augmentation du taux d'incarcération puisse contribuer à réduire la criminalité a une pertinence limitée au Canada, où les taux d'incarcération, tant chez les adultes que chez les jeunes, sont demeurés stables ou ont reculé au cours de la dernière décennie¹¹.

Les tribunaux et les décideurs canadiens n'ont pas réagi de la même façon aux infractions relatives aux drogues; en fait, le Canada, contrairement aux États-Unis, s'éloigne de l'incarcération, comme en témoignent les changements apportés récemment aux politiques de détermination de la peine. L'introduction de la condamnation avec sursis est un exemple : un juge peut ordonner une peine d'emprisonnement de moins de deux ans à purger dans la collectivité, sous réserve de certaines conditions (art. 742.1 du *Code criminel* du Canada). Depuis 1998 1999, le nombre de condamnations avec sursis a augmenté de 33 % chez les adultes, alors que le nombre d'admissions en détention a fléchi de 10 % (Johnson, 2004). En outre, la décision de la Cour suprême dans *R. contre Gladue* encourage les juges à infliger des sanctions autres que l'incarcération, une attention particulière étant accordée aux circonstances spéciales des délinquants autochtones, et ce, afin de

réglent le problème de surreprésentation des Autochtones dans les établissements correctionnels (al. 718.2e) du *Code criminel* du Canada). Les pratiques de justice réparatrice et les cercles de détermination de la peine gagnent en popularité tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des communautés autochtones, particulièrement pour ce qui est des jeunes contrevenants, l'un des principaux objectifs étant de trouver des solutions de rechange valables à l'emprisonnement.

Les explications axées sur les politiques de détermination de la peine ou les taux d'incarcération comme facteurs de causalité dans la réduction des taux de criminalité ne s'appliquent pas au Canada dans la même mesure qu'aux États-Unis.

Législation

Les changements législatifs peuvent avoir une incidence sur les taux de criminalité en criminalisant certains comportements non considérés auparavant comme criminels et en décriminalisant d'autres comportements. Les voies de fait et l'agression sexuelle sont des exemples de crimes qui ont fait l'objet de nombreux changements. En 1983, les dispositions du *Code criminel* relatives au viol et à l'attentat à la pudeur ont été remplacées par trois niveaux d'agression sexuelle. Trois infractions parallèles de voies de fait ont aussi été introduites, et la loi a été modifiée de façon à permettre à la police de porter des accusations lorsqu'il existe des « motifs raisonnables » de croire que des voies de fait ont été commises. Il s'agit là d'un important changement par rapport à la législation antérieure à 1983, où il était mentionné qu'en l'absence de preuves matérielles, comme des blessures, il fallait des témoins pour étayer un chef d'accusation. Depuis cette époque, la police et les procureurs de la Couronne ont mis sur pied des unités et des programmes de formation spéciaux pour améliorer les pratiques de mise en accusation et de poursuite dans les cas d'agression sexuelle et de violence familiale. Ces efforts visaient à encourager les victimes à signaler l'affaire à la police, et il se peut qu'ils aient eu pour effet d'élargir les types de crimes inclus dans les statistiques policières. À la suite de ces changements législatifs et stratégiques, les taux de voies de fait et d'agressions sexuelles ont augmenté de façon spectaculaire, mais ils ont reculé depuis lors pour retrouver les taux de la fin des années 1980.

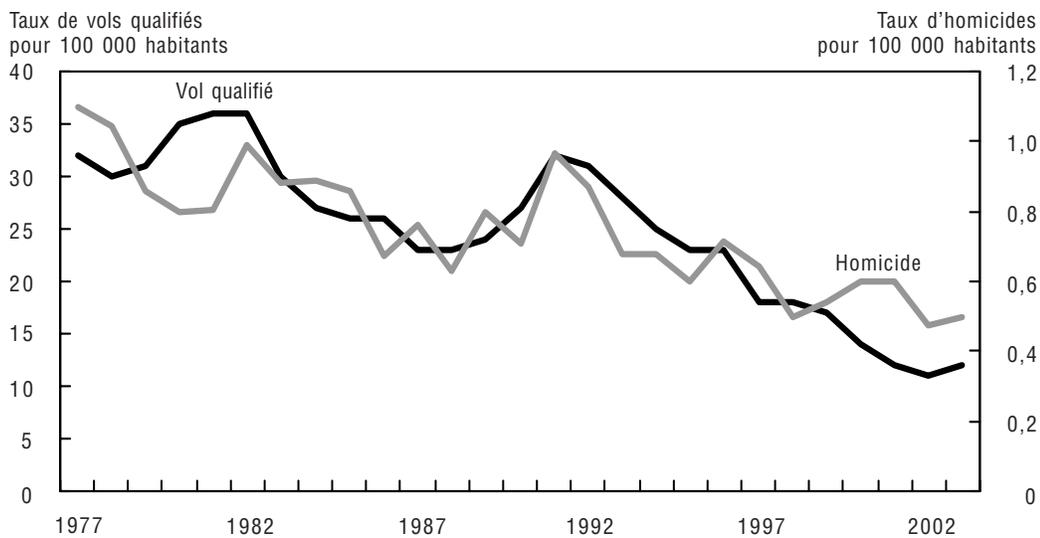
Il ressort de comparaisons entre l'Enquête sur la violence envers les femmes de 1993 et l'Enquête sociale générale sur la victimisation de 1999 que les taux quinquennaux de violence conjugale à l'endroit des femmes ont chuté de 12 % à 8 %, mais que le pourcentage d'affaires signalées à la police s'est accru pendant la même période, passant de 29 % à 37 % (Statistique Canada, 2001). Cette tendance est peut-être le résultat combiné d'une volonté accrue de la part des victimes de signaler ces affaires à la police, ainsi que de politiques de tolérance zéro dans la plupart des provinces qui exigent de la police qu'elle dépose des accusations (Groupe de travail fédéral-provincial-territorial spécial chargé d'examiner les politiques et les dispositions législatives concernant la violence conjugale, 2003).

D'importants changements ont aussi été apportés à la législation canadienne sur les armes à feu en 1969, 1977, 1991, 1995 et 1998, dans un effort pour réduire les blessures et les décès attribuables aux armes à feu. Les nouvelles dispositions ont défini ce qu'est une arme à autorisation restreinte et une arme prohibée, ont établi des autorisations d'acquisition d'arme à feu, ont créé de nouvelles peines relatives au trafic et à la contrebande ainsi que des peines minimales pour les infractions relatives aux armes à feu, et ont mis en place un système de permis pour

les propriétaires d'armes à feu. Au cours de cette période, on a constaté une chute notable des crimes avec violence commis à l'aide d'armes à feu. La figure 17 illustre la diminution des taux de vols qualifiés et d'homicides commis à l'aide d'armes à feu entre 1977 et 2003 (noter les échelles différentes). Le taux de vols qualifiés commis à l'aide d'armes à feu a fléchi de 62 % entre 1977 et 2003, tandis que le taux d'homicides perpétrés au moyen d'armes à feu a chuté de près de 100 %, passant de 1,5 à 0,5 pour 100 000 habitants. Néanmoins, comme ces baisses se sont produites parallèlement à celles observées pour la plupart des types de crimes, d'autres facteurs en plus des changements apportés à la législation sur les armes à feu ont probablement eu une incidence.

Figure 17

Taux d'homicides et de vols qualifiés commis à l'aide d'une arme à feu, Canada, 1977 à 2003



Source des données : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité et Enquête sur les homicides.

Source de la figure : Statistique Canada, 2005, L'exploration des tendances de la criminalité au Canada, produit n° 85-561-XIF2005005 au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Centre canadien de la statistique juridique, « Série de documents de recherche sur la criminalité et la justice », n° 005.

Modifications à la législation canadienne relative aux armes à feu

D'importants changements ont été apportés à la législation canadienne sur les armes à feu afin de réduire la fréquence des blessures et des décès causés par les armes à feu, incluant les modifications apportées au *Code criminel* en 1969, 1977, 1991, 1995 et 1998. Voici un bref résumé des modifications en question :

1969 — Le Parlement a déposé le projet de loi C-150 qui interdisait, pour la première fois, de fournir des armes à feu aux personnes simples d'esprit ou aux contrevenants assujettis à une ordonnance d'interdiction. La législation élargissait également la définition d'« arme à feu » afin d'inclure les armes prohibées, à autorisation restreinte et à autorisation non restreinte.

1977 — Le Parlement a de nouveau déposé un projet de loi (C-51) pour exiger des individus qu'ils obtiennent une autorisation d'acquisition d'arme à feu (AAAF). La législation prévoyait également un certain nombre de dispositions, incluant des règlements sur l'entreposage en lieu sûr et l'exposition des armes dans le cas des commerces et collectionneurs sérieux, ainsi que des peines minimales obligatoires pour décourager l'usage des armes à feu dans des desseins criminels.

1991 — Le Parlement a resserré les dispositions énonçant les critères de sélection pour les personnes demandant des AAAF (projet de loi C-17), notamment celles portant sur les renseignements personnels ou les antécédents criminels, les références personnelles, une photographie et une période d'attente obligatoire de 28 jours.

1995 — La *Loi sur les armes à feu* a été adoptée, établissant un système d'obtention de permis d'armes à feu pour les personnes voulant posséder une arme à feu. Les personnes répondant à des critères précis pouvaient obtenir un permis de posséder une arme à feu qui n'était pas prohibée ou restreinte. En plus de prévoir l'octroi de permis, la *Loi sur les armes à feu* prévoyait l'établissement d'un système d'enregistrement des armes à feu.

1998 — La partie III du *Code criminel* a été modifiée de façon à créer diverses infractions liées à la possession non autorisée, au transfert, à l'importation et à l'exportation d'armes à feu, ainsi qu'à l'utilisation d'armes à feu pour perpétrer des crimes.

2003 — En janvier 2003, tous les propriétaires et utilisateurs d'armes à feu devaient avoir obtenu un permis d'arme à feu et avoir enregistré leurs armes à feu (incluant les carabines et les fusils de chasse non enregistrés).

Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents

Les jeunes de 12 à 17 ans qui ont des démêlés avec les forces de l'ordre peuvent être inculpés officiellement ou traités par d'autres moyens. La *Loi sur les jeunes contrevenants*, qui a été en vigueur de 1984 à 2003, prévoyait explicitement ce qui suit : « il y a lieu, dans le traitement des jeunes contrevenants, d'envisager, s'il est décidé d'agir, la substitution de mesures de rechange aux procédures judiciaires... ». La mesure dans laquelle la police et le procureur de la Couronne ont suivi cette directive aura eu au fil du temps une incidence sur le nombre de jeunes inscrits dans les statistiques policières comme « inculpés ». La *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* (LSJPA), qui est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2003 et qui a remplacé la *Loi sur les jeunes contrevenants*, exige de la police qu'elle considère avoir recours à des mesures extrajudiciaires (hors des tribunaux) avant de passer à une mise en accusation dans le cas des contrevenants ayant commis des infractions moins graves. Les mesures extrajudiciaires comprennent la prise d'aucune autre mesure, les avertissements non officiels par la police, les renvois aux programmes communautaires, les mises en garde officielles par la police, les mises en garde par la Couronne et les programmes de sanctions extrajudiciaires.

Ce n'est que depuis 2003 qu'on dispose de données détaillées permettant d'évaluer les effets des pratiques de déjudiciarisation sur le nombre d'affaires signalées qui sont officiellement consignées comme des crimes dans les statistiques policières. Plus de 84 000 jeunes ont été accusés d'infractions au *Code criminel* du Canada en 2003 et 100 000 autres ont vu leur affaire classée sans mise en accusation. Une affaire est classée sans mise en accusation lorsque la police a identifié au moins un auteur présumé et qu'il existe suffisamment de preuves pour porter une accusation en rapport avec l'affaire, mais que le cas de l'auteur présumé est traité par d'autres moyens.

En 2003, le taux de jeunes inculpés a fléchi de 15 %, mais cette baisse a été plus que compensée par la hausse de 30 % du taux de jeunes dont l'affaire a été classée sans mise en accusation. Le taux combiné de jeunes inculpés et de jeunes dont l'affaire a été classée sans mise en accusation était de 5 % plus élevé qu'au cours de l'année précédente, ce qui s'inscrit dans la tendance générale qui s'est amorcée en 2000 (Wallace, 2004). Ces données révèlent que la police a été plus encline à recourir à des mesures non officielles plutôt que de déposer une accusation, et qu'elle a adapté ses pratiques en matière de mise en accusation pour se préparer à l'entrée en vigueur de la LSJPA en 2003 et pour répondre aux besoins créés par cette loi. Cependant, il convient de noter que toute augmentation du nombre de jeunes dont l'affaire a été classée sans mise en accusation peut être attribuable en partie au taux de déclaration accru par la police de données sur les jeunes n'ayant pas fait l'objet de mesures officielles, en raison des nouvelles dispositions de la LSJPA relatives aux mesures extrajudiciaires.

Politique des services policiers

On a constaté que la baisse des taux de criminalité aux États-Unis s'est produite au cours d'une période où les taux par habitant de policiers dans la rue ont sensiblement augmenté (Eck et Maguire, 2000). Toutefois, la possibilité d'un lien entre une présence policière accrue et une réduction de la criminalité ne s'applique pas au Canada, où le taux de policiers pour 100 000 habitants a reculé depuis 1975 (Filyer, 2002). Le nombre de services de sécurité privés a cependant augmenté au Canada au début des années 1990, puis a diminué au cours de la deuxième moitié de la décennie (Taylor-Butts, 2004). Il est possible qu'un nombre inconnu d'affaires criminelles aient été repérées par le personnel de ces services et qu'elles n'aient pas été signalées à la police ni déclarées dans le cadre du Programme de déclaration uniforme de la criminalité. Lorsque l'effectif des services de sécurité privés s'accroît, il peut aussi y avoir un plus grand nombre d'actes criminels qui ne sont pas consignés dans les statistiques officielles de la police, ce qui influe sur le taux de criminalité.

En ce qui concerne les pratiques et politiques policières, le Canada et les États-Unis ont tous deux connu de nombreux changements depuis le début des années 1980 avec l'introduction de la police communautaire, de la police sélective, de politiques pro arrestation pour certains types d'infractions, d'une meilleure formation, du géocodage et d'autres progrès technologiques. La police communautaire, connue également sous le nom de police sélective, encourage les policiers à travailler en collaboration étroite avec les collectivités pour cerner et résoudre des problèmes. Si les crimes sont ensuite redéfinis comme des « problèmes » à régler plutôt que des crimes à traiter officiellement par le système de justice pénale, il se peut que le nombre d'affaires consignées dans les statistiques officielles soit réduit (Kennedy et Veitch, 1997). Toutefois, l'inverse peut se produire lorsque les relations entre la collectivité et la police sont améliorées au point que les victimes se sentent plus à l'aise de signaler les crimes à la police.

En outre, les politiques policières d'intervention dans le cas de crimes mineurs ont récemment évolué, de sorte que dans certains secteurs de compétence, les victimes doivent se présenter à la police avant qu'un crime soit consigné. Cet autre inconvénient peut avoir un effet de dissuasion sur la déclaration de crimes relativement peu graves, particulièrement dans le cas de la perte de biens qui ne sont pas couverts par une assurance. Parallèlement, le montant de la franchise minimale dans la plupart des polices d'assurance a été relevé¹². Les cycles de 1993 et 1999 de l'Enquête sociale générale ont révélé un fléchissement du pourcentage de victimes d'infractions contre les biens qui ont signalé les affaires à la police en vue de déposer une demande de règlement ou d'indemnisation (Besserer et Trainor, 2000).

En outre, la baisse des taux de criminalité ne peut s'expliquer par un changement de politique selon lequel la police se montrerait plus sévère à l'égard de la criminalité en portant plus souvent des accusations contre les suspects. En effet, le taux d'accusation des adultes a fléchi de 31 % et celui des jeunes, de 42 % entre 1991 et 2002¹³.

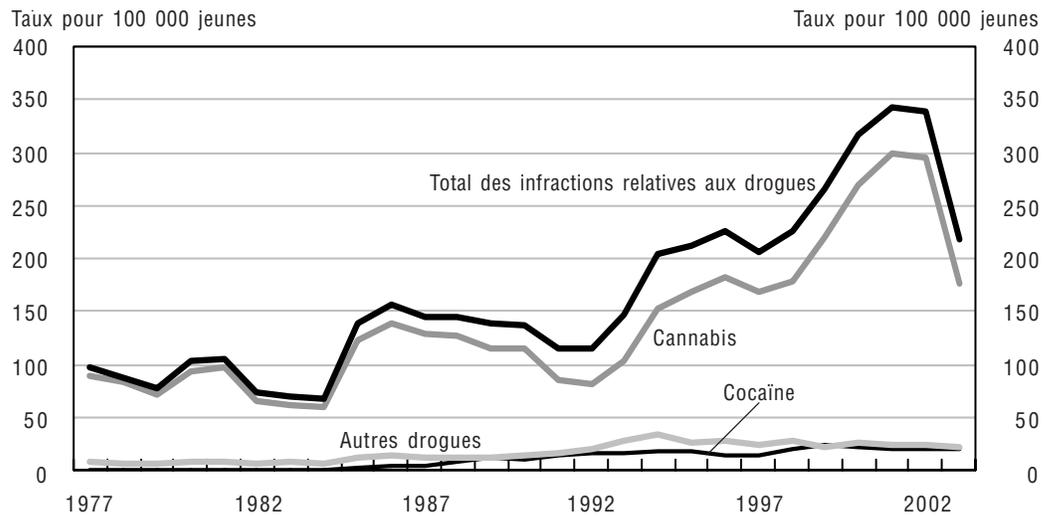
Ce ne sont là que quelques-uns des changements apportés aux politiques des services de police qui sont susceptibles d'influer sur les taux de criminalité. Les chercheurs américains ont indiqué qu'il est très difficile d'établir un lien entre les taux de criminalité et les politiques des services de police, étant donné que les taux de criminalité avaient déjà commencé à diminuer dans plusieurs régions avant l'adoption des nouvelles pratiques policières, que d'autres conditions changeaient simultanément et que des baisses ont été observées dans des villes où la politique des services de police n'a pas fait l'objet de modifications importantes (Eck et Maguire, 2000; Rosenfeld, 2004). On peut toutefois souligner que les taux de criminalité ont diminué au Canada à un rythme comparable à celui observé aux États-Unis sans qu'on ait constaté une augmentation semblable des budgets consacrés à la justice pénale, des effectifs des services de police ou des taux d'incarcération.

Marché des drogues

Aux États-Unis, l'augmentation rapide et le recul subséquent des taux de crimes avec violence ont été attribués à l'essor et à l'effondrement du marché des drogues, en particulier du crack (cocaïne épurée), phénomène qui n'a pas eu la même ampleur au Canada. Une bonne partie de l'accroissement de la criminalité aux États-Unis a été le résultat du recrutement, dans le marché du crack, de jeunes qu'on a armés contre les trafiquants rivaux, et de la violence qui en a découlé (Johnson et coll., 2000; Rosenfeld, 2004). Certains analystes attribuent le recul du marché des drogues aux États-Unis à des descentes de la police et à un revirement des attitudes chez les jeunes, c'est-à-dire au rejet des drogues, de la violence et du mode de vie dégradant qu'elles engendrent (Johnson et coll., 2000; Grogger, 2000).

Au Canada, les taux de jeunes (12 à 17 ans) et d'adultes inculpés d'infractions liées à la cocaïne ont augmenté entre 1981 et 1991, mais ils ont légèrement fléchi et se sont stabilisés depuis ce temps (figures 18 et 18a). La plus forte hausse au cours de la dernière décennie a été observée chez les jeunes inculpés d'infractions liées au cannabis. En dépit de l'accroissement du nombre de jeunes inculpés d'infractions liées à la cocaïne tout au long des années 1980, le nombre total d'inculpations était faible, particulièrement lorsqu'on le compare avec celui des inculpations pour des infractions liées au cannabis. De surcroît, le taux de jeunes accusés d'infractions liées à la cocaïne est demeuré relativement stable pendant les années 1990 alors que le taux de criminalité a affiché un recul.

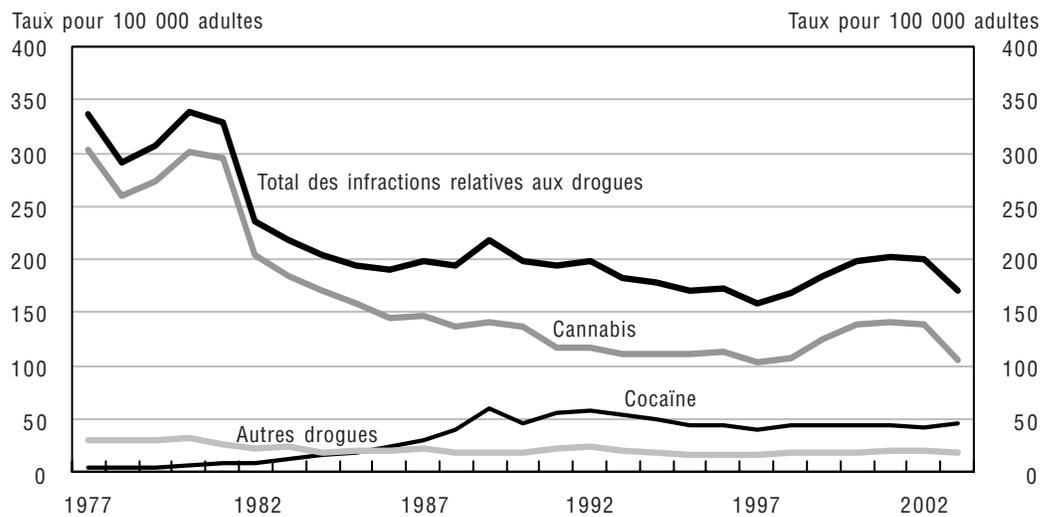
Figure 18
Taux de jeunes inculpés d'infractions relatives aux drogues, Canada, 1977 à 2003



Source des données : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Source de la figure : Statistique Canada, 2005, L'exploration des tendances de la criminalité au Canada, produit n° 85-561-XIF2005005 au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Centre canadien de la statistique juridique, « Série de documents de recherche sur la criminalité et la justice », n° 005.

Figure 18a
Taux d'adultes accusés d'infractions relatives aux drogues, Canada, 1977 à 2003



Source des données : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Source de la figure : Statistique Canada, 2005, L'exploration des tendances de la criminalité au Canada, produit n° 85-561-XIF2005005 au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Centre canadien de la statistique juridique, « Série de documents de recherche sur la criminalité et la justice », n° 005.

Attitudes sociales

Certains auteurs ont fait valoir qu'à la suite de l'époque permissive des années 1960 et 1970, il s'est produit des changements notables dans certaines valeurs sociales, notamment un respect accru à l'égard des institutions sociales, une aversion grandissante à la violence interpersonnelle et une tendance à la civilité (LaFree, 1999; Ouimet, 2002a; Rosenfeld, 2000). Les niveaux de consommation d'alcool d'une population sont un exemple de l'évolution des valeurs sociales. Au Canada, on a observé des réductions à la fois des ventes de boissons alcoolisées (qui témoignent des habitudes de consommation) et de la conduite avec facultés affaiblies, ce qui dénote un changement positif en faveur de la consommation modérée d'alcool et une réduction de la tolérance dans le cas de la conduite en état d'ébriété. Les taux de personnes inculpées de conduite avec facultés affaiblies ont reculé depuis 1981 (Janhevich et coll., 2003). La sévérité accrue des pénalités et la tolérance réduite à l'égard de la conduite avec facultés affaiblies ont peut-être eu l'effet généralisé de réduire la consommation excessive en public ou en privé. Selon des sondages commandés par la Fondation de recherches sur les blessures de la route au Canada, le pourcentage de conducteurs canadiens qui ont avoué conduire alors qu'ils croyaient être au dessus de la limite légale a diminué de 33 % dans les années 1980. De même, le pourcentage de conducteurs mortellement blessés qui ont enregistré une alcoolémie supérieure à la limite légale a chuté de 27 % dans les années 1980 et de 10 % durant les années 1990 (Beirness et coll., 2001). Ce changement apparent des attitudes du public face à une consommation d'alcool plus responsable peut aussi avoir contribué à réduire la fréquence d'autres crimes, comme les homicides et les voies de fait, qui se produisent souvent dans le contexte d'une consommation excessive d'alcool.

Un sondage récent d'Environics offre un exemple de l'évolution des attitudes face à l'égalité des femmes. Dans ce sondage, la proportion de la population souscrivant à l'énoncé « le père de famille doit être maître dans sa propre maison » a chuté de 42 % à 18 % entre 1983 et 2000. Les Canadiens âgés étaient plus susceptibles d'être d'accord avec l'énoncé que les adultes plus jeunes, ce qui indique un effet de cohorte dans lequel les générations à venir seront peut-être moins susceptibles d'adhérer à cette croyance et plus enclines à croire à l'égalité des femmes dans la famille. Ce changement d'attitude face à l'égalité des femmes s'est produit à une époque où les taux de voies de fait contre un conjoint signalés lors des enquêtes de victimisation (Statistique Canada, 2001) et les taux d'homicides entre conjoints étaient en recul (Pottie Bunge, 2002). Les changements d'attitude en faveur d'une tolérance réduite à l'égard de la violence conjugale ont entraîné un accroissement des services offerts aux victimes; de la formation de la police et des procureurs; des tribunaux spécialisés dans l'instruction des causes de violence conjugale; des programmes de traitement à l'intention des agresseurs; et des programmes de prévention primaire pour les jeunes. Outre les améliorations sur les plans de l'égalité socioéconomique des femmes et de la nature changeante des relations intimes¹⁴, ces éléments ont été considérés comme des facteurs importants expliquant la diminution des homicides entre conjoints tant au Canada qu'aux États-Unis (Dawson 2001; Dugan et coll., 1999; Pottie Bunge, 2002).

Un aspect où il semble se produire un changement négatif des attitudes du public est celui de la consommation de drogues par les adolescents. À l'aide du Sondage sur la consommation de drogues parmi les élèves de l'Ontario, le Centre de toxicomanie et de santé mentale fait tous les deux ans, depuis 1977, le tracé des tendances de la consommation de drogues chez les adolescents de l'Ontario (Adlaf

et Paglia, 2003). Après une longue période de recul dans les années 1980, il s'est produit une résurgence de l'usage de drogues chez les adolescents, même si la situation n'était pas comparable à celle observée pendant les années 1970. L'usage par les adolescents des substances suivantes était sensiblement plus élevé en 2003 qu'en 1989 : cannabis, hallucinogènes, solvants, cocaïne, crack, méthamphétamine et poussière d'ange. Les seules drogues dont la consommation a diminué étaient le LSD et les stimulants (tableau 2). Trente pour cent des élèves ont mentionné avoir consommé une substance illicite au cours des 12 mois précédents en 2003, comparativement à 17 % en 1989. Cette tendance de l'usage de drogues correspond à la tendance des accusations portées contre des adolescents pour des infractions relatives aux drogues entre 1989 et 2003.

Tableau 2

Pourcentage des élèves de l'Ontario ayant fait usage de drogues au moins une fois au cours des 12 derniers mois, 7^e, 9^e et 11^e années seulement

| | 1979 | 1989 | 2003 | Variation de 1989 à 2003 |
|-----------------------------------|------|------|------|-----------------------------|
| Tabac | 35,0 | 22,2 | 17,4 | -4,8 |
| Alcool | 73,7 | 62,6 | 62,9 | 0,3 |
| Cannabis | 29,1 | 11,9 | 27,8 | 15,9 |
| Colle | 4,9 | 2,0 | 3,2 | 1,2 |
| Autres solvants | 7,2 | 3,4 | 6,6 | 3,2 |
| Barbituriques | 7,4 | 2,1 | 2,7 | 0,6 |
| Héroïne | 2,5 | 1,2 | 1,4 | 0,2 |
| Méthamphétamine | 3,7 | 2,5 | 3,6 | 1,1 |
| Stimulants | 11,0 | 5,8 | 5,4 | -0,4 |
| Tranquillisants | 5,8 | 2,2 | 2,3 | 0,1 |
| LSD | 9,0 | 5,4 | 2,9 | -2,5 |
| Autres hallucinogènes | 5,2 | 3,8 | 9,5 | 5,7 |
| Cocaïne | 5,3 | 2,4 | 5,1 | 2,7 |
| Poussière d'ange (PCP) | .. | 1,2 | 2,0 | 0,8 |
| Crack | .. | 1,3 | 3,0 | 1,7 |
| Ice (chrystal meth) | .. | .. | 1,2 | .. |
| MDMA | .. | .. | 3,8 | .. |
| Ensemble des substances illicites | 33,4 | 16,6 | 30,3 | 13,7 |

.. Indisponibles pour une période de référence précise.

Source des données : Edward Adlaf et Angela Paglia, 2003, Drug Use Among Ontario Students: Findings from the OSDUS, Toronto, Centre de toxicomanie et de santé mentale.

Source du tableau : Statistique Canada, 2005, L'exploration des tendances de la criminalité au Canada, produit n° 85-561-XIF2005005 au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Centre canadien de la statistique juridique, « Série de documents de recherche sur la criminalité et la justice », n° 005.

On a constaté non seulement un accroissement de la consommation de drogues chez les adolescents, mais aussi une réduction notable, depuis 1989, du risque perçu des effets nocifs de l'usage des drogues et du degré de désapprobation de l'usage des drogues (Adlaf et Paglia, 2003). Le pourcentage d'élèves de la 7^e à la 13^e année percevant un *grand risque* à consommer une ou deux boissons alcoolisées par jour, à essayer la cocaïne, à essayer la marijuana ou à fumer régulièrement de la marijuana a baissé considérablement durant les années 1990 (tableau 3). La plus forte baisse a été enregistrée pour ce qui est du pourcentage d'élèves estimant que l'usage régulier de marijuana s'accompagne d'un grand risque de nocivité; il a chuté des trois quarts à 57 %. Le pourcentage de jeunes *désapprouvant fortement* ces activités a aussi affiché un recul (tableau 4). Faisait exception l'essai de LSD une ou deux fois, pour lequel un plus grand pourcentage d'élèves ont mentionné leur désapprobation. Du côté positif, ces adolescents ont signalé une baisse considérable de la conduite avec

facultés affaiblies, en dépit d'augmentations de la consommation d'alcool (Adlaf et Paglia, 2003).

Tableau 3

Pourcentage des élèves de l'Ontario qui perçoivent comme *très risqué* l'usage de drogues, 7^e, 9^e et 11^e années seulement

| | 1989 | 1999 | 2003 | Variation de 1989 à 2003 |
|------------------------------------------------------|------|------|------|-----------------------------|
| Prendre une ou deux boissons alcoolisées par jour | 36,2 | 32,5 | 30,9 | -5,3 |
| Essayer la cocaïne une ou deux fois | 36,7 | 32,5 | 31,6 | -5,1 |
| Essayer le cannabis une ou deux fois | 29,1 | 19,4 | 19,9 | -9,2 |
| Fumer de la marijuana régulièrement | 75,4 | 53,2 | 56,5 | -18,9 |
| Essayer du LSD une ou deux fois ¹ | .. | 28,8 | 30,5 | 1,7 |

.. Indisponibles pour une période de référence précise.

1. La variation porte sur la période de 1999 à 2003.

Source des données : Edward Adlaf et Angela Paglia, 2003, Drug Use Among Ontario Students: Findings from the OSDUS, Toronto, Centre de toxicomanie et de santé mentale.

Source du tableau : Statistique Canada, 2005, L'exploration des tendances de la criminalité au Canada, produit n° 85-561-XIF2005005 au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Centre canadien de la statistique juridique, « Série de documents de recherche sur la criminalité et la justice », n° 005.

Tableau 4

Pourcentage des élèves de l'Ontario qui désapprouvent fortement l'usage de drogues, 7^e, 9^e et 11^e années seulement

| | 1989 | 1999 | 2003 | Variation de 1989 à 2003 |
|------------------------------------------------------|------|------|------|-----------------------------|
| Prendre une ou deux boissons alcoolisées par jour | 29,7 | 28,2 | 28,0 | -1,7 |
| Essayer la cocaïne une ou deux fois | 50,6 | 41,1 | 43,7 | -6,9 |
| Essayer le cannabis une ou deux fois | 43,1 | 28,2 | 29,6 | -13,5 |
| Fumer de la marijuana régulièrement | 62,5 | 44,9 | 47,8 | -14,7 |
| Essayer du LSD une ou deux fois ¹ | .. | 39,8 | 44,1 | 4,3 |

.. Indisponibles pour une période de référence précise.

1. La variation porte sur la période de 1999 à 2003.

Source des données : Edward Adlaf et Angela Paglia, 2003, Drug Use Among Ontario Students: Findings from the OSDUS, Toronto, Centre de toxicomanie et de santé mentale.

Source du tableau : Statistique Canada, 2005, L'exploration des tendances de la criminalité au Canada, produit n° 85-561-XIF2005005 au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Centre canadien de la statistique juridique, « Série de documents de recherche sur la criminalité et la justice », n° 005.

Les figures 18 et 18a indiquent que, par contraste aux infractions avec violence et aux infractions contre les biens, le taux de personnes inculpées d'infractions relatives aux drogues, surtout de cannabis, a augmenté depuis 1993. Les jeunes contrevenants ont été responsables de la majeure partie de cette augmentation (figure 18). Entre 1985 et 2002, le taux de jeunes inculpés par la police d'infractions relatives aux drogues a grimpé de 149 % comparativement à seulement 2 % dans le cas des adultes. Les taux d'infractions relatives aux drogues sont plus sensibles que les taux de la plupart des autres infractions aux pratiques et aux décisions de la police de lutter ou de « sévir » contre la possession et le trafic de drogues. Des changements de politiques peuvent influencer sur les fluctuations du pourcentage de personnes inculpées par la police. C'est en fait ce qui s'est produit très récemment, alors que le taux d'infractions relatives aux drogues au Canada a chuté de 8 % en 2003, après presque une décennie d'augmentations (Wallace, 2004). La baisse est

principalement attribuable à l'importante diminution des infractions liées au cannabis. Plutôt que d'être le résultat d'une réelle baisse des infractions relatives aux drogues, cette situation pourrait s'expliquer en partie par le climat d'incertitude qui règne chez les responsables de l'application de la loi et de la justice pénale, étant donné le dépôt d'un projet de loi visant à décriminaliser la possession de petites quantités de cannabis, ainsi qu'un certain nombre de décisions rendues par les tribunaux pendant cette période qui remettent en question la constitutionnalité des lois actuelles concernant la possession de cannabis.

Autres facteurs sociaux

Un certain nombre d'autres facteurs sociaux peuvent influencer sur les taux de criminalité. On examine dans le présent document quelques-uns de ces facteurs, notamment :

- 1) les variations des niveaux de scolarité et des taux de décrochage scolaire;
- 2) l'évolution des tendances matrimoniales et des structures familiales;
- 3) les régimes de travail.

Niveaux de scolarité

Les niveaux de scolarité des Canadiens se sont améliorés, ce qui a peut-être eu un effet positif sur les taux de criminalité d'ensemble. Un faible attachement à l'école et un piètre rendement scolaire sont des facteurs associés au risque accru de délinquance, de toxicomanie et d'adhésion à des bandes. Une expérience scolaire positive peut se révéler un facteur de protection chez les jeunes qui présentent d'autres facteurs de risque de délinquance (Bjerregard et Smith, 1993; Fitzgerald, 2003; Sprott, Jenkins et Doob, 2000). Le pourcentage d'hommes et de femmes âgés de 15 ans et plus qui ont fait au moins des études postsecondaires partielles a presque doublé entre 1971 et 1996, passant de 17 % à 31 %. En outre, les taux de décrochage au secondaire ont reculé entre 1991 et 1999, chutant de 22 % à 15 % dans le cas des hommes et de 14 % à 9 % dans le cas des femmes¹⁵. Alliées à d'autres facteurs, ces améliorations des niveaux de scolarité peuvent avoir aidé à garder les jeunes à l'école et à les orienter vers le marché du travail plutôt que dans la voie de la criminalité.

Structure familiale

Ces dernières années, les structures familiales ont connu au Canada des changements importants qui ont peut-être influé sur les taux de criminalité. Le taux de divorce a augmenté jusqu'en 1987, pour diminuer par la suite. Le nombre d'unions libres et de seconds mariages a progressé, ce qui se traduit par un plus grand nombre de familles reconstituées. Le nombre de familles monoparentales dans la population a doublé entre 1961 et 1996 (Almey et coll., 2000). Ces tendances ont eu pour effet d'augmenter le nombre d'enfants du divorce et de familles monoparentales ainsi que l'incertitude financière, autant de facteurs qui favorisent la délinquance (Fitzgerald, 2003; Coughlin et Vuchinich, 1996). Bien que le lien entre la structure de la famille et la délinquance ne soit pas clair, les parents seuls sont plus susceptibles que les parents en couple de souffrir de stress et d'instabilité financière, facteurs qui augmentent le risque de délinquance chez les enfants au sein de ces familles (Lipman et coll., 2002).

Compte tenu de ces tendances, on se serait attendu, toutes les autres conditions étant égales par ailleurs, à ce que les taux de criminalité grimpent plutôt que de fléchir. Toutefois, le taux de grossesse chez les adolescentes est un autre facteur qui contribue à accroître le nombre de familles monoparentales, et ce taux a diminué de plus de la moitié entre 1961 et 1997 (Almey et coll., 2000). Les jeunes mères célibataires comptent parmi les parents uniques qui sont particulièrement à risque en raison des multiples difficultés socioéconomiques auxquelles elles sont confrontées. Puisque les enfants de familles monoparentales sont de moins en moins susceptibles d'être dans des familles dirigées par de très jeunes femmes, la situation économique des enfants dans les familles monoparentales s'est améliorée dans l'ensemble (Statistique Canada, 2003).

De plus, outre le fait qu'ils se retrouvent de plus en plus au sein d'unions libres, les femmes et les hommes tardent à contracter leur premier mariage. En 2000, l'âge moyen du premier mariage s'établissait à 28 ans chez les femmes et à 30 ans chez les hommes (Statistiques Canada, 2003a). Cette moyenne est beaucoup plus élevée qu'elle ne l'était il y a une vingtaine d'années, alors que l'âge moyen des femmes lors du premier mariage était de 22 ans, comparativement à 24 ans dans le cas des hommes. Selon Dugan et coll. (1999) et Rosenfeld (1997; 2000), la baisse des taux de mariage chez les jeunes adultes (20 à 29 ans) a contribué de façon importante au recul des taux de violence mortelle tant chez les femmes que chez les hommes. On soutient que le fait de retarder le premier mariage signifie qu'on se montre plus sélectif lorsqu'il s'agit de choisir un partenaire intime, ce qui réduit la proportion de relations marquées par la violence dans les mariages intacts. Toutefois, les auteurs laissent aussi entendre qu'il peut se produire un effet de substitution, la décroissance des taux de mariages pouvant être accompagnée d'une augmentation des homicides entre partenaires non mariés.

Régimes de travail

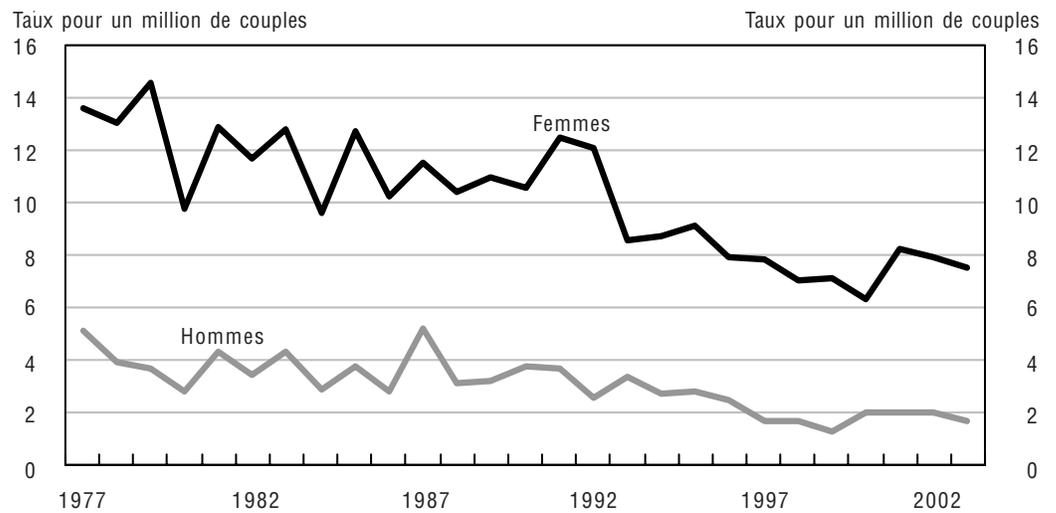
Selon la théorie fondée sur les opportunités, le risque qu'un acte criminel soit perpétré augmente lorsqu'il y a convergence de trois éléments : un délinquant motivé, une cible appropriée et l'absence de gardiens compétents. Cohen et Felson (1979) prétendent que la dispersion des activités hors du foyer accroît le risque de criminalité et que la présence accrue des femmes sur le marché du travail et dans les ménages monoparentaux à la suite de la Seconde Guerre mondiale a contribué à l'augmentation de la criminalité à cette époque. Étant donné que les ménages étaient de plus en plus susceptibles d'être laissés sans surveillance durant le jour et que les femmes et les personnes non mariées risquaient d'être victimisées hors du foyer, les taux d'introductions par effraction dans les résidences, de vols et de violence se sont accrus en conséquence. Même si les femmes ne sont pas moins susceptibles de participer au marché du travail aujourd'hui, on a été témoin d'un certain renversement de cette tendance puisqu'un nombre croissant de foyers sont occupés durant le jour par un télétravailleur ou un retraité. Par conséquent, on s'attend à ce que la surveillance des biens du ménage augmente et à ce que les crimes contre les biens en particulier diminuent.

Williams et Holmes (1981) soutiennent que la présence accrue des femmes sur le marché du travail a influé sur les tendances de la victimisation avec violence, particulièrement dans le cas de la violence familiale. Selon l'hypothèse reposant sur l'effet positif de l'amélioration de la situation des femmes, on prétend que plus le taux d'activité des femmes sur le marché du travail et leur indépendance économique

s'accroîtront, plus les taux de victimisation mortelle diminueront, étant donné que les femmes auront les moyens financiers de quitter une relation de violence avant qu'elle ne devienne fatale. Durant les trois dernières décennies, les taux d'homicides entre conjoints ont diminué très sensiblement au Canada, et ce, tant chez les femmes que chez les hommes (figure 19); des recherches ont révélé que cette tendance est attribuable en partie à l'amélioration de la situation socioéconomique des femmes (Pottie Bunge, 2002).

Figure 19

Taux d'homicides entre conjoints, Canada, 1977 à 2003



Source des données : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

Source de la figure : Statistique Canada, 2005, L'exploration des tendances de la criminalité au Canada, produit n° 85-561-XIF2005005 au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Centre canadien de la statistique juridique, « Série de documents de recherche sur la criminalité et la justice », n° 005.

Tendances de la criminalité dans l'Ouest canadien et le Nord

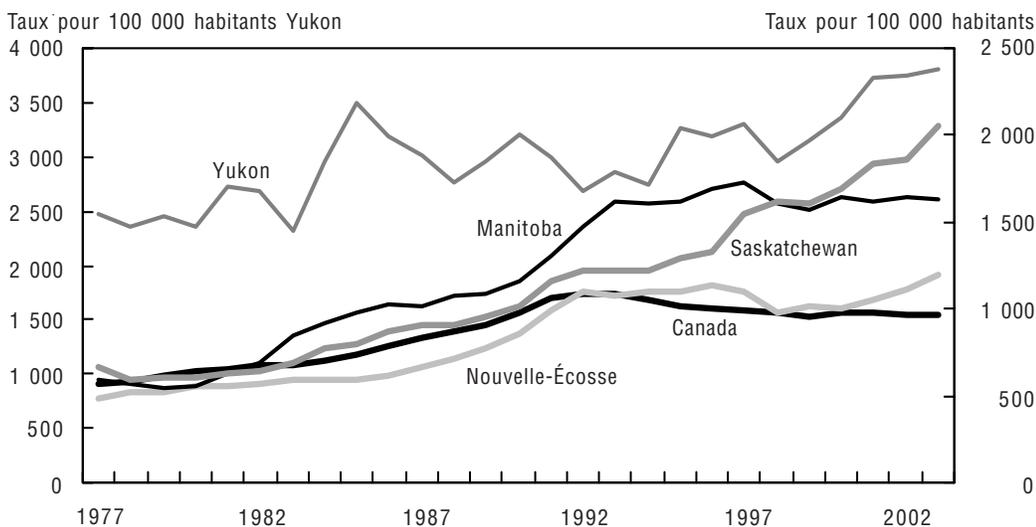
On a examiné dans la section précédente un certain nombre de facteurs à l'échelon national qui sont susceptibles d'avoir influé sur les tendances générales de la criminalité tout au long des années 1990. Dans la présente section, on se penche sur les provinces où les taux de criminalité ont progressé, contrairement à la tendance nationale. On s'intéresse aux liens possibles entre les taux de criminalité, et les politiques et les facteurs sociodémographiques à l'échelon provincial.

Tendances observées dans les provinces de Ouest et dans le Nord

De façon générale, les taux de criminalité ont toujours été les plus élevés dans les territoires, et plus élevés dans les provinces de l'Ouest que dans les provinces de l'Atlantique¹⁶. C'était le cas en particulier de la Saskatchewan, du Yukon et du Manitoba¹⁷ (figure 20).

Figure 20

Taux de crimes avec violence, le Canada, certaines provinces et un territoire, 1977 à 2003

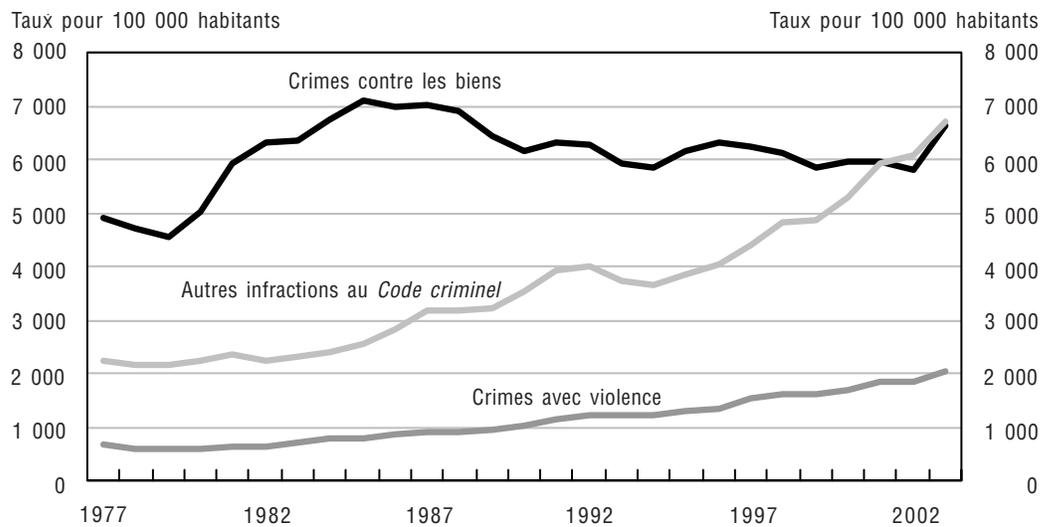


Source des données : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Source de la figure : Statistique Canada, 2005, L'exploration des tendances de la criminalité au Canada, produit n° 85-561-XIF2005005 au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Centre canadien de la statistique juridique, « Série de documents de recherche sur la criminalité et la justice », n° 005.

Les taux de crimes de violence et d'autres infractions au *Code criminel* ont augmenté en Saskatchewan durant les années 1990, alors qu'ils ont généralement reculé dans la plupart des autres provinces (figure 21). Entre 1991 et 2003, la criminalité en Saskatchewan a crû de 35 %, ce qui s'explique principalement par l'augmentation des autres infractions au *Code criminel* (70 %), en particulier, des violations des conditions de la liberté sous caution (199 %) et du fait de troubler la paix (81 %) (figure 22). On a aussi observé durant cette période un accroissement (78 %) des crimes avec violence — principalement des voies de fait et des vols qualifiés. En outre, le taux de vols de véhicules à moteur a fait un bond considérable (116 %), correspondant à la forte hausse des taux de vols de véhicules à moteur à Saskatoon (115%) et à Regina¹⁸ (129 %) (tableau A3).

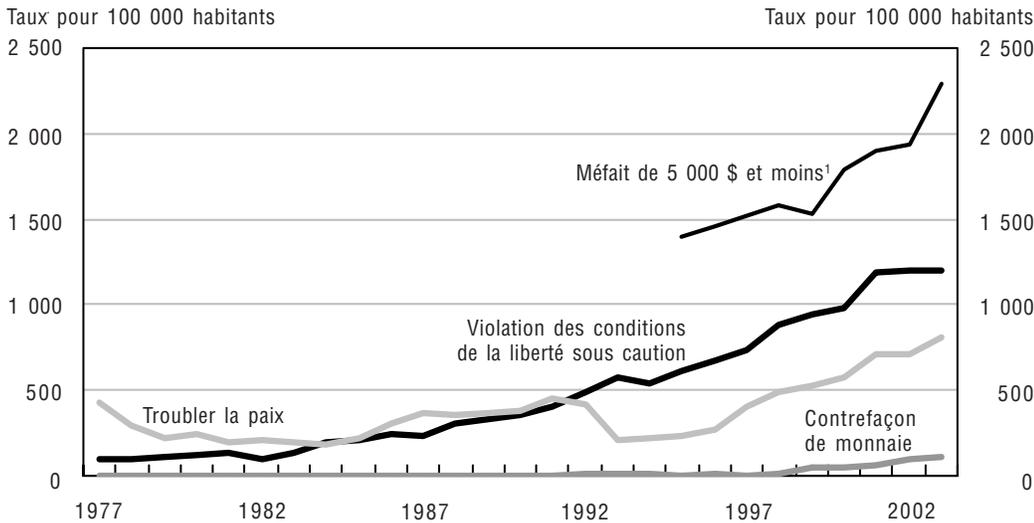
Figure 21
Taux d'infractions au *Code criminel*, Saskatchewan, 1977 à 2003



Source des données : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Source de la figure : Statistique Canada, 2005, L'exploration des tendances de la criminalité au Canada, produit n° 85-561-XIF2005005 au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Centre canadien de la statistique juridique, « Série de documents de recherche sur la criminalité et la justice », n° 005.

Figure 22

Taux d'autres infractions au *Code criminel*, Saskatchewan, 1977 à 2003

1. De 1977 à 1984, la valeur monétaire pour cette infraction était de 200 \$ et moins. De 1985 à 1994, elle est passée à 1 000 \$ et moins, et à compter de 1995, à 5 000 \$ et moins. Étant donné que la valeur monétaire de référence a varié pour cette infraction, les données avant 1995 ne sont pas présentées.

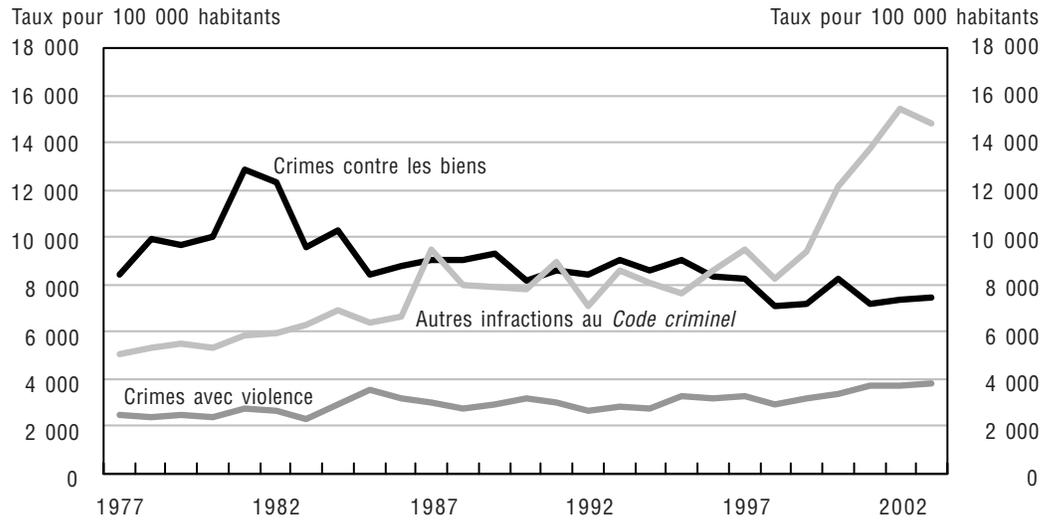
Source des données : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Source de la figure : Statistique Canada, 2005, L'exploration des tendances de la criminalité au Canada, produit n° 85-561-XIF2005005 au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Centre canadien de la statistique juridique, « Série de documents de recherche sur la criminalité et la justice », n° 005.

Entre 1991 et 2003, le Yukon a été témoin d'une hausse de 27 % de la criminalité. Cette augmentation était attribuable, là aussi, aux autres infractions au *Code criminel* (figure 23), plus particulièrement, aux violations des conditions de la liberté sous caution (230 %) et au fait de troubler la paix (141 %), et dans une moindre mesure, aux infractions avec violence, qui ont progressé de 27 % (figure 23).

Au Manitoba, la hausse globale de la criminalité entre 1991 et 2003 a été moins prononcée (13 %). Cette augmentation a surtout été attribuable, encore une fois, aux autres infractions au *Code criminel* (58 %) et, dans une moindre mesure, aux crimes avec violence (24 %) (figure 24). Alors que les crimes contre les biens ont fléchi au Manitoba entre 1991 et 2003 (-13 %), les vols de véhicules à moteur ont accusé une hausse de 239 %. Cet accroissement était en grande partie attribuable aux bonds des taux de vols de véhicules à moteur à Winnipeg (301 %)¹⁹ (tableau A3).

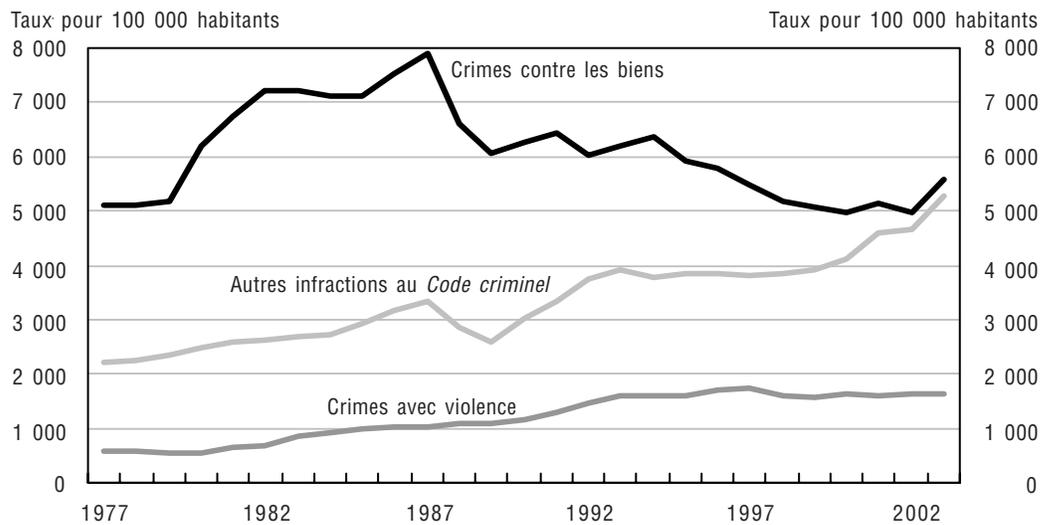
Figure 23
Taux d'infractions au Code criminel, Yukon, 1977 à 2003



Source des données : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Source de la figure : Statistique Canada, 2005, L'exploration des tendances de la criminalité au Canada, produit n° 85-561-XIF2005005 au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Centre canadien de la statistique juridique, « Série de documents de recherche sur la criminalité et la justice », n° 005.

Figure 24
Taux d'infractions au Code criminel, Manitoba, 1977 à 2003



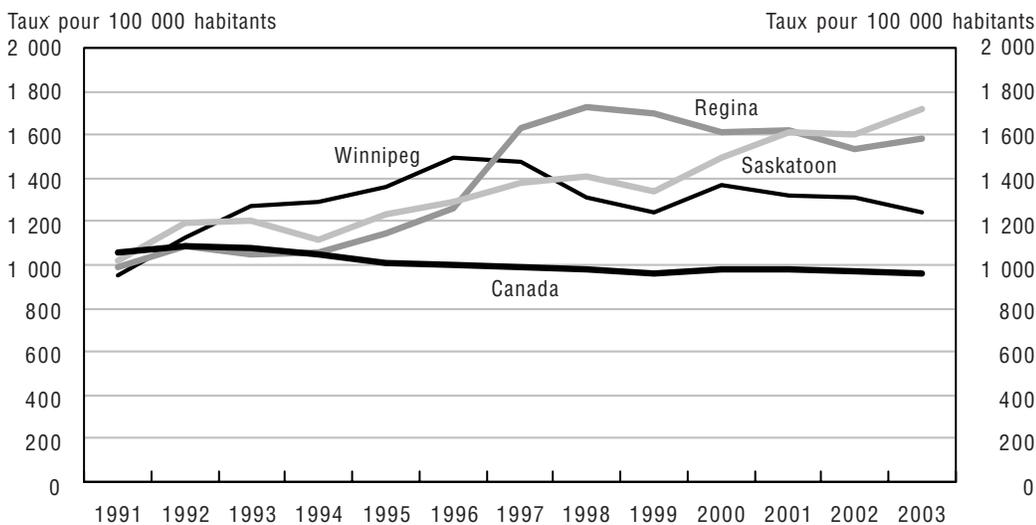
Source des données : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Source de la figure : Statistique Canada, 2005, L'exploration des tendances de la criminalité au Canada, produit n° 85-561-XIF2005005 au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Centre canadien de la statistique juridique, « Série de documents de recherche sur la criminalité et la justice », n° 005.

Il ressort d'études effectuées aux États-Unis que les plus fortes augmentations et les baisses subséquentes des crimes avec violence ont été enregistrées dans les grandes régions métropolitaines (Blumstein, 2000). Contrairement à ce qu'on a observé aux États-Unis, il n'y a pas eu, au Canada, des tendances aussi distinctes pour ce qui est des données de la criminalité. Les plus grandes agglomérations urbaines n'affichent ni les taux de criminalité les plus élevés ni les plus fortes baisses de l'activité criminelle. Les villes plus petites, comme Winnipeg, Regina et Saskatoon, ont des taux de criminalité plus élevés que les grandes villes, comme Toronto et Montréal (tableau A4). Même si la plupart des villes ont été témoins de reculs appréciables pendant les années 1990, certaines (p. ex. Winnipeg, Regina et Saskatoon) ont signalé des hausses au cours de la dernière décennie (figure 25).

Figure 25

Taux de crimes avec violence, le Canada et certaines régions métropolitaines de recensement, 1991 à 2003



Source des données : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Source de la figure : Statistique Canada, 2005, L'exploration des tendances de la criminalité au Canada, produit n° 85-561-XIF2005005 au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Centre canadien de la statistique juridique, « Série de documents de recherche sur la criminalité et la justice », n° 005.

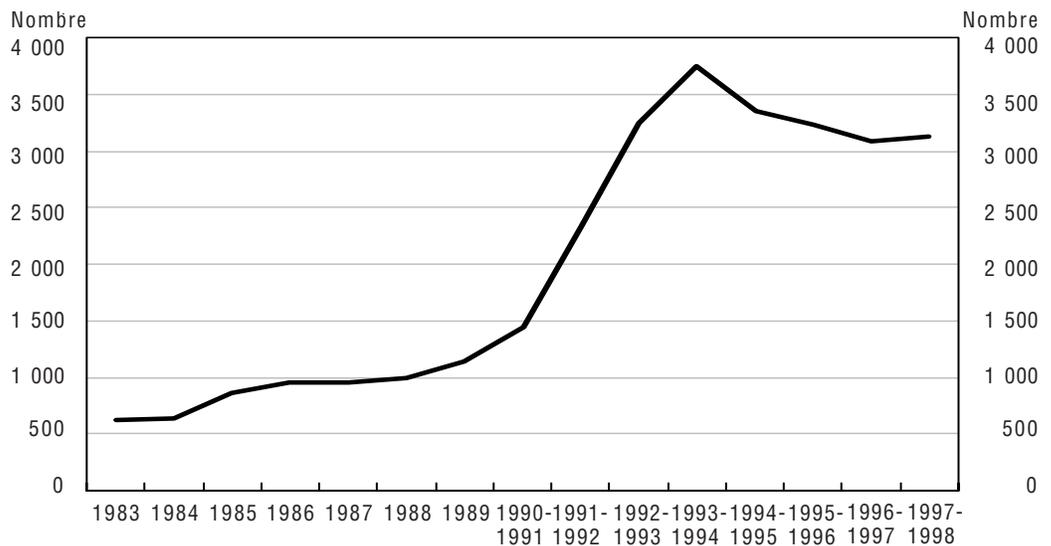
Politiques en matière de justice pénale

Les politiques en matière de justice pénale et les pratiques policières sont des facteurs qui peuvent faire varier les taux de criminalité selon le secteur de compétence. À titre d'exemple, la figure 26 montre l'effet que peuvent avoir les politiques liées à la violence familiale sur les taux de criminalité dans un secteur de compétence. Au début des années 1990, le Manitoba a mis sur pied une intervention spécialisée du système de justice pénale pour les cas de violence familiale, qui comprend cinq composantes : 1) une politique pro-arrestation; 2) un programme de défense des femmes et d'aide aux enfants témoins de violence familiale; 3) une unité de poursuites spécialisée; 4) des salles d'audience réservées et des dossiers pour la mise au rôle, la sélection et les procès; 5) une unité spéciale au sein du bureau de probation pour la prestation de programmes de traitement ordonnés par la cour. Cette initiative a

fait tripler le nombre d'accusations portées par la police de Winnipeg dans les cas de violence conjugale après l'instauration dans cette ville de tribunaux spécialisés en matière de violence familiale. Il se peut que ces mesures aient eu une incidence significative sur le taux global de crimes avec violence non constatée dans la même mesure dans d'autres provinces. Des tribunaux spécialisés en matière de violence familiale ont récemment été créés à Calgary et Whitehorse ainsi que dans un certain nombre de villes de l'Ontario, mais on ne dispose pas encore de données chronologiques permettant d'évaluer leur incidence.

Figure 26

Augmentation du nombre d'accusations portées dans les cas de violence conjugale à Winnipeg, 1983 à 1997-1998



Source des données : Jane Ursel, 2000, « Tribunaux de la violence familiale », La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2000, sous la direction de Valerie Pottie Bunge et Daisy Locke, produit n° 85-224 au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Centre canadien de la statistique juridique.

Source de la figure : Statistique Canada, 2005, L'exploration des tendances de la criminalité au Canada, produit n° 85-561-XIF2005005 au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Centre canadien de la statistique juridique, « Série de documents de recherche sur la criminalité et la justice », n° 005.

Les écarts régionaux entre les taux de criminalité sont parfois attribuables à des différentes pratiques de déjudiciarisation et façons dont les crimes sont consignés dans les statistiques officielles. Il ressort d'une étude comparative de Calgary et d'Edmonton effectuée en 1990 que la police remplissait un rapport d'affaire dans 80 % des appels à Calgary comparativement à 94 % à Edmonton (Statistique Canada, 1990). Les taux de criminalité plus élevés à Edmonton à cette époque pouvaient donc être attribués en partie à des différentes pratiques administratives appliquées pour consigner les affaires venant à l'attention de la police, surtout dans le cas de crimes mineurs. Des analyses comparatives semblables n'ont pas encore été effectuées dans la même mesure dans d'autres régions du pays, mais la variabilité des taux provinciaux et territoriaux est probablement due aux différences entre les pratiques de déclaration des divers services de police, particulièrement en ce qui concerne les infractions fréquentes, comme le fait de troubler la paix, pour lesquelles la police a plus souvent l'occasion d'utiliser son pouvoir discrétionnaire²⁰.

Les programmes visant à aider les jeunes et d'autres groupes à risque élevé, les services aux victimes et d'autres interventions varient également selon le secteur de compétence, ces écarts étant partiellement attribuables à l'inégalité des ressources pouvant être consacrées à de telles initiatives. Cette situation peut donner lieu à des différences régionales sur le plan du traitement des cas par le système de justice pénale et des résultats pour ceux qui ont des démêlés avec le système juridique ou qui risquent d'en avoir.

Caractéristiques économiques et sociales

La variabilité des conditions démographiques et économiques à l'intérieur des provinces peut avoir une incidence sur la criminalité dans divers secteurs de compétence. Un examen des tendances générales des taux de chômage, de la structure par âge de la population et des niveaux de scolarité ne permet de dégager aucun modèle qui distinguerait le Manitoba, la Saskatchewan et le Yukon des provinces de l'Atlantique, qui affichent depuis longtemps des taux de criminalité moins élevés.

Depuis le début des années 1990, les taux de chômage au Manitoba et en Saskatchewan ont été relativement faibles comparativement à la moyenne pour l'ensemble du Canada et aux taux des provinces de l'Atlantique. Par exemple, en 2002, le taux de chômage se situait à 5,1 % au Manitoba et à 5,7 % en Saskatchewan²¹. Ces taux étaient moins élevés que la moyenne nationale de 7,7 % et beaucoup plus faibles que le taux de chômage à Terre-Neuve-et-Labrador (16,6 %).

Alors que le pourcentage de jeunes personnes de 15 à 24 ans en Saskatchewan était parmi les plus élevés (15 %) au pays en 2002, le profil démographique de l'Alberta était semblable — 15 % de sa population était âgée de 15 à 24 ans en 2002. Effectivement, en Saskatchewan et en Alberta, les populations de jeunes ont été comparables au cours de la dernière décennie, mais non les taux de criminalité. En outre, le pourcentage de jeunes personnes au Manitoba a été un peu plus faible que celui de Terre-Neuve-et-Labrador pendant la dernière décennie.

En outre, au Manitoba et en Saskatchewan, les pourcentages de titulaires d'un diplôme universitaire sont semblables à ceux des titulaires dans les provinces de l'Atlantique, sauf à Terre-Neuve-et-Labrador, où la proportion est inférieure. Ainsi, en 2002, 12 % des personnes habitant en Saskatchewan avaient un diplôme universitaire; cette proportion était semblable à celles observées à l'Île-du-Prince-Édouard et au Nouveau-Brunswick, et l'est d'ailleurs depuis une décennie. La proportion de titulaires d'un diplôme universitaire au Manitoba a aussi été semblable à celle de la Nouvelle-Écosse au cours des 10 dernières années.

Par contre, les taux d'inflation ont tendance à être un peu plus élevés au Manitoba et en Saskatchewan. Par exemple, le taux d'inflation moyen au Manitoba et en Saskatchewan entre 1990 et 2002 s'élevait à 2,5 %, alors que le taux d'inflation moyen dans les provinces de l'Atlantique variait entre 2,1 % et 2,3 %. Les taux d'inflation à Whitehorse²² étaient inférieurs à la moyenne nationale (2,1 %, en moyenne, de 1990 à 2002), alors que les taux d'inflation en Alberta avaient tendance à être plus élevés, soit 2,7 % depuis 1990 en moyenne.

Une autre explication possible de la disparité des tendances de la criminalité en Saskatchewan et au Manitoba comparativement à d'autres régions du Canada tient au fait que ces provinces comptent une proportion plus élevée d'Autochtones et, comme l'explique La Prairie (2002), ces groupes d'Autochtones affichent un taux plus élevé de désavantage social que les Autochtones dans d'autres régions du pays.

La Prairie (2002) a comparé neuf villes canadiennes en se fondant sur les caractéristiques sociodémographiques des populations autochtones et non autochtones qui y habitent. Il a constaté que les disparités régionales sont plus extrêmes pour les populations autochtones que pour les populations non autochtones. Des niveaux plus élevés de désavantage social ont été observés chez les Autochtones vivant dans les villes des Prairies de Saskatoon, Regina et Winnipeg, et dans la ville ontarienne de Thunder Bay, que dans les villes de la Colombie-Britannique, l'Ontario et la Nouvelle-Écosse. Les populations autochtones dans les villes des Prairies et à Thunder Bay sont les plus nombreuses, les plus jeunes, les moins instruites, les plus pauvres et les plus mobiles. Les Indiens inscrits connaissent une situation pire que les autres populations autochtones, mais seulement dans les villes des Prairies et à Thunder Bay. Sur le plan socioéconomique, les Indiens inscrits dans les autres villes ressemblent plus aux groupes non autochtones qu'à d'autres populations autochtones. Armstrong (1999) observe des tendances semblables pour ce qui est du désavantage social chez les Autochtones vivant dans les réserves situées dans ces provinces.

Ces populations fortement désavantagées vivent en grande partie dans les villes qui comptent la plus forte surreprésentation d'Autochtones dans le système de justice pénale (Statistique Canada, 1998; Trevethan, 2000). En outre, dans certains quartiers du centre-ville à Winnipeg, Saskatoon et Regina, la population autochtone représente 25 % ou plus de l'ensemble de la population. En examinant les proportions d'Autochtones vivant dans des quartiers très pauvres de ces villes, La Prairie (2002) a constaté que 41 % des Autochtones à Winnipeg, 30 % des Autochtones à Saskatoon et 27 % des Autochtones à Regina habitaient dans des quartiers très pauvres du centre-ville, ces proportions étant de trois à quatre fois celles des non-Autochtones. Les villes ou les collectivités peuplées de groupes minoritaires désavantagés ont tendance à afficher de faibles niveaux de cohésion sociale et de contrôle social informel parmi les résidents; des niveaux plus élevés pourraient aider à éviter ou à prévenir la criminalité (Sampson et Raudenbush, 2001).

Mobilité géographique

Selon Hartnagel (1997), les taux de criminalité plus élevés dans les provinces de l'Ouest peuvent s'expliquer en partie par la plus grande mobilité géographique dans cette région, qui peut nuire à l'application de mécanismes informels de contrôle communautaire. En outre, la mesure dans laquelle les collectivités sont disposées à réintégrer les marginaux dans la société à la suite d'une condamnation au criminel peut varier dans l'ensemble du pays et donner lieu à des différents taux de récidive (Hackler, 2003). Les données de Statistique Canada indiquent une certaine variation de la migration provinciale dans les diverses régions du pays et au fil du temps. Depuis 1972, toutes les provinces affichent des baisses des mouvements migratoires interprovinciaux. La migration vers l'Alberta s'est poursuivie jusque dans les années 1980, et elle a augmenté au cours des dernières années; pourtant cette province n'a connu aucune hausse de la criminalité.

Réactions des victimes face à la criminalité

Tout comme les politiques de la police et ses réactions face au crime peuvent varier dans l'ensemble du pays, il peut exister des différences pour ce qui est des réactions des victimes et de leur volonté de signaler les affaires criminelles à la police. Dans l'Enquête sociale générale de 1999, les victimes au Manitoba (44 %) et en Saskatchewan (40 %) étaient plus susceptibles que les victimes dans d'autres provinces (37 % pour l'ensemble du pays) de signaler ces affaires à la police, alors que les victimes à Terre-Neuve-et-Labrador (30 %) étaient les moins susceptibles de le faire. En ce qui concerne les crimes les plus graves²³, les victimes à Terre-Neuve-et-Labrador, au Nouveau-Brunswick, au Québec et en Colombie-Britannique étaient proportionnellement moins nombreuses à signaler les affaires à la police que la moyenne, ce qui pourrait faire baisser le nombre de crimes consignés dans ces provinces par rapport à ceux qui le sont dans les autres secteurs de compétence.

Relations statistiques entre les tendances de la criminalité et les principales tendances socioéconomiques²⁴

Dans la présente section, on explore les relations statistiques entre l'évolution des taux de criminalité et un certain nombre de tendances économiques et sociodémographiques au macroniveau. On s'intéresse à quatre principaux types d'infractions pour la période de 1962 à 2003 : les homicides, les vols qualifiés, les introductions par effraction et les vols de véhicules à moteur. Ces types d'infractions ont été choisis pour l'analyse de séries chronologiques parce qu'ils ont été déclarés de façon relativement constante dans le cadre du Programme de déclaration uniforme de la criminalité et aussi parce qu'ils sont moins susceptibles que d'autres types d'infractions (comme l'agression sexuelle, les voies de fait, les infractions relatives aux drogues et la prostitution) de faire l'objet de modifications dans la législation et les pratiques de mise en accusation de la police ou les habitudes de déclaration des victimes. De plus, on suppose, comme d'autres (Cantor et Land, 1985), que différents facteurs influent sur divers crimes. Afin de tenir compte des différences de la relation entre les variables explicatives et la criminalité, on se penche sur certains types d'infractions plutôt que sur les taux globaux de crimes avec violence ou de crimes contre les biens.

La méthode statistique retenue pour cette étude est celle de l'analyse de séries chronologiques. Cette méthode a été utilisée par un certain nombre de chercheurs pour examiner le lien entre certains types de crimes et l'évolution économique et démographique (LaFree, 1999; LaFree et coll., 1992; Cohen et Land, 1987). Ce rapport est fondé sur l'analyse de séries chronologiques, étant donné que les variables analysées sont dans un ordre chronologique (p. ex. tendances des taux de criminalité et des taux de chômage). Cette méthode offre l'avantage de pouvoir tenir compte de ce qui s'est produit au cours des 12 ou 24 mois précédents et de faire des comparaisons entre les variables pour l'année courante. En outre, elle offre la souplesse nécessaire pour examiner d'importantes questions, notamment celle de la présence d'une corrélation entre les taux de chômage et les taux de criminalité dans l'année courante ou après un décalage d'un ou de deux ans.

L'une des principales limites de l'analyse de séries chronologiques est qu'il n'est possible d'inclure que les facteurs qui ont été mesurés et consignés annuellement à divers moments. Cette contrainte élimine forcément la principale source de données statistiques sur les caractéristiques de la population, soit le recensement quinquennal. Il y a toutefois des exceptions importantes, comme l'âge et le sexe de la population, variables qui sont disponibles chaque année grâce aux estimations intercensitaires. Le tableau 5 présente le large éventail d'indicateurs sociodémographiques et économiques pris en compte dans la présente analyse, et indique leur source et la période pour laquelle elles sont disponibles.

Tableau 5
Variables prises en compte dans l'analyse

| Variable | Source de données | Période¹ |
|-------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|
| Facteurs sociodémographiques | | |
| Répartition selon l'âge de la population* | Estimations censitaires et intercensitaires | 1962 à 2003 |
| Pourcentage de familles monoparentales | Enquête sur les finances des consommateurs et Enquête sur la dynamique du travail et du revenu | 1980 à 2002 |
| Pourcentage d'enfants nés d'adolescentes (décalage de 15 ans) | Statistiques de l'état civil | 1960 à 2002 |
| Taux de divorce | Statistiques de l'état civil | 1971 à 2002 |
| Pourcentage de la population de 15 ans et plus ayant terminé les études secondaires | Enquête sur la population active | 1990 à 2004 |
| Consommation d'alcool par habitant* | Consommation des aliments au Canada | 1960 à 2003 |
| Taux de migration intraprovinciale | Statistiques démographiques annuelles | 1972 à 2004 |
| Conditions économiques | | |
| Taux de chômage* | Enquête sur la population active | 1962 à 2004 |
| Chômage à long terme | Enquête sur la population active | 1976 à 2004 |
| Indice de l'offre d'emploi (indicateur des emplois disponibles) (interrompue) | Enquête sur la population active | 1981 à 2000 |
| Pourcentage de personnes vivant sous le seuil de faible revenu | Enquête sur les finances des consommateurs et Enquête sur la dynamique du travail et du revenu | 1980 à 2002 |
| Pourcentage de familles vivant sous le seuil de faible revenu | Enquête sur les finances des consommateurs et Enquête sur la dynamique du travail et du revenu | 1980 à 2002 |
| Pourcentage de familles monoparentales vivant sous le seuil de faible revenu | Enquête sur les finances des consommateurs et Enquête sur la dynamique du travail et du revenu | 1980 à 2002 |
| Pourcentage de familles touchant des prestations d'assurance-emploi | Revue chronologique de la population active | 1980 à 2002 |
| Pourcentage de familles touchant des prestations d'aide sociale | Revue chronologique de la population active | 1980 à 2002 |
| Indice Gini de l'inégalité des revenus | Enquête sur les finances des consommateurs et Enquête sur la dynamique du travail et du revenu | 1980 à 2002 |
| Inflation* | Indice des prix à la consommation | 1962 à 2004 |

* Il s'agit des variables incluses dans les modèles de séries chronologiques en raison de leur disponibilité pour une période prolongée.

1. Alors que certaines variables indépendantes étaient disponibles avant 1962, l'analyse a été limitée aux variables disponibles pour environ les mêmes années que les taux de criminalité DUC : 1962 à 2003.

Source du tableau : Statistique Canada, 2005, L'exploration des tendances de la criminalité au Canada, produit n° 85-561-XIF2005005 au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Centre canadien de la statistique juridique, « Série de documents de recherche sur la criminalité et la justice », n° 005.

En outre, il est important dans une analyse de séries chronologiques que toutes les variables soient disponibles pour la même longue période. Malheureusement, des mesures qui pourraient être importantes, comme les mesures relatives aux familles monoparentales, ainsi qu'un certain nombre d'indicateurs économiques, dont le faible revenu ou le pourcentage de familles touchant des prestations d'assurance-emploi ou d'aide sociale, ne sont disponibles que depuis 1980. Comme il fallait une série chronologique plus longue pour donner des estimations fiables, il a été décidé de limiter l'analyse aux variables disponibles pour les années qui concordent relativement bien avec les taux de criminalité du Programme de déclaration uniforme de la criminalité : 1962 à 2003. Ces variables sont marquées d'un astérisque dans le tableau 5. Cette série chronologique plus longue fournit le plus grand nombre de degrés de liberté et des modèles de séries chronologiques plus robustes.

Description des variables

Taux de criminalité

La principale source d'information sur les tendances de la criminalité au Canada est le Programme de déclaration uniforme de la criminalité de Statistique Canada. Depuis 1962, tous les services de police dans l'ensemble du pays déclarent les statistiques sommaires suivantes dans le cadre de ce Programme :

- 1) les infractions criminelles connues de la police;
- 2) les infractions non fondées (jugées ne pas constituer un crime à la suite d'une enquête policière);
- 3) les infractions criminelles réelles (celles qui sont jugées fondées);
- 4) le nombre d'infractions classées par mise en accusation ou sans mise en accusation;
- 5) le nombre d'adultes et de jeunes inculpés.

Variables socioéconomiques

Les variables prédictives utilisées dans cette analyse ont été choisies en fonction, d'une part, de leur pertinence par rapport aux explications criminologiques résumées précédemment dans ce rapport, et, d'autre part, de leur disponibilité dans une série chronologique remontant jusqu'à 1962. Ces variables comprennent la structure par âge de la population, le chômage, l'inflation et la consommation d'alcool par habitant.

Structure par âge de la population

La répartition de la population selon l'âge est l'un des principaux facteurs qui expliquent l'évolution des taux de criminalité. Afin de vérifier s'il existe un lien entre les tendances de la criminalité et l'âge, on a inclus dans l'analyse le pourcentage de la population de 15 à 24 ans et de 25 à 34 ans. Les données sur l'âge sont calculées à partir de la moyenne des estimations trimestrielles de population et des estimations de population pour certains groupes d'âge utilisées dans l'Enquête sur la population active (pour laquelle on a recours aux estimations tirées du recensement). Ces estimations sont rajustées pour tenir compte du sous-dénombrement et de la croissance démographique.

Chômage

Les taux de chômage sont tirés de l'Enquête sur la population active, qui couvre 98 % de la population, mais qui exclut les résidents du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut, les personnes qui habitent dans des réserves indiennes, les membres à temps plein des Forces armées canadiennes et les pensionnaires d'établissements. Les chômeurs sont définis comme des personnes qui étaient disponibles pour travailler, et qui avaient été mises à pied temporairement, qui avaient cherché un emploi au cours des quatre dernières semaines, ou qui devaient commencer à travailler dans les quatre semaines suivantes. Le taux de chômage exclut les travailleurs découragés qui sont disponibles pour travailler mais qui ne recherchent plus activement un emploi.

Inflation

Cet indicateur est tiré de l'Indice des prix à la consommation (IPC). L'inflation est tout simplement la différence entre l'IPC de deux années consécutives, exprimée en tant que pourcentage de l'année précédente. Il y a inflation lorsque le niveau moyen des prix est à la hausse.

Taux de consommation d'alcool par habitant

Les taux de consommation d'alcool par habitant sont fondés sur la consommation apparente d'alcool au Canada (exprimée en litres), divisée par la population totale. Les données sur la consommation apparente d'alcool sont tirées du rapport *Le contrôle et la vente de boissons alcoolisées au Canada*, diffusé par la Division des institutions publiques. En l'absence de données à long terme décrivant les habitudes de consommation d'alcool des adultes canadiens, la consommation apparente d'alcool est utilisée comme substitut de la consommation d'alcool, la consommation étant définie comme la consommation apparente moins le gaspillage. Dans le cas de l'alcool, le gaspillage annuel moyen est très faible (3,5 %), particulièrement en comparaison avec les autres catégories d'aliments — par exemple, le gaspillage annuel moyen de fruits et de légumes est d'environ 40 %.

Méthodes pour l'analyse des séries chronologiques

Dans la présente analyse, on explore la mesure dans laquelle les variations au fil du temps d'une variable dépendante, comme le taux de criminalité, peuvent être attribuées à des fluctuations de variables explicatives, dans ce cas, une série d'indicateurs socioéconomiques. Toutefois, il se peut que ces indicateurs socioéconomiques suivent les mêmes tendances que le taux de la criminalité au fil du temps, mais qu'il n'existe aucune relation de cause à effet entre celles-ci et le taux de criminalité. Par conséquent, si l'on établit des modèles en utilisant les variables non modifiées, soit au moyen d'une simple analyse de corrélation ou de techniques de régressions multiples, on pourrait conclure faussement qu'il existe une relation de cause à effet, alors qu'en réalité, il n'y en a pas.

Sur le plan technique, le problème se produit parce que la variance et les moyennes des taux de criminalité et des autres indicateurs socioéconomiques qui doivent faire partie du modèle ne sont pas stationnaires dans le temps. Cela signifie que si, à partir de la série chronologique entière des données de 1962 à 2002, l'on prend plusieurs échantillons de séries chronologiques plus courtes pour chaque variable, la moyenne de la variable et sa variance seront différentes d'un échantillon à l'autre.

Terminologie

Qu'est-ce qu'un logarithme?

Le calcul du logarithme d'une variable est une technique courante utilisée pour les variables très étendues et les valeurs qui affichent une variabilité élevée. Le log remet à l'échelle les valeurs et aide ainsi à améliorer les propriétés statistiques de la variable et, par conséquent, les propriétés des résultats des séries chronologiques.

Qu'est-ce qu'une corrélation?

Une corrélation mesure la relation linéaire entre deux variables mesurées en fonction d'une série d'observations appariées (dans le cas présent, les années), les valeurs allant de -1 à $+1$. Une valeur de $+1$ indique une relation positive parfaite (c.-à-d. les variables évoluent dans le même sens) alors qu'une valeur de -1 indique une relation négative parfaite (c.-à-d. les variables évoluent en sens inverse). Une valeur de 0 indique l'absence de relation linéaire.

Qu'est-ce qu'une analyse de séries chronologiques?

Une statistique clé dans une analyse de séries chronologiques est le coefficient d'autocorrélation, soit la corrélation de la série chronologique avec elle-même, qu'il y ait ou non décalage (d'une ou de plusieurs périodes). Le coefficient d'autocorrélation indique la relation entre les valeurs d'une variable à la période de décalage 0 , 1 , 2 , etc. L'autocorrélation dans les données signifie que l'historique de la variable explique en partie la variance de la valeur courante. Ainsi, le chômage en 2004 s'explique en partie par le chômage en 2003, toutes choses étant égales par ailleurs. Aux fins de cette analyse, la période de décalage 1 désigne l'année précédente, la période de décalage 6 correspond à la sixième année antérieure, et ainsi de suite.

Qu'est-ce qu'un modèle ARMMI?

Les modèles ARMMI (modèles autorégressifs à moyennes mobiles intégrées) sont des modèles généraux qui sont largement utilisés dans l'analyse de séries chronologiques. Cette technique repose sur l'étude du comportement antérieur d'une série et sert à désaisonnaliser les données. Les modèles ARMMI sont particulièrement utiles lorsqu'il s'agit de prévoir des valeurs pour calculer de nouvelles valeurs de la série et des intervalles de confiance pour ces variables prévues. L'exercice d'estimation et de prévision porte sur les données transformées (grâce au calcul des différences). Ensuite, la série doit être *intégrée* (l'intégration étant l'inverse de la différentiation) afin d'exprimer les prévisions en valeurs compatibles avec les données d'entrée. L'intégration indique le degré de différentiation nécessaire pour assurer la stationnarité des données.

La première étape de la modélisation d'une série chronologique consiste à transformer les variables qui doivent faire partie du modèle d'une manière qui réduise le risque d'obtenir des conclusions illusoires ou fausses, en créant une moyenne et une variance stationnaires. Le calcul du logarithme d'une variable est une technique courante servant à transformer les variables pour arriver à cette fin, en particulier lorsque les valeurs ont une gamme étendue et une grande variabilité.

Pour ces modèles de séries chronologiques, on a calculé le logarithme de chaque variable devant être incluse dans les modèles, puis on a calculé le taux de croissance des valeurs logarithmiques, ce qui a produit une série de données transformées pour chaque variable. La seule exception à cette règle était le taux d'inflation, étant donné que la variable est elle-même un taux de croissance. Pour cette variable, le logarithme était suffisant.

On a constitué des modèles à deux variables à l'aide des variables transformées afin de déterminer laquelle des variables explicatives avait un rapport statistiquement significatif avec le taux de criminalité. On a ensuite créé des modèles à plusieurs variables en faisant l'essai de différentes combinaisons de variables explicatives pour lesquelles les modèles à deux variables avaient révélé un rapport significatif.

Dans tout exercice de modélisation, il n'est normalement pas possible d'inclure dans le modèle toutes les variables qui auraient un rôle important à jouer dans l'explication des fluctuations de la variable dépendante, en l'occurrence le taux de criminalité. Les erreurs qui se produisent dans les modèles lorsqu'il manque d'importantes variables sont connues sous le nom de « variance résiduelle ». Bien qu'un modèle puisse rarement éliminer les erreurs, pour déterminer avec précision l'importance des variables comprises dans le modèle dans l'explication de l'évolution des taux de criminalité au fil du temps, c'est-à-dire pour éviter de produire des résultats illusoires ou faux, il est important que cette erreur ou variance résiduelle soit aléatoire ou du bruit blanc²⁵.

Dans les modèles de séries chronologiques, les coefficients d'autocorrélation sont des statistiques clés servant à déterminer si la variable dépendante, soit le taux de criminalité, est corrélée avec elle-même : avec le taux de criminalité il y a 1 an (décalage de 1 période), il y a 6 ans (décalage 6), il y a 12 ans (décalage 12), etc. L'autocorrélation dans les données signifie qu'une partie de la variance de la variable dépendante — le taux de criminalité — peut s'expliquer par les taux de criminalité passés. La présence d'autocorrélation dans les modèles produit des variances résiduelles qui ne sont pas aléatoires mais qui comportent un motif. Les variables de décalage, c'est-à-dire les taux de criminalité il y a 6 ans, 12 ans, 18 ans et 24 ans, sont incluses dans les modèles des séries chronologiques afin de déterminer s'il y a présence d'autocorrélation. Les modèles pour lesquels ces variables ne sont pas statistiquement significatives réussissent l'essai du bruit blanc, c'est-à-dire que les variances résiduelles dans le modèle sont aléatoires ou du bruit blanc.

En outre, comme il fallait tester davantage l'ajustement du modèle en examinant sa capacité de prévoir les taux de criminalité observés en 2002 et 2003, les variances résiduelles pouvaient contenir de l'information nous révélant des choses sur le mouvement d'autres variables importantes ne faisant pas partie des modèles. Cette information peut nous aider à élaborer de meilleurs modèles pour prévoir la criminalité future. Des termes de moyennes mobiles ont été ajoutés aux modèles pour saisir tous les renseignements dans les variances résiduelles au fil du temps pouvant améliorer la capacité de prévision des modèles. Par conséquent, les modèles de séries chronologiques élaborés pour la présente analyse sont des modèles ARMMI (modèles autorégressifs à moyennes mobiles intégrées).

On a ensuite comparé les résultats de tous les modèles avec trois critères servant à déterminer les modèles offrant le meilleur ajustement pour chaque type de crime étudié :

1. Les variables socioéconomiques comprises avaient des paramètres statistiquement significatifs.
2. Les variances résiduelles ont été rendues aléatoires (l'essai du bruit blanc a été réussi).
3. Les modèles ont produit les prévisions les plus exactes.

Le tableau 6 montre les modèles qui offrent le meilleur ajustement pour chaque type d'infraction.

Tableau 6
Résultats des séries chronologiques, certaines infractions, 1962 à 2003

| Variable dépendantes | Variables indépendantes | Valeur du paramètre ² | Valeurs P résiduelles (test du bruit blanc) ¹ | | | |
|--------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|----------------------------------|----------------------------------------------------------|-----------|-----------|-----------|
| | | | Décal. 6 | Décal. 12 | Décal. 18 | Décal. 24 |
| Taux d'homicides | Chômage | 0,39*** | 0,585 | 0,877 | 0,952 | 0,649 |
| | Consommation d'alcool | 1,38*** | | | | |
| Taux de vols qualifiés | Inflation | 0,026*** | 0,357 | 0,303 | 0,463 | 0,447 |
| | MM-terme du 1 ^{er} ordre (dans l'erreur) ³ | 0,37*** | | | | |
| Taux de vols de véhicules à moteur | Inflation | 0,0185*** | 0,653 | 0,944 | 0,581 | 0,597 |
| | MM-terme du 1 ^{er} ordre (dans l'erreur) ³ | 0,4676*** | | | | |
| | MM-terme du 5 ^e ordre (dans l'erreur) | 0,2367*** | | | | |
| | MM-terme du 8 ^e ordre (dans l'erreur) | -0,3551*** | | | | |
| | MM-terme du 9 ^e ordre (dans l'erreur) | -0,4703*** | | | | |
| Taux d'introductions par effraction | Inflation | 0,0211*** | 0,452 | 0,555 | 0,806 | 0,9 |
| | Population des personnes de 15 à 24 ans | 1,6736*** | | | | |
| | MM-terme du 1 ^{er} ordre (dans l'erreur) ³ | 0,2899*** | | | | |
| | MM-terme du 9 ^e ordre (dans l'erreur) | -0,5348*** | | | | |

*** p<0,001, ** p<0,01, * p<0,05

1. Dans le cas des séries chronologiques, les erreurs constitueront elles-mêmes une série chronologique. Le test du terme d'écart vise à rendre les valeurs résiduelles non significatives (ou dépourvues de toute structure en extrayant la corrélation dans les termes d'erreur. Ce test permet de vérifier l'existence d'une autocorrélation jusqu'au décalage 6 (6 années antérieures), au décalage 12 (12 années antérieures), etc. Les modèles de séries chronologiques doivent être modifiés jusqu'à ce que les valeurs aux décalages 6, 12, 18 et 24 soient non significatives.
2. La valeur du paramètre indique l'importance du changement de la variable dépendante lorsque la variable indépendante affiche une fluctuation de 1 %. Par exemple, dans le cas des homicides, une variation de 1 % du taux de chômage est associée à un changement du taux d'homicides de 0,39 % dans le même sens.
3. L'ordre du MM-terme (moyenne mobile) décrit l'historique du processus d'erreur et sert seulement aux fins de prévision.

Source des données : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité; Enquête sur la population active; Indice des prix à la consommation; Le contrôle et la vente des boissons alcoolisées au Canada, produit n° 63-202 au Catalogue de Statistique Canada, Division des institutions publiques et Division de la démographie.

Source du tableau : Statistique Canada, 2005, L'exploration des tendances de la criminalité au Canada, produit n° 85-561-XIF2005005 au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Centre canadien de la statistique juridique, « Série de documents de recherche sur la criminalité et la justice », n° 005.

Résultats de l'analyse multidimensionnelle

La section ci-après présente les résultats des modèles des séries chronologiques correspondant à chacun des quatre types d'infractions examinés.

Taux d'homicides²⁶

Comme le montre le tableau 6, les résultats de l'analyse des séries chronologiques indiquent qu'au cours des quatre dernières décennies, l'évolution des taux de chômage et de la consommation d'alcool a été associée aux variations des taux d'homicides. Ainsi, lorsque le taux de croissance du chômage varie de 1 %, le taux de croissance des homicides fluctue d'environ 0,39 % dans le même sens. En outre, lorsque le taux de croissance de la consommation d'alcool varie de 1 %, le taux de croissance des homicides fluctue d'environ 1,38 % dans le même sens. Ce modèle indique une relation positive entre les taux d'homicides et les taux de chômage et de consommation d'alcool par habitant; lorsque les taux de chômage augmentent (ou diminuent), on note une variation des taux d'homicides dans le même sens. De même, lorsque les taux de consommation d'alcool par habitant augmentent (ou diminuent), on constate un mouvement correspondant des taux d'homicides dans le même sens.

Crimes imputables à des motifs financiers²⁷

On a constaté que l'inflation — et non les taux de chômage — était associée à tous les crimes imputables à des motifs financiers examinés : vol qualifié, vol de véhicules à moteur²⁸ et introduction par effraction. Plus particulièrement, les résultats de l'analyse des séries chronologiques indiquent que lorsque le taux d'inflation varie de 1 %, le taux de croissance des vols qualifiés fluctue d'environ 0,026 % et le taux de croissance des vols de véhicules à moteur varie d'environ 0,019 % dans le même sens. Autrement dit, si l'inflation augmente (ou diminue), il en va de même pour les taux de vols qualifiés ou de vols de véhicules à moteur.

Il est ressorti de cette étude que les changements de la structure par âge de la population et des taux d'inflation avaient une incidence importante uniquement sur les taux d'introductions par effraction. Le modèle des séries chronologiques²⁹ indique une relation positive entre les taux d'introductions par effraction et la proportion de la population âgée de 15 à 24 ans, de sorte que lorsque le taux de croissance de la population âgée de 15 à 24 ans varie de 1 %, le taux de croissance des introductions par effraction varie d'environ 1,67 % dans le même sens. Lorsque l'inflation varie de 1 %, le taux de croissance des introductions par effraction fluctue d'environ 0,021 % dans le même sens.

Réexamen des tendances de la criminalité : prévision de la criminalité en 2002 et 2003

Les modèles ont fait l'objet d'un autre contrôle de validité qui a consisté à examiner la capacité de prévoir les tendances de la criminalité. Il était important de déterminer si les modèles utilisés pour prévoir les tendances de la criminalité au cours des dernières décennies, et plus particulièrement la baisse observée durant les années 1990, pouvaient rendre compte tout aussi bien des changements observés en 2002 et 2003.

Les modèles de prévision élaborés relativement aux taux d'homicides, de vols qualifiés, d'introductions par effraction et de vols de véhicules à moteur étaient statistiquement significatifs et précis³⁰, et ce, particulièrement dans le cas des tendances de la criminalité en 2003³¹ (tableau 7). Entre 2002 et 2003, les taux d'homicides ont légèrement fléchi, tandis que les taux de vols qualifiés, d'introductions par effraction et de vols de véhicules à moteur se sont accrus. Les modèles de prévision présentés dans ce rapport auraient permis de prévoir de façon précise la baisse du taux d'homicides et l'augmentation des taux des autres types d'infractions examinés; cependant, les hausses prévues étaient supérieures à celles observées.

Tableau 7

Taux de criminalité observés et prévus pour 100 000 habitants (certaines infractions), 2002 à 2003

| | Taux de criminalité observés | | Taux de criminalité prévus | Pourcentage d'erreur |
|-----------------------------|------------------------------|------|----------------------------|----------------------|
| | 2002 | 2003 | 2003 | 2003 |
| Homicide | 1,85 | 1,7 | 1,83 | 7,64 |
| Vol qualifié | 85 | 90 | 93 | 3,33 |
| Introduction par effraction | 879 | 899 | 948 | 5,50 |
| Vol de véhicules à moteur | 516 | 541 | 539 | -0,36 |

Note : L'erreur de prévision est calculée en soustrayant la valeur observée (O) de la valeur prévue (P) et en divisant la différence par la valeur observée (O), autrement dit $(O-P)/O \times 100$.

Source des données : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Source du tableau : Statistique Canada, 2005, L'exploration des tendances de la criminalité au Canada, produit n° 85-561-XIF2005005 au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Centre canadien de la statistique juridique, « Série de documents de recherche sur la criminalité et la justice », n° 005.

Comparativement à 2003, les prévisions des tendances de la criminalité en 2002 se sont révélées un peu moins précises³², en partie parce que l'accroissement du nombre de degrés de liberté améliore l'exactitude des modèles de prévision (en l'occurrence, cela équivaut à une année supplémentaire de données) (tableau 8). Entre 2001 et 2002, les taux d'homicides ont augmenté, tandis que les taux de vols qualifiés, d'introductions par effraction et de vols de véhicules à moteur ont légèrement reculé. Les modèles de prévision dans le présent rapport auraient permis de prévoir de façon précise la baisse observée des vols de véhicules à moteur ainsi que la hausse constatée des taux d'homicides. En revanche, les modèles de prévision auraient indiqué une augmentation des taux de vols qualifiés et d'introductions par effraction, alors que ces taux ont en fait diminué.

Tableau 8

Taux de criminalité observés et prévus pour 100 000 habitants (certaines infractions), 2001 à 2002

| | Taux de criminalité observés | | Taux de criminalité prévus | Pourcentage d'erreur |
|-----------------------------|------------------------------|------|----------------------------|----------------------|
| | 2001 | 2002 | 2002 | 2002 |
| Homicide | 1,78 | 1,85 | 1,82 | -1,62 |
| Vol qualifié | 88 | 85 | 90 | 5,88 |
| Introduction par effraction | 901 | 879 | 935 | 6,35 |
| Vol de véhicules à moteur | 543 | 516 | 534 | 3,52 |

Note : L'erreur de prévision est calculée en soustrayant la valeur observée (O) de la valeur prévue (P) et en divisant la différence par la valeur observée (O), autrement dit $(O-P)/O \times 100$.

Source des données : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Source du tableau : Statistique Canada, 2005, L'exploration des tendances de la criminalité au Canada, produit n° 85-561-XIF2005005 au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Centre canadien de la statistique juridique, « Série de documents de recherche sur la criminalité et la justice », n° 005.

Discussion

Ces dernières années, les plus fortes réductions des taux de criminalité ont été observées pour les crimes contre les biens, particulièrement chez les jeunes contrevenants. En outre, on a constaté d'importantes baisses en ce qui concerne les vols qualifiés, les homicides commis à l'aide d'une arme à feu et les homicides dans leur ensemble. Cette étude donne à penser qu'il existe une relation entre les taux de criminalité et les tendances relatives à d'autres importants indicateurs socioéconomiques, notamment les taux d'inflation, les changements démographiques, les taux de chômage et les taux de consommation d'alcool par habitant, et elle montre l'intérêt que présente l'analyse de séries chronologiques dans l'examen de cette relation. À partir des résultats, il est possible de conclure que les années où certains problèmes sociaux sont fréquents tendent aussi à être des années où les taux de criminalité sont élevés. Cette étude a révélé que les années où les taux d'inflation sont élevés tendent à être des années où les taux de crimes imputables à des motifs financiers (vols qualifiés, introductions par effraction, vols de véhicules à moteur) sont supérieurs, tandis que les années où les taux de consommation d'alcool par habitant et de chômage sont élevés sont généralement des années où les taux d'homicides sont supérieurs.

Cette étude souligne également l'importance d'inclure l'inflation comme indicateur macroéconomique de la vigueur économique. Selon les résultats de l'étude, les variations du taux d'inflation — et non des taux de chômage — ont été associés aux types d'infractions imputables à des motifs financiers qui ont été examinés. Selon Devine, Sheley et Smith (1988), le chômage et l'inflation façonnent grandement les politiques de macroéconomie et de bien-être social; par conséquent, ces deux indicateurs devraient être inclus dans l'analyse macroéconomique de la criminalité. Les résultats de la présente analyse confirment le bien-fondé de cet argument.

En outre, ces résultats indiquent une conséquence imprévue de la politique monétaire de la Banque du Canada, qui visait à maintenir le taux d'inflation à environ 2 % tout au long des années 1990. Les lecteurs se souviendront que l'inflation au Canada s'est accrue sensiblement dans les années 1970 et au début des années 1980, avait diminué en 1984 et s'est repliée de nouveau après 1991. Au regard des taux d'inflation élevés observés dans les années 1970 et au début des années 1980, le Canada a fixé, en février 1991, des objectifs en matière d'inflation. Auparavant, le taux annuel moyen d'inflation s'était chiffré à 6 % entre 1981 et 1990, alors qu'entre 1991 et 2000 il a été de 2 % (Longworth, 2002).

Des recherches antérieures ont révélé une relation positive entre les taux de criminalité et le taux d'inflation (Devine, Sheley et Smith, 1988; Land et Felson, 1976; Long et Witte, 1981). Selon ces chercheurs, un certain nombre de facteurs contribuent à la relation positive entre la criminalité et l'inflation. Lorsque l'inflation est élevée, le prix des biens augmente par rapport aux revenus, ce qui fait diminuer le revenu réel. Cette baisse du revenu a un effet marqué sur les personnes qui touchent un revenu fixe ou un salaire minimum. L'inflation mine également la confiance dans les établissements existants et crée un climat d'incertitude et de crainte face à l'avenir (p. ex. les taux d'intérêt pour les prêts personnels et hypothécaires sont plus élevés, les taux de chômage sont plus élevés). Cantor et Land (1985) ont soutenu que les difficultés économiques provoquent le déplacement vers le haut de la répartition de la densité démographique sur le continuum de la motivation criminelle. En d'autres mots, lorsque l'inflation est élevée, qu'il existe un écart important entre le prix des biens et les salaires, et que l'incertitude face à l'avenir économique est élevée, les personnes qui se trouvent à la limite motivationnelle de la légalité peuvent être portées à franchir le seuil de la criminalité. De plus, comme le font remarquer Devine, Sheley et Smith (1988), l'inflation récompense les auteurs de crimes contre les biens, puisque la demande de biens augmente et par conséquent, les profits réels réalisés sur le marché des biens illégaux.

Enfin, nos résultats semblent confirmer la thèse voulant que les changements de la composition par âge de la population ne sont qu'un des nombreux facteurs contribuant à la baisse globale de la criminalité (Levitt, 1999; Steffensmeier et Harer, 1999). En n'oubliant pas que la présente étude ne portait que sur quatre types d'infractions, on constate que les changements de la proportion des groupes d'âge à risque dans la population, soit des 15 à 24 ans, étaient associés avec des variations des taux d'introduction par effraction, mais n'étaient pas significatifs dans le cas des autres types d'infractions examinés. De plus, les effets de la population des 25 à 34 ans ont été neutralisés lorsque les effets du chômage, de l'inflation et de la consommation d'alcool par habitant ont été pris en compte. Cette constatation donne à croire que l'âge peut avoir un effet important selon le type d'infraction étudié; cependant, elle incite aussi à penser que d'autres facteurs peuvent compenser les effets d'un changement de la répartition (composition) par âge de la population.

Limites et recherche future

Le lecteur doit être conscient des limites possibles de la source de données ainsi que des mesures utilisées dans cette analyse. L'étude est fondée sur des données déclarées par la police; par conséquent, la nature et l'étendue de la criminalité sont présentées dans une perspective particulière. Beaucoup de facteurs peuvent influencer sur le taux de crimes déclarés à la police, dont la volonté de la population de signaler les crimes à la police, la déclaration des affaires par la police au Programme déclaration uniforme de la criminalité et les modifications aux lois, aux politiques et aux pratiques de mise en application.

Il existe dans le domaine de la criminologie beaucoup d'ouvrages de recherche traitant des nombreux facteurs associés aux comportements délictueux, incluant les conditions socioéconomiques, le contrôle social, le niveau de scolarité et l'attachement à l'école, les possibilités, les habitudes et diverses caractéristiques personnelles (p. ex. pertes de maîtrise de soi, piètre estime de soi, troubles d'apprentissage). Les modèles statistiques sont limités dans le sens où ils ne permettent pas d'examiner l'importance de nombreux changements sociodémographiques dans la société canadienne qui ne sont pas disponibles dans une série de données statistiques chronologiques. Par conséquent, ces modèles doivent être perçus comme une exploration au macroniveau des tendances de la criminalité au Canada qui ne peut tenir compte ni des éléments psychosociaux qui jouent un rôle crucial dans les décisions personnelles de se livrer à des activités criminelles (Devine, Sheley et Smith, 1988), ni des caractéristiques des quartiers qui, selon les études, sont corrélées avec les tendances de la criminalité de zones locales (Fitzgerald et coll., 2004). Il faudrait effectuer d'autres recherches pour décomposer la relation entre le concept macroéconomique de l'inflation et les divers facteurs liés à la collectivité et à l'individu qui sont associés à la décision que prend une personne de s'adonner à la criminalité.

En outre, l'analyse quantitative ne peut tenir compte de tous les facteurs pouvant influencer sur la criminalité, étant donné les limites liées à la disponibilité des données et les défis liés à leur quantification. Toute analyse de l'évolution des taux de criminalité doit prendre en compte d'autres facteurs locaux, comme les programmes de prévention de la criminalité et de la violence dans les écoles et les communautés, les programmes de traitement de l'alcoolisme et de la toxicomanie, les activités de prévention orientées vers les jeunes et les familles dont les besoins sont importants et les programmes de traitement et de réadaptation des délinquants.

Cette étude soulève également un certain nombre d'autres questions importantes qui pourraient faire l'objet de recherches futures. Un réexamen des modèles de la criminalité dans 5 à 10 ans, lorsqu'on disposera de plus amples données sur une longue période (pourcentage de familles monoparentales, pourcentage de familles touchant des prestations d'assurance-emploi, etc.), permettrait de mieux comprendre quelles caractéristiques sociodémographiques influent sur

les taux de criminalité dans le temps. De même, une exploration plus approfondie des tendances provinciales donnerait une idée des facteurs qui influent sur la criminalité aux échelons provincial, régional et local, et permettrait de déterminer comment ces facteurs peuvent différer des résultats obtenus à l'échelon national.

Tableaux supplémentaires

Tableau A1 : Taux d'infractions au *Code criminel*, Canada, 1962 à 2003

Tableau A2 : Taux d'accusation des jeunes, affaires d'infractions au *Code criminel*, Canada, 1991 à 2003

Tableau A3 : Certaines taux d'infractions au *Code criminel*, Saskatchewan, Manitoba et Yukon, 1991 à 2003

Tableau A4 : Taux de criminalité dans les régions métropolitaines de recensement (RMR), 2003

Tableau A5 : Certaines affaires prévues au *Code criminel*, le Canada, les provinces et les territoires, 2003

Tableau A1
Taux d'infractions au *Code criminel*, Canada, 1962 à 2003¹

| Année | Total des infractions au <i>Code criminel</i> ^P | | Crimes avec violence | | Crimes contre les biens | | Autres infractions au <i>Code criminel</i> | |
|-------------------------------|------------------------------------------------------------|-----------------|----------------------|-----------------|-------------------------|-----------------|--------------------------------------------|-----------------|
| | Taux | Variation en %* | Taux | Variation en %* | Taux | Variation en %* | Taux | Variation en %* |
| 1962 | 2 771 | ... | 221 | ... | 1 891 | ... | 659 | ... |
| 1963 | 3 022 | 9,0 | 249 | 13,0 | 2 047 | 8,2 | 726 | 10,1 |
| 1964 | 3 245 | 7,4 | 284 | 13,8 | 2 146 | 4,9 | 815 | 12,3 |
| 1965 | 3 199 | -1,4 | 299 | 5,4 | 2 091 | -2,6 | 809 | -0,7 |
| 1966 | 3 511 | 9,8 | 347 | 15,9 | 2 258 | 8,0 | 907 | 12,0 |
| 1967 | 3 850 | 9,6 | 381 | 9,9 | 2 484 | 10,0 | 985 | 8,7 |
| 1968 | 4 336 | 12,6 | 423 | 11,0 | 2 826 | 13,8 | 1 087 | 10,3 |
| 1969 | 4 737 | 9,3 | 453 | 7,1 | 3 120 | 10,4 | 1 164 | 7,1 |
| 1970 | 5 212 | 10,0 | 481 | 6,2 | 3 515 | 12,6 | 1 217 | 4,6 |
| 1971 | 5 311 | 1,9 | 492 | 2,4 | 3 649 | 3,8 | 1 170 | -3,9 |
| 1972 | 5 355 | 0,8 | 497 | 1,0 | 3 634 | -0,4 | 1 224 | 4,6 |
| 1973 | 5 773 | 7,8 | 524 | 5,3 | 3 704 | 1,9 | 1 546 | 26,3 |
| 1974 | 6 388 | 10,6 | 553 | 5,6 | 4 151 | 12,1 | 1 684 | 8,9 |
| 1975 | 6 852 | 7,3 | 585 | 5,9 | 4 498 | 8,4 | 1 769 | 5,0 |
| 1976 | 6 984 | 1,9 | 584 | -0,2 | 4 533 | 0,8 | 1 867 | 5,6 |
| 1977 | 6 971 | -0,2 | 572 | -2,0 | 4 466 | -1,5 | 1 933 | 3,5 |
| 1978 | 7 154 | 2,6 | 580 | 1,4 | 4 579 | 2,5 | 1 995 | 3,2 |
| 1979 | 7 666 | 7,2 | 610 | 5,1 | 4 903 | 7,1 | 2 153 | 7,9 |
| 1980 | 8 343 | 8,8 | 636 | 4,3 | 5 444 | 11,0 | 2 263 | 5,1 |
| 1981 | 8 736 | 4,7 | 654 | 2,8 | 5 759 | 5,8 | 2 322 | 2,6 |
| 1982 | 8 773 | 0,4 | 671 | 2,7 | 5 840 | 1,4 | 2 262 | -2,6 |
| 1983 | 8 470 | -3,5 | 679 | 1,2 | 5 608 | -4,0 | 2 182 | -3,5 |
| 1984 | 8 387 | -1,0 | 701 | 3,1 | 5 501 | -1,9 | 2 185 | 0,1 |
| 1985 | 8 413 | 0,3 | 735 | 4,8 | 5 451 | -0,9 | 2 227 | 1,9 |
| 1986 | 8 727 | 3,7 | 785 | 6,9 | 5 550 | 1,8 | 2 392 | 7,4 |
| 1987 | 8 957 | 2,6 | 829 | 5,7 | 5 553 | 0,1 | 2 575 | 7,6 |
| 1988 | 8 919 | -0,4 | 868 | 4,7 | 5 439 | -2,0 | 2 613 | 1,5 |
| 1989 | 8 892 | -0,3 | 911 | 5,0 | 5 289 | -2,7 | 2 692 | 3,0 |
| 1990 | 9 485 | 6,7 | 973 | 6,8 | 5 612 | 6,1 | 2 900 | 7,8 |
| 1991 | 10 342 | 9,0 | 1 059 | 8,9 | 6 160 | 9,8 | 3 122 | 7,7 |
| 1992 | 10 040 | -2,9 | 1 084 | 2,3 | 5 904 | -4,2 | 3 052 | -2,3 |
| 1993 | 9 538 | -5,0 | 1 082 | -0,2 | 5 575 | -5,6 | 2 881 | -5,6 |
| 1994 | 9 125 | -4,3 | 1 047 | -3,2 | 5 257 | -5,7 | 2 821 | -2,1 |
| 1995 | 9 008 | -1,3 | 1 009 | -3,7 | 5 292 | 0,7 | 2 707 | -4,0 |
| 1996 | 8 932 | -0,8 | 1 002 | -0,7 | 5 274 | -0,3 | 2 656 | -1,9 |
| 1997 | 8 475 | -5,1 | 993 | -0,9 | 4 880 | -7,5 | 2 603 | -2,0 |
| 1998 | 8 161 | -3,7 | 982 | -1,1 | 4 569 | -6,4 | 2 610 | 0,3 |
| 1999 | 7 752 | -5,0 | 958 | -2,4 | 4 276 | -6,4 | 2 518 | -3,5 |
| 2000 | 7 666 | -1,1 | 984 | 2,7 | 4 081 | -4,6 | 2 601 | 3,3 |
| 2001 | 7 655 | -0,1 | 984 | -0,1 | 4 004 | -1,9 | 2 668 | 2,6 |
| 2002 ^r | 7 708 | 0,7 | 969 | -1,5 | 3 975 | -0,7 | 2 765 | 3,6 |
| 2003 | 8 132 | 5,5 | 963 | -0,7 | 4 121 | 3,7 | 3 048 | 10,3 |
| Baisse de 1991 à 2003 | | -21,4 | | -9,1 | | -33,1 | | -2,4 |
| Baisse de 1991 à 2000 | | -25,9 | | -7,1 | | -33,8 | | -16,7 |
| Baisse moyenne de 1991 à 2003 | | -1,9 | | -0,8 | | -3,2 | | -0,1 |
| Baisse moyenne de 1991 à 2000 | | -3,3 | | -0,8 | | -4,4 | | -2,0 |

... N'ayant pas lieu de figurer.

* Comparativement au taux de l'année précédente. La variation en pourcentage est fondée sur des taux non arrondis.

r Rectifié.

- Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les estimations de la population proviennent du rapport *Statistiques démographiques annuelles, 2003*, produit par la Division de la démographie de Statistique Canada. Populations au 1^{er} juillet : estimations intercensitaires de 1962 à 1970, sans ajustement pour le sous-dénombrement net du recensement. Populations au 1^{er} juillet : estimations intercensitaires révisées de 1971 à 1995; estimations intercensitaires définitives de 1996 à 2000; estimations postcensitaires définitives pour 2001; estimations postcensitaires mises à jour pour 2002 et estimations postcensitaires provisoires pour 2003.
- Exclut les délits de la route.

Source des données : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Source du tableau : Statistique Canada, 2005, L'exploration des tendances de la criminalité au Canada, produit n° 85-561-XIF2005005 au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Centre canadien de la statistique juridique, « Série de documents de recherche sur la criminalité et la justice », n° 005.

Tableau A2

Taux d'accusation des jeunes, affaires d'infractions au *Code criminel*, Canada, 1991 à 2003¹

| Année | Crimes avec violence | | | Crimes contre les biens | | | Autres infractions au <i>Code criminel</i> | | |
|-------------------------------|----------------------|-------------|--------------|-------------------------|-------------|--------------|--------------------------------------------|-------------|--------------|
| | Taux | Adolescents | Adolescentes | Taux | Adolescents | Adolescentes | Taux | Adolescents | Adolescentes |
| 1991 | 832 | 1 290 | 349 | 4 031 | 6 367 | 1 564 | 1 396 | 2 270 | 473 |
| 1992 | 869 | 1 329 | 384 | 3 629 | 5 622 | 1 522 | 1 375 | 2 199 | 504 |
| 1993 | 923 | 1 369 | 450 | 3 221 | 4 951 | 1 392 | 1 307 | 2 086 | 484 |
| 1994 | 918 | 1 383 | 426 | 2 924 | 4 514 | 1 244 | 1 234 | 1 984 | 442 |
| 1995 | 941 | 1 411 | 444 | 2 856 | 4 323 | 1 307 | 1 263 | 1 992 | 493 |
| 1996 | 932 | 1 387 | 452 | 2 761 | 4 186 | 1 257 | 1 250 | 1 939 | 522 |
| 1997 | 908 | 1 321 | 473 | 2 389 | 3 640 | 1 068 | 1 242 | 1 911 | 535 |
| 1998 | 902 | 1 307 | 473 | 2 198 | 3 332 | 999 | 1 266 | 1 925 | 568 |
| 1999 | 855 | 1 247 | 441 | 1 945 | 2 935 | 900 | 1 224 | 1 875 | 537 |
| 2000 | 915 | 1 331 | 476 | 1 869 | 2 795 | 892 | 1 291 | 1 976 | 567 |
| 2001 | 947 | 1 369 | 502 | 1 811 | 2 673 | 902 | 1 359 | 2 053 | 628 |
| 2002 | 919 | 1 313 | 505 | 1 715 | 2 496 | 892 | 1 285 | 1 940 | 595 |
| 2003 | 816 | 1 177 | 437 | 1 386 | 2 136 | 597 | 1 135 | 1 736 | 502 |
| Variation en % de 1991 à 2003 | -1,9 | -8,8 | 25,1 | -65,6 | -66,5 | -61,9 | -18,7 | -23,5 | 6,0 |
| Variation en % de 1991 à 2000 | 10,0 | 3,2 | 36,5 | -53,6 | -56,1 | -43,0 | -7,5 | -13,0 | 19,9 |

1. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les estimations de la population proviennent du rapport *Statistiques démographiques annuelles, 2003*, produit par la Division de la démographie de Statistique Canada. Populations au 1^{er} juillet : estimations intercensitaires de 1962 à 1970, sans ajustement pour le sous-dénombrement net du recensement. Populations au 1^{er} juillet : estimations intercensitaires révisées de 1971 à 1995; estimations intercensitaires définitives de 1996 à 2000, estimations postcensitaires définitives pour 2001; estimations postcensitaires mises à jour pour 2002 et estimations postcensitaires provisoires pour 2003.

Source des données : *Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.*

Source du tableau : *Statistique Canada, 2005, L'exploration des tendances de la criminalité au Canada, produit n° 85-561-XIF2005005 au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Centre canadien de la statistique juridique, « Série de documents de recherche sur la criminalité et la justice », n° 005.*

Tableau A3

Certains taux d'infractions au *Code criminel*, Saskatchewan, Manitoba et Yukon, 1991 à 2003

| | 1991 | 1992 | 1993 | 1994 | 1995 | 1996 | 1997 | 1998 | 1999 | 2000 | 2001 | 2002 | 2003 | De 1991 à 2000 | De 1991 à 2003 | De 1993 à 2003 |
|------------------------------------|-----------------------------|-------|-------|-------|-------|--------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------------------|-------------------|-------------------|
| | Taux pour 100 000 habitants | | | | | | | | | | | | | Variation en % | | |
| Crimes avec violence | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Saskatchewan | 1 156 | 1 223 | 1 220 | 1 218 | 1 287 | 1 333 | 1 549 | 1 614 | 1 610 | 1 692 | 1 833 | 1 854 | 2 057 | 46 | 78 | 69 |
| Saskatoon | 1 018 | 1 193 | 1 201 | 1 113 | 1 233 | 1 293 | 1 376 | 1 407 | 1 338 | 1 500 | 1 614 | 1 597 | 1 718 | 47 | 69 | 43 |
| Regina | 990 | 1 083 | 1 052 | 1 055 | 1 148 | 1 262 | 1 628 | 1 727 | 1 700 | 1 613 | 1 619 | 1 535 | 1 578 | 63 | 59 | 50 |
| Manitoba | 1 310 | 1 472 | 1 617 | 1 612 | 1 614 | 1 691 | 1 723 | 1 608 | 1 574 | 1 642 | 1 617 | 1 638 | 1 626 | 25 | 24 | 1 |
| Winnipeg | 949 | 1 129 | 1 271 | 1 290 | 1 359 | 1 498 | 1 476 | 1 314 | 1 243 | 1 365 | 1 320 | 1 308 | 1 242 | 44 | 31 | -2 |
| Yukon | 2 996 | 2 693 | 2 853 | 2 751 | 3 275 | 3 186 | 3 312 | 2 951 | 3 158 | 3 356 | 3 721 | 3 751 | 3 799 | 12 | 27 | 33 |
| Vol qualifié | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Saskatchewan | 54 | 57 | 50 | 52 | 66 | 79 | 96 | 95 | 87 | 92 | 109 | 108 | 143 | 70 | 165 | 186 |
| Saskatoon | 91 | 98 | 77 | 84 | 134 | 163 | 199 | 200 | 185 | 207 | 222 | 219 | 306 | 128 | 237 | 300 |
| Regina | 129 | 126 | 119 | 122 | 123 | 154 | 180 | 164 | 151 | 155 | 191 | 196 | 230 | 20 | 78 | 93 |
| Manitoba | 125 | 146 | 141 | 162 | 182 | 177 | 188 | 160 | 174 | 161 | 158 | 141 | 151 | 29 | 21 | 7 |
| Winnipeg | 196 | 226 | 218 | 256 | 285 | 281 | 298 | 250 | 270 | 252 | 247 | 221 | 235 | 29 | 20 | 8 |
| Yukon | 59 | 50 | 96 | 64 | 56 | 48 | 85 | 39 | 49 | 43 | 90 | 96 | 106 | -27 | 80 | 10 |
| Crimes contre les biens | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Saskatchewan | 6 299 | 6 287 | 5 939 | 5 858 | 6 141 | 6 316 | 6 251 | 6 119 | 5 828 | 5 965 | 5 967 | 5 797 | 6 613 | -5 | 5 | 11 |
| Saskatoon | 6 743 | 6 983 | 6 593 | 5 948 | 6 484 | 6 859 | 6 841 | 6 311 | 6 466 | 6 910 | 6 416 | 6 370 | 7 975 | 2 | 18 | 21 |
| Regina | 9 899 | 9 390 | 8 607 | 8 897 | 9 659 | 10 018 | 9 070 | 8 911 | 8 493 | 8 469 | 9 671 | 8 312 | 8 699 | -14 | -12 | 1 |
| Manitoba | 6 427 | 6 038 | 6 207 | 6 371 | 5 937 | 5 773 | 5 469 | 5 168 | 5 089 | 4 975 | 5 134 | 4 964 | 5 581 | -23 | -13 | -10 |
| Winnipeg | 7 241 | 6 823 | 7 115 | 7 388 | 6 785 | 6 643 | 6 058 | 5 782 | 5 638 | 5 745 | 6 013 | 5 601 | 6 447 | -21 | -11 | -9 |
| Yukon | 8 610 | 8 435 | 9 029 | 8 604 | 9 069 | 8 333 | 8 254 | 7 097 | 7 187 | 8 231 | 7 172 | 7 376 | 7 421 | -4 | -14 | -18 |
| Vol de véhicules à moteur | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Saskatchewan | 361 | 340 | 335 | 426 | 522 | 635 | 688 | 715 | 698 | 758 | 799 | 695 | 780 | 110 | 116 | 133 |
| Saskatoon | 346 | 377 | 360 | 425 | 513 | 567 | 626 | 567 | 534 | 670 | 551 | 532 | 744 | 94 | 115 | 107 |
| Regina | 591 | 490 | 473 | 756 | 1 120 | 1 491 | 1 469 | 1 615 | 1 638 | 1 600 | 1 992 | 1 443 | 1 355 | 171 | 129 | 186 |
| Manitoba | 328 | 338 | 710 | 851 | 845 | 902 | 994 | 926 | 939 | 1 029 | 1 147 | 1 049 | 1 111 | 214 | 239 | 56 |
| Winnipeg | 372 | 373 | 981 | 1 178 | 1 182 | 1 263 | 1 370 | 1 284 | 1 320 | 1 435 | 1 592 | 1 385 | 1 493 | 285 | 301 | 52 |
| Yukon | 785 | 614 | 1 028 | 953 | 719 | 599 | 673 | 684 | 741 | 796 | 793 | 740 | 612 | 1 | -22 | -40 |
| Introduction par effraction | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Saskatchewan | 1 732 | 1 835 | 1 673 | 1 716 | 1 786 | 1 810 | 1 849 | 1 748 | 1 662 | 1 569 | 1 512 | 1 522 | 1 737 | -9 | 0 | 4 |
| Saskatoon | 1 712 | 2 022 | 1 850 | 1 719 | 2 003 | 2 090 | 2 031 | 1 817 | 1 806 | 1 759 | 1 750 | 1 649 | 2 083 | 3 | 22 | 13 |
| Regina | 3 043 | 2 845 | 2 765 | 2 998 | 3 148 | 3 014 | 2 816 | 2 550 | 2 349 | 1 951 | 2 004 | 1 849 | 2 071 | -36 | -32 | -25 |
| Manitoba | 1 762 | 1 648 | 1 713 | 1 806 | 1 471 | 1 473 | 1 482 | 1 411 | 1 331 | 1 239 | 1 157 | 1 092 | 1 215 | -30 | -31 | -29 |
| Winnipeg | 1 941 | 1 791 | 1 890 | 1 995 | 1 548 | 1 549 | 1 506 | 1 404 | 1 246 | 1 236 | 1 160 | 1 042 | 1 162 | -36 | -40 | -39 |
| Yukon | 1 757 | 1 933 | 2 029 | 1 930 | 2 549 | 2 422 | 2 432 | 1 952 | 1 820 | 2 544 | 2 031 | 1 773 | 1 819 | 45 | 4 | -10 |

Source des données : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Source du tableau : Statistique Canada, 2005, L'exploration des tendances de la criminalité au Canada, produit n° 85-561-XIF2005005 au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Centre canadien de la statistique juridique, « Série de documents de recherche sur la criminalité et la justice », n° 005.

Tableau A4

Taux de criminalité dans les régions métropolitaines de recensement (RMR)^{1,2,3}, 2003

| RMR | Population | Crimes avec violence | | Crimes contre les biens | | Autres infractions au Code criminel | | Total des infractions au Code criminel | |
|----------------------------------------------------|------------|----------------------|-------|-------------------------|-------|-------------------------------------|-------|----------------------------------------|--------|
| | | Nombre | Taux | Nombre | Taux | Nombre | Taux | Nombre | Taux |
| Toronto ⁴ | 5 118 992 | 39 654 | 775 | 150 789 | 2 946 | 81 088 | 1 584 | 271 531 | 5 304 |
| Montréal | 3 586 221 | 29 978 | 836 | 138 456 | 3 861 | 116 237 | 3 241 | 284 671 | 7 938 |
| Vancouver | 2 126 111 | 21 854 | 1 028 | 155 426 | 7 310 | 68 844 | 3 238 | 246 124 | 11 576 |
| Ottawa–Gatineau | 1 143 554 | 8 783 | 768 | 40 837 | 3 571 | 22 366 | 1 956 | 71 986 | 6 295 |
| Calgary | 1 023 666 | 8 647 | 845 | 45 342 | 4 429 | 20 239 | 1 977 | 74 228 | 7 251 |
| Edmonton | 997 938 | 9 317 | 934 | 60 432 | 6 056 | 39 710 | 3 979 | 109 459 | 10 969 |
| Ottawa–Gatineau (partie de l'Ontario) ⁵ | 866 621 | 6 540 | 755 | 31 229 | 3 604 | 17 051 | 1 968 | 54 820 | 6 326 |
| Québec | 709 323 | 3 469 | 489 | 21 139 | 2 980 | 11 333 | 1 598 | 35 941 | 5 067 |
| Winnipeg | 688 746 | 8 556 | 1 242 | 44 405 | 6 447 | 28 755 | 4 175 | 81 716 | 11 864 |
| Hamilton | 682 741 | 6 213 | 910 | 25 518 | 3 738 | 13 603 | 1 992 | 45 334 | 6 640 |
| Kitchener | 470 022 | 2 649 | 564 | 17 140 | 3 647 | 7 879 | 1 676 | 27 668 | 5 887 |
| London | 464 076 | 3 091 | 666 | 20 137 | 4 339 | 11 623 | 2 505 | 34 851 | 7 510 |
| St.Catherines–Niagara | 429 949 | 2 541 | 591 | 16 255 | 3 781 | 10 656 | 2 478 | 29 452 | 6 850 |
| Halifax | 377 932 | 5 076 | 1 343 | 18 128 | 4 797 | 12 033 | 3 184 | 35 237 | 9 324 |
| Windsor | 329 241 | 2 275 | 691 | 13 303 | 4 041 | 8 429 | 2 560 | 24 007 | 7 292 |
| Victoria | 323 592 | 3 677 | 1 136 | 17 956 | 5 549 | 12 630 | 3 903 | 34 263 | 10 588 |
| Ottawa–Gatineau (partie du Québec) ⁶ | 276 933 | 2 243 | 810 | 9 608 | 3 469 | 5 315 | 1 919 | 17 166 | 6 199 |
| Saskatoon | 241 391 | 4 146 | 1 718 | 19 250 | 7 975 | 13 209 | 5 472 | 36 605 | 15 164 |
| Regina | 197 734 | 3 120 | 1 578 | 17 200 | 8 699 | 9 622 | 4 866 | 29 942 | 15 143 |
| St. John's | 177 843 | 1 402 | 788 | 6 709 | 3 772 | 3 414 | 1 920 | 11 525 | 6 480 |
| Sudbury | 160 113 | 1 209 | 755 | 5 891 | 3 679 | 3 304 | 2 064 | 10 404 | 6 498 |
| Abbotsford ⁷ | 157 720 | 1 834 | 1 163 | 12 502 | 7 927 | 6 729 | 4 266 | 21 065 | 13 356 |
| Kingston ⁷ | 153 707 | 1 070 | 696 | 5 569 | 3 623 | 3 847 | 2 503 | 10 486 | 6 822 |
| Saguenay | 148 061 | 753 | 509 | 3 584 | 2 421 | 1 871 | 1 264 | 6 208 | 4 193 |
| Sherbrooke | 145 766 | 855 | 587 | 5 557 | 3 812 | 3 275 | 2 247 | 9 687 | 6 646 |
| Saint John | 144 752 | 1 692 | 1 169 | 4 833 | 3 339 | 4 605 | 3 181 | 11 130 | 7 689 |
| Trois-Rivières | 144 262 | 780 | 541 | 4 344 | 3 011 | 2 537 | 1 759 | 7 661 | 5 310 |
| Thunder Bay | 124 628 | 1 523 | 1 222 | 4 752 | 3 813 | 4 360 | 3 498 | 10 635 | 8 533 |

1. À noter qu'une RMR comprend habituellement plus d'un service de police. En outre, il convient de préciser que la RMR d'Oshawa est exclue de ce tableau car les limites du territoire desservi par le service de police et les limites de la RMR sont différentes.
2. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les estimations de la population proviennent du rapport *Statistiques démographiques annuelles, 2003*, produit par la Division de la démographie de Statistique Canada. Populations au 1^{er} juillet : estimations postcensitaires provisoires pour 2003.
3. Les populations de toutes les RMR ont été ajustées afin de tenir compte des territoires des services de police.
4. Le Service de police de Toronto s'est doté d'un nouveau système de gestion des dossiers en septembre 2003 (pas de changement jusqu'à maintenant). Comme l'étape de transition a eu une incidence négative à court terme sur la qualité des données, les données de septembre à décembre 2003 ont été estimées à partir des données de 2002 pour la même période.
5. Représente la partie de la RMR d'Ottawa–Gatineau qui est située en Ontario.
6. Représente la partie de la RMR d'Ottawa–Gatineau qui est située au Québec.
7. Abbotsford (Colombie-Britannique) et Kingston (Ontario) sont devenues de nouvelles RMR à compter du Recensement de 2001.

Source des données : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Source du tableau : Statistique Canada, 2005, L'exploration des tendances de la criminalité au Canada, produit n° 85-561-XIF2005005 au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Centre canadien de la statistique juridique, « Série de documents de recherche sur la criminalité et la justice », n° 005.

Tableau A5

Certaines affaires prévues au *Code criminel*, le Canada, les provinces et les territoires, 2003¹

| | | T.-N.-L. | Î.-P.-É. | N.-É. | N.-B. | Qc | Ont. | Man. | Sask. | Alb. | C.-B. ² | Yukon | T.N.-O. | Nt | Canada |
|------------------------------------------|--------------------------------|---------------|--------------|---------------|---------------|----------------|----------------|---------------|---------------|----------------|--------------------|--------------|--------------|--------------|------------------|
| | Population, 2003 | 519 570 | 137 781 | 936 025 | 750 594 | 7 487 169 | 12 238 300 | 1 162 776 | 994 843 | 3 153 723 | 4 146 580 | 31 060 | 41 872 | 29 384 | 31 629 677 |
| Homicide | Nombre | 5 | 1 | 8 | 8 | 100 | 178 | 43 | 41 | 63 | 93 | 1 | 4 | 3 | 548 |
| | Taux | 1,0 | 0,7 | 0,9 | 1,1 | 1,3 | 1,5 | 3,7 | 4,1 | 2,0 | 2,2 | 3,2 | 9,6 | 10,2 | 1,7 |
| | Variation du taux en %* | 149,9 | -0,6 | -11,3 | -11,2 | -15,7 | -1,2 | 18,7 | 52,0 | -11,1 | -26,8 | ... | -1,0 | 46,7 | -6,6 |
| Voies de fait (1,2,3) | Nombre | 4 098 | 1 020 | 9 304 | 6 079 | 37 657 | 73 246 | 14 829 | 16 678 | 27 227 | 40 481 | 1 028 | 2 532 | 1 924 | 236 103 |
| | Taux | 789 | 740 | 994 | 810 | 503 | 599 | 1 275 | 1 676 | 863 | 976 | 3 310 | 6 047 | 6 548 | 746 |
| | Variation du taux en %* | 2,8 | 2,1 | 8,7 | 2,6 | -1,0 | -6,4 | -1,6 | 12,0 | 1,6 | 0,4 | 3,9 | 19,9 | 11,2 | -0,7 |
| Agression sexuelle (1,2,3) | Nombre | 496 | 142 | 889 | 645 | 4 326 | 7 682 | 1 504 | 1 381 | 2 405 | 3 424 | 65 | 176 | 290 | 23 425 |
| | Taux | 95 | 103 | 95 | 86 | 58 | 63 | 129 | 139 | 76 | 83 | 209 | 420 | 987 | 74 |
| | Variation du taux en %* | -10,2 | -4,0 | -4,2 | -13,6 | 3,8 | -9,2 | 0,6 | -7,6 | -8,5 | -2,0 | -31,5 | -3,2 | -7,9 | -5,2 |
| Vol qualifié | Nombre | 64 | 18 | 623 | 206 | 6 952 | 9 567 | 1 753 | 1 427 | 3 210 | 4 443 | 33 | 27 | 9 | 28 332 |
| | Taux | 12 | 13 | 67 | 27 | 93 | 78 | 151 | 143 | 102 | 107 | 106 | 65 | 31 | 90 |
| | Variation du taux en %* | -20,0 | -0,6 | 11,1 | -9,7 | 0,7 | 6,0 | 6,7 | 33,3 | 20,7 | -4,2 | 10,4 | 27,2 | -2,2 | 5,4 |
| Total des crimes avec violence | Nombre | 4 845 | 1 236 | 11 220 | 7 442 | 53 373 | 95 948 | 18 906 | 20 466 | 34 696 | 50 025 | 1 180 | 2 844 | 2 334 | 304 515 |
| | Taux | 933 | 897 | 1 199 | 992 | 713 | 784 | 1 626 | 2 057 | 1 100 | 1 206 | 3 799 | 6 792 | 7 943 | 963 |
| | Variation du taux en %* | 1,3 | 1,2 | 7,3 | 0,3 | -0,7 | -5,4 | -0,7 | 11,0 | 2,0 | -0,3 | 1,3 | 18,5 | 9,0 | -0,7 |
| Introduction par effraction | Nombre | 3 824 | 1 033 | 7 665 | 5 337 | 67 346 | 81 661 | 14 122 | 17 279 | 30 692 | 52 949 | 565 | 1 003 | 1 020 | 284 496 |
| | Taux | 736 | 750 | 819 | 711 | 900 | 667 | 1 215 | 1 737 | 973 | 1 277 | 1 819 | 2 395 | 3 471 | 900 |
| | Variation du taux en %* | 10,0 | 5,2 | 16,2 | 10,7 | -4,8 | -1,1 | 11,3 | 14,1 | 11,1 | 4,3 | 2,6 | 9,2 | 16,1 | 2,4 |
| Vol de véhicule à moteur | Nombre | 656 | 273 | 2 709 | 1 761 | 36 981 | 46 549 | 12 913 | 7 763 | 20 868 | 39 729 | 190 | 381 | 244 | 171 017 |
| | Taux | 126 | 198 | 289 | 235 | 494 | 380 | 1 111 | 780 | 662 | 958 | 612 | 910 | 830 | 541 |
| | Variation du taux en %* | 11,9 | 11,2 | 3,1 | 12,4 | -0,5 | -0,4 | 5,9 | 12,2 | 14,6 | 9,5 | -17,4 | 11,5 | 17,6 | 4,7 |
| Autres vols | Nombre | 7 699 | 3 169 | 19 280 | 12 652 | 120 435 | 223 670 | 34 445 | 34 290 | 90 883 | 172 398 | 1 367 | 1 405 | 748 | 722 441 |
| | Taux | 1 482 | 2 300 | 2 060 | 1 686 | 1 609 | 1 828 | 2 962 | 3 447 | 2 882 | 4 158 | 4 401 | 3 356 | 2 546 | 2 284 |
| | Variation du taux en %* | 2,2 | 12,3 | 6,5 | 4,3 | 0,1 | 0,8 | 17,6 | 16,3 | 8,6 | 4,8 | 4,3 | 27,2 | 16,7 | 4,2 |
| Total des crimes contre les biens | Nombre | 13 565 | 4 957 | 34 206 | 22 770 | 244 757 | 396 655 | 64 899 | 65 784 | 161 490 | 287 036 | 2 305 | 3 023 | 2 122 | 1 303 569 |
| | Taux | 2 611 | 3 598 | 3 654 | 3 034 | 3 269 | 3 241 | 5 581 | 6 613 | 5 121 | 6 922 | 7 421 | 7 220 | 7 222 | 4 121 |
| | Variation du taux en %* | 4,9 | 9,0 | 8,1 | 6,8 | -2,1 | 0,2 | 12,4 | 14,1 | 9,5 | 5,9 | 0,6 | 18,4 | 15,2 | 3,7 |
| Armes offensives | Nombre | 166 | 71 | 664 | 431 | 1 326 | 5 020 | 1 262 | 967 | 2 338 | 4 450 | 86 | 92 | 67 | 16 940 |
| | Taux | 32 | 52 | 71 | 57 | 18 | 41 | 109 | 97 | 74 | 107 | 277 | 220 | 228 | 54 |
| | Variation du taux en %* | -23,5 | 85,8 | 5,7 | 8,2 | 9,7 | 0,6 | 12,2 | 8,7 | 7,6 | 5,7 | 32,4 | 15,2 | 52,4 | 5,4 |
| Méfait | Nombre | 6 359 | 2 035 | 13 902 | 8 145 | 50 696 | 99 083 | 30 052 | 24 693 | 48 488 | 64 007 | 1 807 | 4 392 | 2 484 | 356 143 |
| | Taux | 1 224 | 1 477 | 1 485 | 1 085 | 677 | 810 | 2 585 | 2 482 | 1 538 | 1 544 | 5 818 | 10 489 | 8 454 | 1 126 |
| | Variation du taux en %* | 8,1 | 10,2 | 17,2 | 8,0 | 0,8 | 1,4 | 13,4 | 17,1 | 8,4 | 4,8 | 3,7 | 13,4 | 28,5 | 5,9 |

Tableau A5 – fin

Certaines affaires prévues au *Code criminel*, le Canada, les provinces et les territoires, 2003¹

| | | | | | | | | | | | | | | | |
|----------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|---------------|---------------|---------------|------------------|
| Total des autres infractions au <i>Code criminel</i> | Nombre | 13 861 | 5 683 | 34 623 | 23 211 | 181 558 | 253 612 | 61 245 | 66 711 | 127 772 | 175 962 | 4 590 | 9 569 | 5 762 | 964 159 |
| | Taux | 2 668 | 4 125 | 3 699 | 3 092 | 2 425 | 2 072 | 5 267 | 6 706 | 4 052 | 4 244 | 14 778 | 22 853 | 19 609 | 3 048 |
| | Variation du taux en %* | 3,2 | 12,5 | 14,1 | 8,2 | 23,9 | 4,3 | 12,8 | 10,6 | 7,0 | 8,6 | -4,1 | 10,4 | 23,1 | 10,3 |
| Total des infractions au <i>Code criminel</i> (excluant les délits de la route) | Nombre | 32 271 | 11 876 | 80 049 | 53 423 | 479 688 | 746 215 | 145 050 | 152 961 | 323 958 | 513 023 | 8 075 | 15 436 | 10 218 | 2 572 243 |
| | Taux | 6 211 | 8 620 | 8 552 | 7 117 | 6 407 | 6 097 | 12 475 | 15 375 | 10 272 | 12 372 | 25 998 | 36 865 | 34 774 | 8 132 |
| | Variation du taux en %* | 3,6 | 9,8 | 10,5 | 6,4 | 6,5 | 0,7 | 10,7 | 12,1 | 7,7 | 6,2 | -2,1 | 13,3 | 17,9 | 5,5 |

* Comparativement au taux de l'année précédente.

1. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les estimations de la population sont tirées du rapport *Statistiques démographiques annuelles, 2003*, diffusé par la Division de la démographie de Statistique Canada. Populations au 1^{er} juillet, estimations postcensitaires provisoires pour 2003.
2. Les enquêtes sur des homicides entreprises par la Missing Women's Task Force à Port Coquitlam, en Colombie-Britannique, ont entraîné la déclaration de 15 homicides en 2002 et 6 en 2003. Les chiffres des homicides ont trait à l'année au cours de laquelle la police a déposé le rapport.

Source des données : *Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.*

Source du tableau : *Statistique Canada, 2005, L'exploration des tendances de la criminalité au Canada, produit n° 85-561-XIF2005005 au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Centre canadien de la statistique juridique, « Série de documents de recherche sur la criminalité et la justice », n° 005.*

Bibliographie

- ADLAF, Edward, et Angela PAGLIA. 2001, *Drug Use Among Ontario Students, 1977-2001: Findings from the OSDUS*, Toronto, Centre de toxicomanie et de santé mentale, « CAMH Research Document Series ». Rapport n° 10.
- ALMEY, Maria, et coll. 2000, *Femmes au Canada 2000 : rapport statistique fondé sur le sexe*, produit n° 89-503-XPF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Ministre de l'Industrie.
- ARMSTRONG, Robin. 1999, « Tendances géographiques du bien-être socioéconomique des collectivités des Premières nations », *Bulletin d'analyse — Régions rurales et petites villes du Canada*, produit n° 21-006-XIF au catalogue de Statistique Canada, vol. 1, n° 8.
- BARNETT, Ola W., et Ronald W. FAGAN. 1993, « Alcohol use in male spouse abusers and their female partners », *Journal of Family Violence*, vol. 8, no 1, p. 1 à 25.
- BESSERER, Sandra, et Catherine TRAINOR. 2000, « La victimisation criminelle au Canada », *Juristat*, produit n° 85-002 au catalogue de Statistique Canada, vol. 20, n° 10.
- BEIRNESS, Douglas J., et coll. 2001, *Sondage sur la sécurité routière — La conduite en état d'ivresse*, Ottawa, Fondation de recherches sur les blessures de la route.
- BJERREGARD, B., et C. SMITH. 1993, « Gender differences in gang participation, delinquency, and substance use », *Journal of Quantitative Criminology*, vol. 9, n° 4, p. 329 à 355.
- BLUMSTEIN, Alfred. 2000, « Disaggregating the Violence trends », *The Crime Drop in America*, sous la direction de Alfred Blumstein et Joel Wallman, Cambridge, Royaume-Uni, Cambridge University Press, p.13 à 44.
- BOLES, S., et K. MIOTTO. 2003, « Substance Abuse and Violence: A Review of the Literature », *Aggression and Violent Behavior*, vol. 8, n° 2, p. 155 à 174.
- BROOKS-GUNN, Jeanne, et Greg J. DUNCAN. 1997, « The Effects of Poverty on Children », *The Future of Children*, vol. 7, n° 2, p. 55 à 71.
- BROWN, Trevor. 2000, *Summaries of Charging and Prosecution Policies Implemented in Canada*, Ottawa, Division de la recherche et de la statistique, Ministère de la Justice Canada. Rapport de recherche WD2001-5e.
- BROWNE, Angela, et Kirk WILLIAMS. 1993, « Gender, Intimacy, and Lethal Violence: Trends from 1976 through 1987 », *Gender & Society*, vol. 7, n° 1, p. 78 à 98.

- CANTOR, David, et Kenneth LAND. 1985, « Unemployment and Crime Rates in the Post-World War II United States: A Theoretical and Empirical Analysis », *American Sociological Review*, vol. 50, p. 317 à 332.
- CARRINGTON, Peter. 2001, « Population aging and crime in Canada, 2000-2041 », *Revue canadienne de criminologie*, vol. 43, p. 331 à 356.
- CHAIKEN, J., et M. CHAIKEN, M. 1990, « Drugs and predatory crime », *Drugs and Crime*, sous la direction de Michael Tonry et James Q. Wilson, Chicago, Illinois, University of Chicago Press, p. 241 à 320.
- CHAPMAN, Bruce, et coll. 2002, « Unemployment duration, schooling and property crime », *Crime and Justice Bulletin*, n° 74, Sydney, Australie, New South Wales Bureau of Crime Statistics and Research.
- CHILVERS, Marilyn, et Don WEATHERBURN. 2003, « The Impact of Heroin Dependence on Long-term Robbery Trends », *Crime and Justice Bulletin*, n° 79, Sydney, Australie, New South Wales Bureau of Crime Statistics and Research.
- COHEN, Lawrence, et Marcus FELSON. 1979, « Social change and crime rate trends: A routine activity approach », *American Sociological Review*, vol. 44, p. 588 à 608.
- COHEN, Lawrence, et Kenneth LAND. 1987, « Age Structure and Crime: Symmetry versus asymmetry and the projection of crime rates through the 1990s », *American Sociological Review*, vol. 52, p. 170 à 183.
- COOK, Phillip J., et Michael J. MOORE. 1993, « Violence reduction through restrictions on alcohol availability », *Alcohol, Health and Research World*, vol. 17, n° 2, p. 151 à 156.
- COUGHLIN, Chris, et Samuel VUCHINICH. 1996, « Family experience in preadolescence and the development of male delinquency », *Journal of Marriage and the Family*, vol. 58, p. 491 à 501.
- DALY, Martin, Margo WILSON et Shawn VASDEV. 2001, « Income inequality and homicide in Canada and the United States », *Revue canadienne de criminologie*, vol. 42, p. 219 à 236.
- DAWSON, Myrna. 2001, *Les taux décroissants d'homicides entre partenaires intimes : une étude documentaire*, produit n° rr01-10a-f au catalogue du ministère de la Justice Canada, Ottawa, Division de la recherche et de la statistique.
- DENTON, B. 2001, *Dealing: Women in the Drug Economy*, Sydney, Australie, University of New South Wales Press.
- DEVINE, Joel A., Joseph F. SHELEY, et M. Dwayne SMITH. 1988, « Macroeconomic and Social-Control Policy Influences on Crime Rate Changes, 1948-1985 », *American Sociological Review*, vol. 53, p. 407 à 420.
- DHIRI, Sanjay, et coll. 1999, *Modelling and Predicting Property Crime Trends in England and Wales*, Londres, Angleterre, Home Office, Research Development and Statistics Directorate. Research Study 198. Adresse électronique : www.homeoffice.gov.uk/rds/pdfs/hors198.pdf.
- DUGAN, Laura, Daniel NAGIN et Richard ROSENFELD. 1999, « Explaining the Decline in Intimate Partner Homicide: The Effects of Changing Domesticity, Women's Status and Domestic Violence Resources », *Homicide Studies*, vol. 3, n° 3, p. 187 à 214.

- ECK, John, et Edward MAGUIRE. 2000, « Have changes in policing reduced violent crime? An assessment of the evidence », *The Crime Drop in America*, sous la direction d'Alfred Blumstein, et de Joel Wallman, Cambridge, Royaume-Uni, Cambridge University Press, p. 207 à 265.
- FAGAN, Jeffrey. 1990, « Intoxication and aggression », *Drugs and Crime*, sous la direction de Michael Tonry et James Wilson, Chicago, Illinois, University of Chicago Press, p. 241 à 320.
- FAGAN, R., O. BARNETT et J. PATTON. 1988, « Reasons for alcohol use in maritally violent men », *American Journal of Drug and Alcohol Abuse*, vol. 14, n° 3, p. 371 à 392.
- FIELD, Simon 1990, *Trends in Crime and their Interpretation*, Londres, Angleterre, Home Office, Research Development and Statistics Directorate. Research Study 119.
- FIELD, Simon. 1999, *Trends in Crime Revisited*, Londres, Angleterre, Home Office, Research Development and Statistics Directorate. Research Study 195.
- FILYER, Rebecca. 2002, *Les ressources policières au Canada, 2001*, produit n° 85-225-XIF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Centre canadien de la statistique juridique.
- FITZGERALD, Robin. 2003, *Examen des différences entre les sexes quant à la délinquance, produit*, n° 85-561-MIF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Centre canadien de la statistique juridique, « Série de documents de recherche sur la criminalité et la justice ».
- FITZGERALD, Robin, Michael WISENER et Josée SAVOIE. 2004, *Les caractéristiques des quartiers et la répartition de la criminalité à Winnipeg*, produit n° 85-561-MIF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Centre canadien de la statistique juridique, « Série de documents de recherche sur la criminalité et la justice ».
- FOOTE, David. 1996, *Boom, Bust & Echo: How to Profit from the Coming Demographic Shift*, Toronto, Macfarlane Walter & Ross.
- FOX, James Alan. 2000, « Demographics and U.S. homicide », *The Crime Drop in America*, sous la direction d'Alfred Blumstein, et de Joel Wallman, Cambridge, Royaume-Uni, Cambridge University Press, pp. 288-317.
- GANNON, Maire. 2001, « Comparaisons de la criminalité entre le Canada et les États-Unis », *Juristat*, produit n° 85-002 au catalogue de Statistique Canada, vol. 21 n° 11.
- GOLDSTEIN, Paul J. 1985, « The drugs/violence nexus: a tripartite conceptual framework », *Journal of Drug issues*, vol. 15, p. 493 à 506.
- GRAHAM, Kate, et coll. 1998, « Current directions in research on understanding and preventing intoxicated aggression », *Addiction*, vol. 93, n° 5, p. 659 à 676.
- GROGGER, Jeffrey T. 2000, « An economic model of recent trends in violence », *The Crime Drop in America*, sous la direction d'Alfred Blumstein, et de Joel Wallman, Cambridge, Royaume-Uni, Cambridge University Press, p. 266 à 287.

- GROUPE DE TRAVAIL FÉDÉRAL-PROVINCIAL-TERRITORIAL SPÉCIAL CHARGÉ D'EXAMINER LES POLITIQUES ET LES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES CONCERNANT LA VIOLENCE CONJUGALE. 2003, *Les politiques et les dispositions législatives concernant la violence conjugale*, Ottawa, Ministère de la Justice Canada. Rapport final préparé pour les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables de la Justice. Adresse électronique : www.justice.gc.ca/fr/ps/fm/reports/spousal.html.
- HACKLER, JIM. 2003, *Canadian Criminology: Strategies and Perspectives*, 3^e édition, Toronto, Pearson Education Canada.
- HANSELMANN, Calvin. 2001, *Urban Aboriginal People in Western Canada: Realities and Policies*, Calgary, Canada West Foundation.
- HARTNAGEL, Timothy F. 1997, « Crime among the provinces: The effect of geographic mobility », *Revue canadienne de criminologie*, vol. 39, n° 4, p. 387 à 402.
- HIRSH, F., et J. GOLDTHORPE. 1978, *The Political Economy of Inflation*, Cambridge, Massachusetts, Harvard.
- HIRSCHI, Travis, et Michael GOTTFREDSON. 1983, « Age and the explanation of crime », *American Journal of Sociology*, vol. 89, p. 552 à 584.
- HOME OFFICE. 2002, *Statistics on women and the criminal justice system*, Londres, Angleterre, Home Office. Adresse électronique : www.homeoffice.gov.uk/rds/pdfs2/s95women02.pdf
- HOOVER, L. 2000, « Why the drop in crime? », *Crime & Justice International*, mars 2000, p. 11 à 29.
- IRWIN, John, et James AUSTIN. 1997, *It's About Time: America's Imprisonment Binge*, 2^e édition, Belmont, Californie, Wadsworth.
- JANHEVICH, Derek, Maire GANNON et Nicolas MORISSET. 2003, « La conduite avec facultés affaiblies et autres délits de la route, 2002 », *Juristat*, produit n° 85-002 au catalogue de Statistique Canada, vol. 23, no 9.
- JOHNSON, Bruce, Andrew GOLUB et Eloise DUNLAP. 2000, « The rise and decline of hard drugs, drug markets, and violence in inner-city New York », *The Crime Drop in America*, sous la direction d'Alfred Blumstein, et de Joel Wallman, Cambridge, Royaume-Uni, Cambridge University Press, p. 164 à 206.
- JOHNSON, Holly. 2004, *Drugs and Crime: A Study of Incarcerated Female Offenders*, Canberra, Australie, Australian Institute of Criminology, « Research and Public Policy Series ». Rapport n° 63.
- JOHNSON, Holly. 2001, « Contrasting views of alcohol in wife assault » *Journal of Interpersonal Violence*, vol. 16, p. 54 à 72.
- JOHNSON, Sara. 2003, « Les services correctionnels pour adultes au Canada, 2002-2003 », *Juristat*, produit n° 85-002 au catalogue de Statistique Canada, vol 24, n° 10.
- KENNEDY, Leslie W., et David VEITCH. 1997, « Why are crime rates going down? A case study in Edmonton », *Canadian Journal of Criminology*, vol. 39, n° 1, p. 51 à 69.
- LAFREE, Gary. 1999, « Declining violent crime rates in the 1990s: Predicting crime booms and busts », *Annual Review of Sociology*, vol. 25, p. 145 à 168.

- LAFREE, Gary, et Kriss A. DRASS. 1996, « The Effect of Changes in Intra-racial Income Inequality and Educational Attainment on Changes in Arrest Rates for African Americans and Whites, 1957 to 1990 », *American Sociological Review*, vol. 61, p. 614 à 634.
- LAFREE, Gary, Kriss A. DRASS et Patrick O'DAY. 1992. « Race and Crime in Postwar America: Determinants of African-American and White Rates, 1957-1988 », *Criminology*, vol. 30, p. 157 à 188.
- LA PRAIRIE, Carol. 2002, « Aboriginal over-representation in the criminal justice system: A tale of nine cities », *Revue canadienne de criminologie*, vol. 44, no 2, p. 181 à 208.
- LAND, Kenneth C. et Marcus FELSON. (1976), « A General Framework for Building Dynamic Macro Social Indicator Models: Including an Analysis of Changes in Crime Rates », *American Journal of Sociology*, vol. 82, p. 565 à 604.
- LEENAARS, Anton, et David LESTER. 2004, « Understanding the declining Canadian homicide rate: A test of Holinger's relative cohort size hypothesis », *Death Studies*, vol. 28, p. 263 à 265.
- LEVITT, Steven. 1999, « The Limited role of changing age structure in explaining aggregate crime rates », *Criminology*, vol. 37, n° 3, p. 581 à 597.
- LINDBERG, Leon N., et Charles S. MAIER. 1985, *The Politics of Inflation and Economic Stagnation*, Washington, District fédéral de Columbia, Brookings.
- LIPMAN, Ellen L., et coll. 2002, « Socio-economic gradients for childhood vulnerability », *Vulnerable children: Findings from Canada's National Longitudinal Survey of Children and Youth*, sous la direction de Jon Douglas Willms, Edmonton, University of Alberta Press.
- LONG, Sharon K., et Anne D. WITTE. 1981, « Current economic trends: Implications for crime and criminal justice », *Crime and Criminal Justice in a Declining Economy*, sous la direction de K. Wright, Cambridge, Massachusetts, Oelgeschlager, Gunn and Hain.
- LONGWORTH, David. Printemps 2002, « Inflation et macroéconomie : changements survenus entre les années 1980 et 1990 », *Revue de la Banque du Canada*, p. 3 à 17.
- MAKKAI, Toni. 1998, « Alcohol and Disorder in the Australian Community: Part II – Perpetrators », *Trends and Issues in Crime and Criminal Justice*, n° 267.
- MAKKAI, Toni, et Jason PAYNE. 2003, *Drugs and crime: A study of incarcerated male offenders*, Canberra, Australie, Australian Institute of Criminology, « Research and Public Policy Series ». Rapport n° 52.
- MAROWITZ, Leonard A. 2000, *Why Did the Crime rate Decrease Through 1999? (And Why Might it Decrease or Increase in 2000 and Beyond?)*, Sacramento, Californie, Criminal Justice Statistics Center, California Department of Justice. Rapport de recherche n° CJSC-2000-01.
- MARVELL, Thomas B., et Carlisle E. MOODY. 1997, « The impact of prison growth on homicide », *Homicide Studies*, vol. 1, n° 3, p. 205 à 233.

- NAGIN, Daniel S., et Richard E. TREMBLAY. 2001, « Parental and early childhood predictors of persistent physical aggression in boys from kindergarten to high school », *Archives of General Psychiatry*, vol. 58, n° 4, p. 389 à 394.
- OUMET, Marc. 2002a, « Explaining the American and Canadian crime “drop” in the 1990’s », *Revue canadienne de criminologie*, vol. 44, n° 1, p. 33 à 50.
- OUMET, Marc. 2002b, « L’impact de la démographie sur les tendances de la criminalité au Québec de 1962 à 1999 », *Criminologie*, vol. 35, n° 1.
- PARKER, Robert Nash. 1995, *Alcohol & Homicide: A Deadly Combination of Two American Traditions*, Albany, New York, SUNY Press.
- PERNANEN, Kai, et coll. 2002, *Proportions des crimes associés à l’alcool et aux autres drogues au Canada*, Ottawa, Centre canadien de lutte contre l’alcool et les toxicomanies.
- POTTIE BUNGE, Valerie. 2002, « Tendances nationales des homicides entre partenaires intimes, 1974 à 2000 », *Juristat*, produit n° 85-002 au catalogue de Statistique Canada, vol. 22, n° 5.
- ROSENFELD, Richard. 1997, « Changing relationships between men and women: A note on the decline in intimate partner homicides », *Homicide Studies*, vol. 1, n° 1, p. 72 à 83.
- ROSENFELD, Richard. 2000, « Patterns in adult homicide: 1980-1995 », *The Crime Drop in America*, sous la direction de Alfred Blumstein et Joel Wallman, Cambridge, Royaume-Uni, Cambridge University Press, p. 130 à 163.
- ROSENFELD, Richard. 2004, « The case of the unsolved crime decline », *Scientific American*, vol. 291, n° 2, p. 82 à 89.
- SAMPSON Robert J., et John H. LAUB. 1993, *Crime in the making: pathways and turning points through life*, Cambridge, Massachusetts, Harvard University Press.
- SAMPSON, Robert J., et Stephen W. RAUDENBUSH. Février 2001, « Disorder in Urban Neighborhoods—Does It Lead to Crime? », *Research in Brief*, Washington, District fédéral de Columbia, National Institute of Justice, Office of Justice Programs, Département de la Justice des États-Unis.
- SARGENT, Timothy C. 1995, *An Index of Unemployment Insurance Disincentives*, Ottawa, Division des politiques économique et fiscale, Ministère des Finances Canada. Document de travail n° 95-10.
- SHAW, Margaret, et coll. 1991, *Elles paient le prix : les femmes purgeant une peine d’une durée de deux ans ou plus, leur vécu*, Ottawa, Secrétariat du Ministère du solliciteur général. Rapport pour spécialistes n° 1991-5.
- SIMPSON, Mark. August 2003, « The relationship between drug use and crime: A puzzle inside an enigma », *International Journal of Drug Policy*, vol. 14, n° 4, p. 307 à 319.
- SPELMAN, William. 2000, « The Limited importance of prison expansion », *The Crime Drop in America*, sous la direction de Alfred Blumstein et Joel Wallman, Cambridge, Royaume-Uni, Cambridge University Press, p. 97 à 129.
- SPROTT, Jane B., et Carla CESARONI. 2002, « Similarities in homicide trends in the United States and Canada: Guns, crack, or simple demographics? », *Homicide Studies*, vol. 6, n° 4, p. 348 à 359.

- SPROTT, Jane B., Jennifer M. JENKINS et Anthony M. DOOB. 2000, *Infractions juvéniles : comprendre les facteurs de risque et de protection liés à la délinquance*, produit n° W-01-1-9F au catalogue de Développement des ressources humaines Canada, Ottawa, Direction générale de la recherche appliquée, Politique stratégique. Adresse électronique : www11.hrsdc.gc.ca/fr/sm/ps/rhdcc/ra/publications/recherche/2000-001331/page01.shtml
- STATISTIQUE CANADA. 1990, *The Development of Data Quality Assessment Procedures for the Uniform Crime Reporting Survey: A Case Study of Calgary and Edmonton*, Ottawa, Centre canadien de la statistique juridique. Rapport technique.
- STATISTIQUE CANADA. Mai 1998, « Vue d'ensemble des données sur les Autochtones », *Bulletin*, Ottawa, Centre canadien de la statistique juridique. Publication non cataloguée.
- STATISTIQUE CANADA. 2000, *La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2000*, sous la direction de Valerie Pottie Bunge et Daisy Locke, produit n° 85-224 au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Centre canadien de la statistique juridique.
- STATISTIQUE CANADA. 2001, *La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2001*, sous la direction de Holly Johnson et Tina Hotton, produit n° 85-224 au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Centre canadien de la statistique juridique.
- STATISTIQUE CANADA. 2003, *Le revenu au Canada, 2001*, produit n° 75-202-XIF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Ministre de l'Industrie.
- STATISTIQUE CANADA. 2003a, *Statistiques de l'état civil, 2003*, Ottawa, Ministre de l'Industrie. Tableau standard.
- STEFFENSMEIER, Darrell, et Miles D. HARER. 1999, « Making sense of recent US crime trends, 1980 to 1996/1998: Age composition effects and other explanations », *Journal of Research in Crime and Delinquency*, vol. 36, n° 3, p. 235 à 274.
- SUMNER, Maggie, et Howard PARKER. 1995, *Low in Alcohol: A Review of International Research into Alcohol's Role in Crime Causation*, Londres, Angleterre, The Portman Group.
- TAYLOR-BUTTS, Andrea. 2004, « Services de sécurité privés et services de police publics au Canada, 2001 », *Juristat*, produit n° 85-002 au catalogue de Statistique Canada, vol. 24, n° 7.
- TREVETHAN, Shelley. 2000, *Surreprésentation des Autochtones dans le système de justice*, Ottawa, Statistique Canada. Rapport préparé pour l'unité d'évaluation du ministère de la Justice du Canada.
- VILLENEUVE, Ghislaine, et Leslie GERAN. 2001, *Mariages — Tableaux standard, 1998*, produit n° 84-212-XPB au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Division des statistiques sur la santé.
- WALLACE, Marnie. 2004, « Statistiques de la criminalité au Canada, 2003 », *Juristat*, produit n° 85-002 au catalogue de Statistique Canada, vol. 24, n° 6.
- WALLACE, Marnie, 2004a, *L'exploration de la participation du crime organisé au vol de véhicules à moteur*, produit n° 85-563 au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Centre canadien de la statistique juridique.

- WHITE, Helene Raskin, et Dennis M. GORMAN. 2000, « Dynamics of the drug crime relationship », *Criminal Justice 2000*, sous la direction de Gary Lafree, Washington. District fédéral de Columbia, National Institute of Justice, Département de la Justice des États-Unis, vol. 1 : The nature of Crime: Continuity and Change, p. 151 à 218. Rapport de recherche NCJ 182408. Adresse électronique : www.ncjrs.org/criminal_justice2000/vol_1/02d.pdf.
- WILLIAMS, Joyce E., et Karen A. HOLMES. 1981 *The second assault: Rape and public attitudes*, Westport, Connecticut, Greenwood Press.
- WILSON, Doris James. 2000, *Drug use, testing and treatment in jails*, Washington, District fédéral de Columbia, Bureau of Justice Statistics, Département de la Justice des États-Unis. Rapport de recherche NCJ 179999.
- WINTEMUTE, Garen J. 2000, « Guns and gun violence », *The Crime Drop in America*, sous la direction de Alfred Blumstein et Joel Wallman, Cambridge, Royaume-Uni, Cambridge University Press, p. 45 à 96.
- URSEL, Jane. 2000, « Tribunaux de la violence familiale », *La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2000*, sous la direction de Valerie Pottie Bunge et Daisy Locke, produit n° 85-224 au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Centre canadien de la statistique juridique.

Notes en fin de texte

1. Les données chronologiques en ce qui touche les crimes avec violence, les crimes contre les biens et les autres infractions au *Code criminel* sont disponibles à compter de 1962. Cependant, les données pour certains types d'infractions sont disponibles en format électronique à compter de 1977. Font exception les taux d'homicides, de vols qualifiés, d'introductions par effraction et de vols de véhicules à moteur, qui ont été extraits manuellement des publications imprimées entre 1962 et 1977, étant donné qu'ils avaient été choisis aux fins de la modélisation des séries statistiques (voir la section Méthodes). De plus, en 1983, les dispositions du *Code criminel* concernant le viol et l'attentat à la pudeur ont été abrogées et remplacées par trois niveaux d'agression sexuelle. Trois infractions de voies de fait parallèles ont aussi été créées et la loi a été modifiée pour permettre à la police de porter des accusations dans les cas où il y a des « motifs raisonnables » de croire que des voies de fait ont été commises. Par conséquent, les tendances des agressions sexuelles et des voies de fait sont présentées à compter de 1983.
2. Le taux global de criminalité est un taux composite englobant les crimes avec violence, les crimes contre les biens et les autres infractions au *Code criminel*, excluant les délits de la route.
3. Cette augmentation était principalement attribuable à un accroissement de la contrefaçon de monnaie, soit de 72 % entre 2003 et 2003.
4. Les crimes avec violence comprennent les crimes suivants : l'homicide, la tentative de meurtre, l'agression sexuelle, les voies de fait, le vol qualifié, le fait de décharger une arme à feu intentionnellement, l'agression contre un policier ou un agent de la paix, le rapt et l'enlèvement.
5. Les crimes contre les biens comprennent les crimes suivants : introduction par effraction, vol de véhicules à moteur, vol de plus ou de moins de 5 000 \$, possession de biens volés et fraude.
6. Le taux des jeunes dont le cas a été classé sans mise en accusation a commencé à progresser en 1999, pour une part, en prévision de l'adoption de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* (LSJPA) en avril 2003. Alors que le taux d'accusation des jeunes poursuit une tendance à la baisse soutenue depuis le début des années 1990, le taux des cas de jeunes classés sans mise en accusation s'accroît depuis 1999. Dans le *Juristat* sur les données de la criminalité diffusé en 2004, on a combiné les taux des jeunes mis en accusation et des cas de jeunes classés sans mis en accusation afin de présenter un taux global de crimes commis par des jeunes. Le taux combiné révèle une augmentation de la criminalité juvénile à compter de 1999, cette hausse étant attribuable au bond des cas de jeunes qui ont été classés sans mise en accusation, qui peut être dû à la déclaration accrue, par la police, des jeunes qui n'ont pas été inculpés officiellement en raison des nouvelles dispositions de la LSJPA concernant les mesures extrajudiciaires. Aux fins du présent rapport, qui porte sur les tendances de la criminalité remontant à 1997, on présente le taux de jeunes accusés de crimes avec violence et de crimes contre les biens. Un examen de l'incidence de la LSJPA figure au chapitre 2 : Changements touchant la société, les politiques, les lois et les pratiques.
7. Bien que le Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire fournisse des données sur l'âge de l'auteur présumé à compter de 1992, les données démographiques correspondantes ne sont disponibles qu'à compter de 1996. Par conséquent, cette analyse porte sur la période 1996-2003. En outre, l'analyse se limite aux services de police de Vancouver et de Montréal, qui ont régulièrement déclaré des données de la criminalité fondées sur l'affaire entre 1996 et 2003.
8. Les autres infractions au *Code criminel* comprennent les infractions suivantes : les méfaits, la contrefaçon de monnaie, la violation des conditions de la mise en liberté sous caution, le fait de troubler la paix, les armes offensives, la prostitution, le crime d'incendie et la catégorie « Autre ».
9. Les variables d'âge sont tirées de la moyenne des estimations démographiques trimestrielles et des estimations démographiques dans certains groupes d'âge utilisées par l'Enquête sur la population active (l'EPA a recours aux estimations provenant du recensement). Ces estimations sont rajustées pour tenir compte du sous-dénombrement et de la croissance de la population.
10. En 2002, les délinquants de sexe masculin représentaient 77 % des auteurs des crimes contre les biens et 83 % des auteurs de crimes avec violence connus de la police au Canada. La répartition selon le sexe des délinquants a légèrement changé depuis 1977, alors que les délinquants de sexe masculin étaient responsables de 83 % des crimes contre les biens et de 91 % des crimes avec violence.
11. Fondé sur les comptes quotidiens moyens de détenus par habitant.
12. Ces renseignements ont été fournis par le Centre d'information en assurances du Canada, qui représente environ 64 % des compagnies de l'industrie des assurances.

13. Des résultats semblables ont été observés lorsqu'on a examiné les taux d'accusation de 1991 à 1999 avant la préparation en vue de la LSJPA et sa mise en œuvre (2003). Le taux d'accusations des adultes et des jeunes a chuté de 30 % durant cette période.
14. Certains chercheurs (Browne et Williams, 1993; Dugan, Nagin et Rosenfeld, 1999; Rosenfeld, 2000) ont fait remarquer que les hommes et les femmes retardent de plus en plus le moment du premier mariage et du remariage depuis quelques décennies. Par conséquent, les unions libres et les fréquentations de plus longue durée sont maintenant plus courantes. Les chercheurs ont avancé l'hypothèse selon laquelle la popularité décroissante du mariage aurait aidé, dans une certaine mesure, à réduire le nombre d'homicides entre partenaires intimes.
15. Les taux de décrochage sont définis comme étant le pourcentage de personnes âgées de 20 ans qui n'ont pas terminé leurs études secondaires et qui ne travaillent pas à obtenir leur diplôme.
16. Les taux de criminalité dans les provinces de l'Atlantique ont récemment dépassé ceux observés au Québec et en Ontario. Pour de plus amples renseignements, voir Wallace, 2004.
17. Des hausses semblables peuvent avoir été enregistrées dans les Territoires du Nord-Ouest, mais la création du Nunavut en 1999 nuit à l'examen des tendances au fil du temps.
18. Regina, Winnipeg, et Vancouver ont affiché les plus importants taux de vols de véhicules à moteur au pays chaque année depuis 1995. Selon Wallace (2004a), alors que les taux d'ensemble les plus élevés de vols de véhicules à moteur sont déclarés par les provinces de l'Ouest, la plupart de ces véhicules sont récupérés. Les mobiles les plus souvent liés aux vols de véhicules à moteur à Winnipeg étaient le transport et la recherche de sensations fortes, et non les fins du crime organisé.
19. Regina, Winnipeg, et Vancouver ont affiché les plus importants taux de vols de véhicules à moteur au pays chaque année depuis 1995. Selon Wallace (2004a), alors que les taux d'ensemble les plus élevés de vols de véhicules à moteur sont déclarés par les provinces de l'Ouest, la plupart de ces véhicules sont récupérés. Les mobiles les plus souvent liés aux vols de véhicules à moteur à Winnipeg étaient le transport et la recherche de sensations fortes, et non les fins du crime organisé.
20. Par suite d'initiatives liées à la qualité des données entreprises par la Gendarmerie royale du Canada (GRC), la déclaration des violations des conditions de la liberté sous caution et du fait de troubler la paix s'est accrue considérablement depuis quelques années. Ces initiatives peuvent expliquer, dans une large mesure, les augmentations observées sur les territoires de la GRC en Saskatchewan, au Manitoba et dans le Nord du pays.
21. Toutefois, les taux de chômage de la Saskatchewan et du Manitoba peuvent être sous-estimés, étant donné que l'Enquête sur la population active tient pas compte des personnes vivant sur des réserves indiennes.
22. Au Yukon, les taux d'inflation sont disponibles seulement pour Whitehorse. Les données sur le chômage et le niveau de scolarité sont indisponibles pour le Yukon.
23. Les crimes les plus graves sont ceux où les victimes ont été blessées, n'ont pu s'adonner à leurs activités quotidiennes ou ont été alitées en raison de la victimisation, les crimes où une arme était présente, ou encore où la valeur des biens volés ou le coût des dommages dépassait 1 000 \$.
24. Une importante question est la mesure dans laquelle les résultats et les conclusions de l'analyse multidimensionnelle obtenus à l'échelon national peuvent également s'appliquer à celui des provinces. Toutefois, il existe certaines limites à la modélisation des taux de criminalité à l'échelle provinciale qui tiennent à la disponibilité de données qui ne s'appliquent pas à l'échelle nationale. Il existe des données pour les variables explicatives choisies aux fins de cette étude, mais elles portent sur une période plus courte. Par exemple, les taux d'inflation dans les provinces sont disponibles à compter de 1980, mais ce n'est qu'à partir de 1972 qu'on dispose d'une mesure de la migration interprovinciale.
25. Dans le cas des séries chronologiques, les erreurs constituent elles-mêmes une série chronologique. On cible habituellement les erreurs dépourvues de toute structure, même s'il peut exister entre elles des corrélations. Toutefois, si l'on peut extraire la corrélation dans les erreurs, on peut se retrouver avec des valeurs résiduelles sans corrélation (ou structure). Une telle série est qualifiée de bruit blanc.
26. Le modèle de la série chronologique pour l'homicide est le suivant : $\Delta \log \text{Hom}(t) = 0,39 \Delta \log \text{unemp}(t) + 1,38 \Delta \log \text{Alcohol}(t) + Z(t)$.
27. Le modèle de la série chronologique pour le vol qualifié est le suivant : $\Delta \log \text{Rob}(t) = 0,026 \log \text{Inf}(t) + Z(t) - 0,37Z(t-1)$. Le modèle de la série chronologique pour le vol de véhicules à moteur est le suivant : $\Delta \log \text{Motor}(t) = 0,0185 \log \text{Inf}(t) + Z(t) + 0,4676Z(t-1) + 0,2367Z(t-5) - 0,3551Z(t-8) - 0,4703Z(t-9)$.
28. Les données provenant de 22 grands services de police, qui ont déclaré près des trois quarts des vols de véhicules au Canada, révèlent qu'environ 1 véhicule volé sur 5 n'a pas été récupéré en 2002 (Wallace, 2004a). Environ 1 vol de véhicules à moteur sur 5 pourrait donc être attribuable aux groupes organisés ou aux réseaux de voleurs. Cette proportion est grandement supérieure à celle observée au début des années 1970, alors qu'environ 2 % des véhicules volés n'étaient pas récupérés. Selon l'analyse de Wallace (2004a), on pourrait conclure que la vaste majorité de vols de véhicules à moteur ne sont pas commis en vue du profit financier. Toutefois le profit financier entre en jeu lorsque le crime organisé est impliqué et lorsque le véhicule est pris aux fins du transport ou de la perpétration d'un autre crime.
29. Le modèle de la série chronologique pour l'introduction par effraction est le suivant : $\Delta 0,0211 \log \text{Inf}(t) + 1,6736 \Delta \log \text{Pop}15(t) + Z(t) + 0,2899Z(t-1) - 0,5348Z(t-9)$.
30. Dans l'analyse de séries chronologiques à Statistique Canada, la limite acceptable pour les erreurs de prévision est de 15 % ou moins. Les modèles de prévision présentés dans ce rapport satisfont à ce critère.

31. Des pourcentages d'erreurs ont été calculés pour chaque type de crime étudié en soustrayant le taux de criminalité observé en 2003 du taux de criminalité prévu pour 2003, puis en divisant le résultat par le taux de criminalité observé en 2003, multiplié par 100. Par exemple, le taux d'homicides observé en 2003 s'élevait à 1,7 pour 100 000 habitants. Le modèle ARMMI élaboré pour les homicides aurait prévu un taux de 1,8 pour 100 000 habitants. L'erreur de prévision est donc $((1,8 - 1,7)/1,7) \times 100$, ce qui donne 7,64 %.
32. Des pourcentages d'erreurs ont été calculés pour chaque type de crime étudié en soustrayant le taux de criminalité observé en 2002 du taux de criminalité prévu pour 2002, puis en divisant le résultat par le taux de criminalité observé en 2002, multiplié par 100. Par exemple, le taux de vols qualifiés observé en 2003 s'élevait à 85 pour 100 000 habitants. Le modèle ARMMI élaboré pour les vols qualifié aurait prévu un taux de 90 pour 100 000 habitants. L'erreur de prévision est donc $((90 - 85)/85) \times 100$, ce qui donne 5,88 %.

Centre canadien de la statistique

Série de documents de recherche sur la criminalité et la justice

Index cumulatif

Le **Centre canadien de la statistique juridique** (CCSJ) a été créé en 1981 en tant que division de Statistique Canada. Le CCSJ est le point de mire d'un partenariat fédéral-provincial-territorial dont la responsabilité est de recueillir de l'information sur la nature et l'étendue de la criminalité et sur l'administration de la justice civile et pénale au Canada. Ce partenariat, connu sous le nom d'Entreprise nationale relative à la statistique juridique, est devenu le modèle international de succès en ce qui a trait à la façon d'élaborer, de mettre sur pied et de gérer avec efficacité un programme national de statistiques juridiques. Ses produits analytiques sont diffusés dans la publication de prestige, *Juristat* (www.statcan.ca/francais/IPS/Data/85-002-XIF.htm), dans diverses publications à diffusion annuelle ou biennale et dans les rapports de la *Série de documents de recherche sur la criminalité et la justice* (www.statcan.ca/francais/IPS/Data/85-561-MIF.htm).

Ci-dessous figure un index cumulatif des documents de recherche du CCSJ publiés à date.

Série de documents de recherche sur la criminalité et la justice

| | |
|-------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 85-561-MIF2003001 | Examen des différences entre les sexes quant à la délinquance |
| 85-561-MIF2003002 | L'agressivité chez les enfants et l'exposition à la violence à la maison |
| 85-561-MIF2004003 | Contacts antérieurs avec la police et pouvoir discrétionnaire de la police à l'égard des jeunes arrêtés |
| 85-561-MIF2004004 | Caractéristiques des quartiers et répartition de la criminalité à Winnipeg |
| 85-561-MIF2005005 | L'exploration des tendances de la criminalité au Canada |